

# nexus

# mexus

0% PUB  
100%  
LIBRE

— Le plus important est-il de savoir ou de comprendre ? —



Lait maternel, sueur,  
salive, liquide séminal...

## CONTAMINATION PAR LES VACCINS À ARNm

# mythe ou réalité ?



**ENTRETIEN AVEC  
LE Dr LOUIS FOUCHÉ  
S'ÉMANCIPER DE BIG PHARMA  
ET BÂTIR LA MÉDECINE DE DEMAIN**

**EAU & SANTÉ  
ÉLECTROMAGNÉTISME,  
BIOCOMPATIBILITÉ,  
PURETÉ...**

L 16371 - 145 - F: 8,90 € - RD



BELUX 9.50€ • CH 15CHF • ESP-Port-cont 9.50€ • DOM/S 9.50€  
TOM/S 1200XPF • MAR 91MAD • TUN 13TND • CAN 15.50\$CAD

**ET AUSSI :** GARDASIL, 10 MENSONGES DE L'AFP FACTUEL • GÉNÉRATION COVID :  
SOS D'UNE JEUNESSE EN DÉTRESSE • ALEXANDRE LANGLOIS : UN CHEVALIER  
BLANC DANS LA POLICE • URGENCES EHS • THÉRAPIE PAR LES VENTOUSES :  
SIMPLE ET EFFICACE • LES LIVRES TOMBÉS DU CIEL • PORTFOLIO : OXALÉA •  
L'ANTIGONE DE SOPHOCLE : DU THÉÂTRE GREC À L'HÉMICYCLE RÉPUBLICAIN

n° 145 / mars-avril 2023

**Nexus n° 145**  
Magazine bimestriel  
mars-avril 2023

Édité par **Éditions MGMP**  
22, rue Pasteur  
92380 Garches  
Tél.: 01 47 41 35 61  
www.nexus.fr

**DIRECTEUR  
DE PUBLICATION**  
Marc Daoud  
marcdaoud@nexus.fr

**RÉDACTRICE EN CHEF**  
Kim-Anh Lim  
redaction@nexus.fr

**RÉDACTRICE EN CHEF  
ADJOINTE**  
Isabelle Capitant  
de Villebonne

**JOURNALISTE**  
Estelle Brattesani  
estelle.b@nexus.fr

**CRÉATION GRAPHIQUE**  
Isabelle et Thierry Oziel

**CORRECTEURS**  
Denis Cachon  
Sophie Boille

**ABONNEMENTS**  
info@nexus.fr

**ILLUSTRATION  
DE COUVERTURE**  
© FrankBoston  
/stock.adobe.com

**SERVICE DES VENTES**  
(Réservé aux professionnels  
du réseau de la presse)  
Abomarque - Amandine Fest  
06 81 09 44 57  
amandine@abomarque.fr

**FABRIQUÉ EN FRANCE**  
Dépôt légal avril 1999  
ISSN: 1296-633x

N° CPPAP: 0727 K 78880  
La reproduction des articles  
de *Nexus* est soumise à  
autorisation de la rédaction.



IMPRIMÉ EN FRANCE PAR BLG TOUL

ORIGINE DU PAPIER: AUTRICHE  
CERTIFICATION: 75% PEFC  
TAUX DE FIBRES RECYCLÉES: 27%  
PTOT: 0,009 KG/T

## Pourquoi Nexus ?

Au-delà de toute idéologie politique et religieuse, *Nexus* – qui signifie en latin: lien, entrelacs des causes et des effets; aussi employé dans la langue de Shakespeare pour désigner un réseau informel de personnes – considère les crises majeures qui défient nos sociétés comme autant d'opportunités de changement.

Nous avons le choix soit d'entretenir le semblant de consensus qui nous conduit dans le mur, soit de sortir du cadre, de bousculer les dogmes, de dénoncer les grandes mystifications, de revisiter les concepts établis.

## Pourquoi sans pub ?

Véritable exception dans la presse, *Nexus* est, et restera, sans publicité, garantie de son indépendance. *Nexus* est libre de tout pouvoir politique et financier, ce qui lui permet de traiter de tous les sujets sans restriction ni compromission. *Nexus* est

C'est cette dernière option que *Nexus* retient pour participer, à son échelle, à une compréhension plus vaste de notre époque et de ses enjeux. C'est pour tous ceux qui partagent cette envie d'une information libre – quitte à être inquiétante – que *Nexus* s'efforce de documenter au mieux ces révélations, ces découvertes, ces innovations et ces initiatives qui dérangent. *Nexus* ne soutient en aucun cas l'expérimentation animale, même si certaines études citées dans ses pages y font référence. Quant aux informations relatives à la santé, elles sont délivrées à titre indicatif et ne sauraient tenir lieu de consultation médicale.

un magazine qui ne vit que pour et par ses lecteurs. C'est sa fierté, son gage de qualité. Grâce à vous, la liberté d'information peut continuer d'exister.

Merci et bonne lecture !

## L'équipe Nexus



**Marc Daoud**  
Directeur de la publication



**Kim-Anh Lim**  
Rédactrice en chef



**Isabelle Capitant  
de Villebonne**  
Rédactrice en chef adjointe



**Estelle Brattesani**  
Journaliste



**Denis Cachon**  
Réviseur-correcteur



**Sophie Boille**  
Correctrice



**Isabelle & Thierry Oziel**  
Graphistes



**Marie Cappuccia**  
Agent d'artiste

## Ont participé à ce numéro



**Hélène Sarraseca**



**Philippe Donnaes**



**Elsa Richard**



**Benoît Saint Girons**



**Oxaléa**



**Lydie Rousset**



**Alice Pouilloux**



**Jocelin Morisson**



**Florence Lojaco**



**Julien Tran Dinh**  
Illustrateur



**Stéphane Bouzon**  
Illustrateur



**Sidonie Blondel**  
Illustratrice



**Gérard Muguet**  
Illustrateur



**Lucile Farroni**  
Illustratrice

Vous voulez enquêter pour *Nexus*? Contactez la rédaction: [redaction@nexus.fr](mailto:redaction@nexus.fr)

# ÉDITO

## Notre information est 100 % humaine !

Tout ce que vous allez lire ci-dessous a été écrit mot pour mot, à la virgule près, par une intelligence artificielle.

**L**a liberté de l'information est un pilier fondamental de la démocratie moderne. Elle permet aux citoyens d'avoir accès à une information complète et fiable, ce qui est essentiel pour prendre des décisions éclairées et pour exercer leur droit de vote. Cependant, cette liberté est souvent menacée par des gouvernements qui cherchent à contrôler le discours public, ou par des entreprises qui cherchent à protéger leurs intérêts financiers.

Aujourd'hui, la liberté de l'information est mise à rude épreuve avec l'essor des technologies numériques. Les réseaux sociaux et les moteurs de recherche permettent une diffusion massive d'informations, ce qui peut être bénéfique pour la démocratie, mais peut également causer de la confusion et de la désinformation. Les gouvernements et les entreprises peuvent également utiliser ces technologies pour surveiller les citoyens et limiter leur capacité à accéder à l'information.

Il est donc important que les citoyens soient conscients des défis qui pèsent sur la liberté de l'information, et qu'ils soutiennent activement les médias indépendants et les journalistes qui travaillent à maintenir l'accès à une information complète et fiable. Les gouvernements doivent également jouer leur rôle en garantissant que la liberté de l'information soit protégée, en veillant à ce que les entreprises ne cherchent pas à contrôler le discours public, et en veillant à ce que les citoyens puissent accéder à l'information sans crainte de représailles.



En somme, la liberté de l'information est essentielle pour une société démocratique en bonne santé, et nous devons tous être prêts à nous battre pour la protéger.

C'est ici que s'arrête l'œuvre du logiciel ChatGPT en réponse à ma requête: « Écris-moi un édito sur la liberté de l'information. » Bluffant de pertinence, non ?

ChatGPT est le dernier-né de l'industrie de la tech. Exploité par la société OpenAI, il est conçu en partenariat notamment avec Microsoft. Ce logiciel sait apprendre par lui-même et générer des réponses pertinentes et uniques à toute sorte de requêtes. Il a à ce jour acquis toute la connaissance présente sur la Toile jusqu'en 2021 et il sera bientôt relié à Internet en temps réel. L'avènement de la connaissance robotisée est en route et, avec lui, le danger de ne plus pouvoir faire spontanément et facilement la distinction entre une information pensée et écrite par un humain et une information entièrement conçue par la machine. Certains ont d'ailleurs couplé ChatGPT à des logiciels de création graphique basés eux aussi sur l'intelligence artificielle. On peut déjà imaginer demander à cette dernière de créer un scénario de film et de le générer en images de synthèse assorti de sa bande sonore. Toute l'information contrôlée par les GAFAM, et par les États, c'est ce qui se profile à l'horizon, et même ChatGPT le prédit ! Google va bientôt mettre en service son assistant intelligent dénommé Bard. Puis viendra Ernie Bot, le robot conversationnel de Baidu, le géant chinois de la recherche en ligne.

Mais pour Nexus, l'information restera non seulement libre, indépendante et sans pub, mais sera surtout toujours conçue et publiée par des humains !

L'enjeu est de taille, il en va de notre rapport aux autres et de notre expérience collective de la réalité.

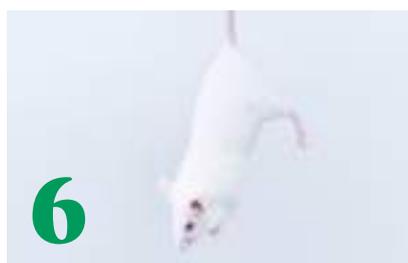
En chair et en os,  
Marc Daoud

À LA UNE

# Vacciné malgré soi?

48

Est-ce que les personnes vaccinées peuvent transmettre par contagion des nanoparticules lipidiques vaccinales, de l'ARN messager ou de la protéine Spike traduite? Hélène Banoun, docteure en pharmacie, ancienne interne des hôpitaux, ex-chargée de recherches à l'Inserm, étudie cette possibilité.



6

## Vers moins d'animaux dans les laboratoires?

Les États-Unis suppriment l'obligation de tester les médicaments sur des animaux. C'est un pas vers l'adoption d'autres méthodes d'évaluation. Pourtant, l'Europe est à la traîne.



8

## Gardasil, le scandale continue

10 mensonges de l'AFP Factuel pour défendre le Gardasil sans se référer à aucun chiffre réel. Le Dr Gérard Delépine rétablit la vérité. Elle fait froid dans le dos.



12

## Alexandre Langlois : un chevalier blanc dans la police

Les prises de parole d'Alexandre Langlois, notamment sur les dérives de l'État policier, lui ont valu des attaques judiciaires et personnelles, dont le siphonnage de son compte bancaire.



26

### Système de santé : le pourquoi de l'agonie, le comment du renouveau

Le Dr Louis Fouché nous parle d'une médecine sournoisement phagocytée par Big Pharma, d'un système sanitaire français délabré et de son futur souhaitable.



### Génération Covid : SOS d'une jeunesse en détresse

Il est temps de faire le point sur une crise silencieuse, celle des « enfants du Covid » dévastés par des mesures sanitaires et un contexte anxiogène qui perdure.



### Retrouver enfin le plaisir de boire ? Réflexions sur la qualité de l'eau

Vous n'avez pas envie de boire de l'eau ? Ce n'est pas signe de mauvaise volonté mais d'une piètre qualité de l'eau. Quels critères prendre en compte et quelles solutions pratiques choisir ?



### Portfolio : art végétal

En fusionnant deux passions, la montagne et les plantes, l'artiste Oxaléa observe ce qui se trouve à nos pieds et rend visible le minuscule, celui que l'on ne voit pas parce qu'il fait partie du décor.



### Le retour des ventouses

Avec l'interview de Laurent Chenot, (re)découvrez cette thérapie millénaire, simple et efficace, qui peut être pratiquée par chacun de nous. Un pas de plus vers l'autonomie !



### Urgence vitale pour les personnes sensibles aux ondes !

Où vivre quand on est électrohypersensible ? L'association Zones Blanches tire la sonnette d'alarme et rapporte des témoignages poignants.



### Les livres tombés du ciel

Plusieurs livres se présentent comme le fruit d'une connexion avec des êtres spirituels, des défunts, des anges, voire Dieu lui-même ! Comment ces livres ont-ils été écrits, et dans quelles circonstances ?



### L'Antigone de Sophocle : du théâtre grec à l'Hémicycle républicain

Obéir aux lois éternelles des dieux ou aux lois éphémères des hommes ? Antigone a choisi la voie rebelle, tout comme, à l'heure du Covid, la députée Martine Wonner.

ET AUSSI !

4 **Courrier**  
101 **Wikipédia veut me tuer**

108 **Nexus a lu pour VOUS !**  
112 **Bon de commande**



### Bonheur inclusif

#### Jamais trop tard pour des vœux

Hé, les amis ! Avant de souhaiter que tous vos vœux se réalisent, je veux partager avec vous quelques petits trucs pour que ce ne soient pas des paroles en l'air et que vos souhaits se réalisent vraiment !

Premièrement : nos souhaits se réalisent, ça peut prendre du temps, mais les souhaits sincères se réalisent ! (Loi de cause à effet : nul effet sans cause, et nulle cause sans effet.)  
Deuzio, ce qui découle du premier : comme vous le comprenez, étant donné que les souhaits ne sont pas des pensées en l'air, mieux vaut y réfléchir à deux ou trois fois !

Troisièmement, ce qui découle

naturellement des deux autres : les souhaits un peu trop égocentriques vont recevoir en réaction une opposition du grand tout. Ben oui, hein, le grand tout aimerait bien que nous l'incluions !

Des projets égocentriques peuvent réussir, nous en avons des exemples à foison, en revanche, ceux qui les ont menés à terme ont un sentiment d'incomplétude, de frustration, pour ne pas dire de complète paranoïa, et ne peuvent pas jouir pleinement de leur accomplissement même s'ils en ont l'air et qu'ils font parfois la couverture des magazines avec un grand sourire.

Conclusion : nous pouvons saisir les innombrables occasions qui se présentent à nous tous les jours, mener à bien des réalisations et jouir de leur accomplissement, et notre bonheur est directement proportionnel à notre capacité d'y inclure le bonheur de tous !

Notre bonheur ne peut pas être le résultat de l'exclusion des autres : c'est un principe mathématique, pas une vue morale ou philosophique.

Voici de bonnes idées que j'ai lues et entendues et que j'aimerais réaliser ! Voudriez-vous s'il vous plaît me souhaiter d'y arriver ?

J. H.

### Injections « anti-Covid »

#### Des symptômes qui interrogent

Bonjour,

Je termine la lecture de votre article sur les composants des injections « anti-Covid » dans votre dernier numéro.

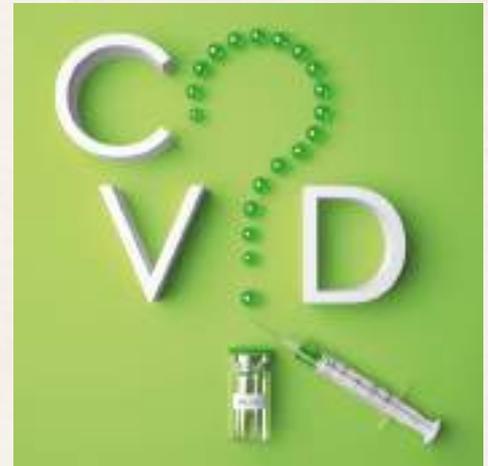
Mon père (64 ans) est décédé le 25/12. Il avait reçu trois doses. Ces derniers mois, il développait de sérieuses inflammations articulaires au point que nous allions mettre en place une aide à domicile. De plus, il souffrait de frilosité excessive. Il avait en permanence plusieurs pulls et se tenait sans cesse près d'une source de chaleur (radiateur, poêle...), même par 35 °C.

Le 29/10, il a fait une pleurésie. Il a été plongé en coma artificiel durant 3 semaines. Il est ensuite resté aux soins intensifs où ils ont diagnostiqué une sclérodémie (maladie auto-immune) avec atteinte rénale sévère. Du coup, ils l'ont mis sous dialyse tous les deux jours.

Le 22/12, ils l'ont transféré dans un

autre hôpital où il y avait soi-disant des spécialistes pour la sclérodémie, alors que c'est une maladie vis-à-vis de laquelle l'allopathie (je n'appelle plus cela de la médecine) s'avère impuissante. Nous nous étions formellement opposés à tout type de transfert et nous avons été mis devant le fait accompli parce que nous sommes allés lui rendre visite le même jour. Nous avons pu le voir et lui parler une dernière fois car, trois jours plus tard, le jour de Noël, on nous annonce son décès par arrêt cardio-vasculaire.

Dans votre article, je retrouve tous les troubles dont mon père souffrait. Lorsque j'ai eu au téléphone le médecin des soins intensifs environ trois semaines après son hospitalisation, quand le diagnostic de sclérodémie a été posé, je lui ai demandé s'il était envisageable que ce soit une suite des effets des trois injections qu'il avait reçues. Il m'a répondu, je cite :



© Anna/stock.adobe.com

« *Totalement impossible, d'autant plus qu'il n'y a jamais d'effets indésirables aux vaccins aussi longtemps après une injection* »...

Je ne sais pas si mon témoignage peut s'ajouter à d'autres ? Ou si quelques démarches peuvent être intentées de mon côté ? Ne fût-ce que pour établir la vérité concernant le décès de mon père ?

Merci d'avance et au plaisir de vous lire,

R. C.

Naturopathe



## Cartes aux trésors

### L'eau-mère de Louis Turenne

Bonjour,  
Merci pour votre article sur l'eau-mère [Nexus n° 142, septembre-octobre 2022]. Je suis un retraité de la police nationale. Je suis aussi sourcier et plus, ainsi que mes trois enfants, et je fais toujours mes recherches sur les veines d'eau gracieusement... Pour la France, l'eau-mère me fait penser à « l'eau minérale » mentionnée dans les livres de ce merveilleux personnage qu'a été Louis Turenne. Il est tout à fait essentiel et important que de telles informations et recherches ne tombent pas dans l'oubli, surtout aujourd'hui où la « guerre » de l'eau est de plus en plus d'actualité ! Deux des dix livres de Louis Turenne traitent entre autres de l'eau souterraine profonde. Il était lui-même sourcier et ingénieur des ponts et

chaussées. Il a vécu entre 1872 et 1954. Quand il trace en 1935 la carte de France des filons d'eaux minérales, il ne s'agit pas de petits filons, mais de vraies rivières souterraines, dont les débits sont supérieurs à la normale, jusqu'à + de 800 m<sup>3</sup> par heure ! Un tel forage de type pétrolier a été entrepris au nord-est de la Charente, afin de compléter les services des eaux déficitaires dans ce secteur, et quelle ne fut pas leur surprise lorsque l'eau a jailli à + 800 m<sup>3</sup> par heure ! Après vérification, aucune rivière alentour n'est impactée, il s'agit bien d'une énorme rivière souterraine, là depuis des milliers d'années. Ce filon correspond sur la carte de Turenne à un de ces tracés ! Ces livres ont à leur époque fait l'objet de transmission en bonne et due forme auprès de l'État, son employeur (il était entre les deux

guerres chercheur auprès de l'ancien CNRS). Bon, pour vous mettre l'eau à la bouche, ses recherches ont aussi porté sur l'uranium, le pétrole, le charbon, l'or ; et pas seulement en France. Sa réputation avait largement dépassé nos frontières. Il a notamment découvert des mines de cuivre au Mexique, de l'or au Pérou, des minéraux rares en Autriche, en Allemagne, etc. À tel titre qu'au lendemain du déclenchement de la dernière guerre, les SS se sont mis à sa recherche pour le pétrole... Il se cacha durant deux années du côté d'Eymoutiers, en Corrèze, où il commença à établir la carte des gisements d'uranium et d'or de France... Toutes ces recherches sont dans ses livres. Ce sont des mines d'information !

Bien cordialement,  
P. B.

---

**À PROPOS DE L'AUTEURE**

Diplômée en neurosciences et auteure du livre *Animaux cobayes et victimes humaines* (Éd. Dangles, 2006), Hélène Sarraseca s'intéresse à la fiabilité de la recherche scientifique.

---

# Vers moins d'animaux dans les laboratoires ?

Par Hélène Sarraseca

Une loi adoptée fin 2022 aux États-Unis supprime l'obligation de tester les candidats médicaments sur des animaux. Un pas important vers l'adoption des méthodes d'évaluation et de recherche modernes.

**L**e 29 décembre 2022, le président des États-Unis, M. Joe Biden, signait une loi mettant fin à l'obligation d'évaluer sur des animaux tout nouveau médicament destiné à l'homme. Cette obligation était en vigueur depuis 1938, sans remise en question malgré les avancées scientifiques et technologiques des quatre-vingt-cinq dernières années. On sait pourtant que les essais sur des animaux ne sont pas fiables puisque sur dix médicaments testés avec succès sur des animaux, neuf sont retirés au cours des essais sur l'homme, se révélant trop toxiques ou inefficaces pour nous<sup>1</sup>.

## Mais pas d'interdiction

Présentée par les sénateurs Rand Paul et Cory Booker, la *FDA Modernization Act 2.0* avait été approuvée le 29 septembre 2022 par le Sénat étasunien. Deux mois plus tard, le processus législatif a mené à l'adoption de cette nouvelle réglementation. Elle « *va accélérer l'innovation et mettre sur le marché des médicaments plus sûrs et plus efficaces, plus rapidement, en supprimant des contraintes qui ne sont plus justifiées*

*par les connaissances scientifiques actuelles* », a déclaré le sénateur et médecin Rand Paul<sup>2</sup>.

Les animaux ne vont pas pour autant disparaître des laboratoires pharmaceutiques. Au moins deux espèces animales, dont un non-rongeur, sont utilisées. Le plus souvent souris ou rat, puis chien ou singe reçoivent la nouvelle molécule. La loi approuvée ne l'interdit pas, elle permet de ne pas le faire.

Quand les routines changeront-elles ? Nul ne le sait. Les toxicologues de la *Food and Drug Administration* (FDA, autorité chargée aux États-Unis de la sécurité des produits alimentaires et des médicaments) ont la réputation d'être attachés à leurs méthodes. Dans l'immédiat, il se peut que le principal avantage de cette loi soit d'ouvrir le dialogue entre industriels et FDA sur la pertinence des méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Il s'agira d'un progrès. En 2019, le pharmacologue David Gortler démissionnait de la FDA après avoir œuvré sans succès à « *éliminer l'exigence de la FDA d'essais cruels, obsolètes et peu prédictifs sur des animaux, en proposant la validation de la*

*technologie avancée des organes humains sur puce*<sup>3</sup> ». À l'époque, le dialogue avec sa hiérarchie avait été impossible.

## Au-delà des médicaments

Quatre domaines aux implications scientifiques et réglementaires différentes impliquent des expériences sur des animaux : l'enseignement de la biologie et de la médecine, la toxicologie, la recherche appliquée et la recherche fondamentale. L'utilisation d'animaux pour l'enseignement ou la recherche relevait déjà d'un choix. Seules certaines études de toxicologie pour satisfaire à des exigences réglementaires imposaient l'utilisation d'animaux. Elles contribuent à entretenir l'idée que les « modèles animaux » permettraient de prédire les réactions biologiques humaines. Les chercheurs développent des « modèles animaux » de toutes sortes de maladies, pas seulement pour évaluer de potentiels médicaments, mais aussi pour tenter de comprendre l'évolution et les mécanismes moléculaires de ces maladies. Avec quelle pertinence ? Par exemple, l'hypothèse

selon laquelle la maladie d'Alzheimer résulterait des amas dans le cerveau de la protéine appelée « amyloïde » a été étudiée, entre autres, sur des souris génétiquement modifiées ou sur des rats, mais la causalité n'a pas été démontrée et « *plusieurs chercheurs pensent que la meilleure façon de tester l'hypothèse [...] est de donner les médicaments [qui réduisent les plaques amyloïdes] aux humains<sup>4</sup>* » ! Ce n'est pas un exemple isolé. D'autres « modèles animaux », pour d'autres maladies, se révèlent décevants<sup>5</sup>.

### Combien d'animaux ?

En Europe, les derniers chiffres publiés par la Commission européenne mentionnent 1 788 779 animaux utilisés pour satisfaire aux exigences réglementaires (concernant médicaments ou autres produits), soit 17 % du nombre total d'animaux utilisés à des fins scientifiques. En 2019, sur les quelque 10 millions d'animaux utilisés, 45 % l'ont été pour la recherche fondamentale et 27 % pour la recherche appliquée<sup>6</sup>.

L'opposition de l'opinion publique à l'expérimentation animale est forte, comme en témoignent deux démarches en cours : une initiative citoyenne invite la Commission européenne à « *s'engager en faveur d'une proposition législative établissant une feuille de route pour l'élimination progressive de toutes les expérimentations animales dans l'UE avant la fin de la législature actuelle* ». Le 31 août 2022, fin de la première étape, plus de 1,4 million de signatures étaient collectées, donnant la possibilité de poursuivre le parcours<sup>7</sup> ; en France, une pétition déposée au Sénat demande une mission d'information sur « *l'utilisation des méthodes non animales dans la recherche et la réglementation<sup>8</sup>* ». La collecte de signatures est en cours jusqu'à fin avril 2023.

Dans la mesure où la nouvelle loi étasunienne ne contraint pas à l'utilisation de méthodes innovantes telles que les organoïdes ou le « *corps humain-sur-puce<sup>9</sup>* » et qu'elle ne

s'applique pas aux domaines qui utilisent le plus d'animaux, ce n'est pas sur la réduction immédiate du nombre d'animaux soumis aux expériences qu'il faudra chercher ses effets. Ce sera plutôt dans l'importance que vont prendre les méthodes modernes et peut-être aussi dans

**En 2019, sur les quelque 10 millions d'animaux utilisés, 45 % l'ont été pour la recherche fondamentale et 27 % pour la recherche appliquée.**

l'érosion du concept de « modèle animal ». « *Nous ne sommes pas des rats de 70 kg* », disait le professeur de toxicologie et de pharmacologie Thomas Hartung en 2009<sup>10</sup>. Aurait-il été entendu ?

### Notes

1. [https://www.science.org/content/article/fda-no-longer-needs-require-animal-tests-human-drug-trials].
2. [https://www.paul.senate.gov/dr-pauls-bipartisan-fda-modernization-act-2-0-to-end-animal-testing-mandates-included-in-2022-year-end-legislation/].
3. [https://antidote-europe.eu/la-food-and-drug-administration-a-echoue-dans-sa-mission-de-sante-publique/].
4. Abbott Alison, « Could drugs prevent Alzheimer's? These trials aim to find out », *Nature*, mars 2022 [https://www.nature.com/articles/d41586-022-00651-0].
5. Sarraseca Hélène, « Est-ce qu'ils ont des gueules de "modèles" ? », *Nexus* n° 121 (mars-avril 2019), p. 75-77.
6. [https://ec.europa.eu/environment/chemicals/lab\_animals/pdf/SWD2019\_Part\_A\_and\_B.pdf].
7. [https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2021/000006\_fr].
8. [https://petitions.senat.fr/initiatives/i-1254].
9. Sarraseca Hélène, « Le corps humain sur une puce », *Nexus* n° 128 (juillet 2020), p. 6-7.
10. Hartung Thomas, « Toxicology for the twenty-first century », *Nature*, juillet 2009 [https://www.nature.com/articles/460208a].

---

#### À PROPOS DE L'AUTEURE

Journaliste et rédactrice en chef de *Nexus*, Kim-Anh Lim traite essentiellement des sujets santé et société avec une idée en tête : s'informer pour mieux s'émanciper.

---



Danger Gardasil ?

© Dilok/stock.adobe.com

# Gardasil, le scandale continue



Par Kim-Anh Lim

Le 13 janvier 2023, sur le site de FranceSoir<sup>1</sup>, le Dr Gérard Delépine met les points sur les i dans un article intitulé « 10 mensonges dans un seul article de l'AFP Factuel » et regrette que l'AFP Factuel « *parvienne* à accumuler 10 mensonges en moins de 2 500 mots sans se référer à aucun chiffre réel, tout en se présentant factuel : un exploit en matière de désinformation ! »

**L**e 20 décembre dernier, le Dr Gérard Delépine publiait sur le site de FranceSoir un article intitulé : « Ne vaccinez ni filles, ni garçons par Gardasil : un vaccin dangereux et inefficace contre le cancer<sup>2</sup> ». En réponse, le 6 janvier 2023, l'AFP Factuel affirmait d'emblée dans le titre de son article : « Non, le vaccin Gardasil contre les infections à papillomavirus n'est pas "dangereux et inefficace", expliquent les experts<sup>3</sup> ». L'AFP Factuel s'attachait notamment à mettre en perspective le sujet en rappelant que « l'ex-chirurgien [le Dr Gérard Delépine] s'empare du sujet en réaction, dit-il, à "la promotion de la vaccination anti-HPV (papillomavirus humain)" en cours, rappelant que : "notre président a déploré qu'un tiers des jeunes filles et moins de 10 % des garçons se [fassent] vacciner", se déclarant "ouvert à une vaccination obligatoire sur le sujet" ». Cependant, dans cet article, Gérard Delépine a relevé 10 mensonges flagrants dont voici les grandes lignes.

### 1. Non, il n'existe aucune preuve d'efficacité anticancer du Gardasil.

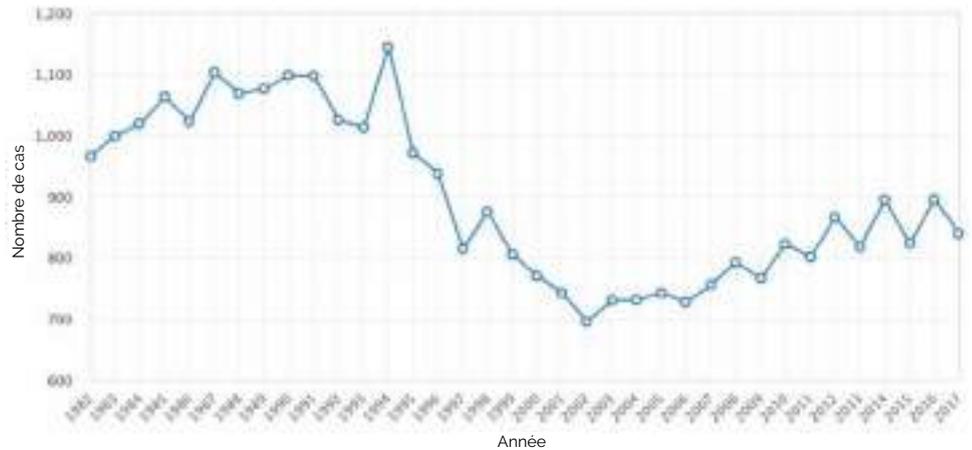
Prétendre le contraire, comme le fait l'AFP Factuel, est mensonger, explique Gérard Delépine :

Pourtant l'AFP Factuel et le laboratoire MSD, qui commercialise le Gardasil 9, expliquent qu'« il peut se passer entre 10 et 30 ans entre l'infection par le papillomavirus et l'apparition du cancer du col de l'utérus : ce délai n'est pas compatible avec des études cliniques sur ce critère ». Ainsi, comme le souligne le Dr Delépine, « MSD et l'AFP reconnaissent donc que l'efficacité anticancer n'a pas été étudiée ». Plus loin, il relève dans la réponse de l'AFP Factuel la déclaration du professeur Jean-Luc Prétet, directeur du Centre national de référence sur les papillomavirus, qui affirme : « Il y a une vraie protection du vaccin contre les cancers, c'est clairement démontré par les études épidémiologiques »... sans citer une seule de ces prétendues études.

### 2 à 4. Non, en Australie, les cancers invasifs ne disparaissent pas !

## INCIDENCE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

(de 1982 à 2017 en Australie)



**Le dépistage cytologique a montré son efficacité en Australie avec une diminution de 50 % des cas de cancers invasifs entre 1994 et 2002. À l'inverse le nombre de cas a fortement augmenté pendant la période de vaccination initiée en 2007.**

Source : AIHW Cancer Data in Australia, [https://nci.cancer australia.gov.au/diagnosis/cancer-incidence/cancer-incidence], cliquer sur le filtre « Cervix (col de l'utérus) » du menu déroulant du graphique.

L'AFP Factuel ment en déclarant faux un authentique graphique officiel australien (voir ci-dessus).

Le Dr Gérard Delépine explique : « Ce graphique officiel du gouvernement australien illustre l'efficacité du dépistage cytologique (chute du nombre annuel de nouveaux cas de cancers invasifs de 50 % entre 1994 et 2002) et dément la propagande permanente des médias et notamment de l'AFP qui prétend que l'Australie verrait l'éradication des cancers invasifs du col grâce à la vaccination, alors que depuis celle-ci leur nombre augmente. » Il souligne également l'origine officielle du graphique : « Mais l'AFP se contente de le déclarer... "faux". Mensonge n° 2 ! De plus, contrairement aux assertions de l'AFP Factuel (mensonge n° 3 !), il ne s'agit pas de projections mais bien des chiffres avérés enregistrés et publiés par les registres officiels des cancers australiens... »

Gérard Delépine constate que « plutôt que de rapporter des faits avérés et chiffrés, l'AFP Factuel donne la parole à des experts qui se trompent ou bien mentent. Ainsi M. Prétet prétend sans aucune vérification (mensonge n° 4 !) : "Cette augmentation, si elle existe, ne touche sûrement pas les femmes vaccinées, ce sont des femmes qui sont plus âgées,

autour de 45 ans." Malheureusement pour lui, cette augmentation constitue un fait avéré et les chiffres rapportés en 2022 par l'Australian Institute of Health and Welfare

**« Chez les 20-39 ans (le groupe le plus vacciné), le nombre annuel de nouveaux cancers de l'utérus a augmenté de plus de 50 %. »**

Gérard Delépine

prouvent que contrairement à ce qu'il pense, chez les 20-39 ans (le groupe le plus vacciné), le nombre annuel de nouveaux cancers de l'utérus a augmenté de plus de 50 %, passant de 195 en 2001 (cinq ans avant la vaccination) à 331 en 2021 (après 15 ans de vaccination). »

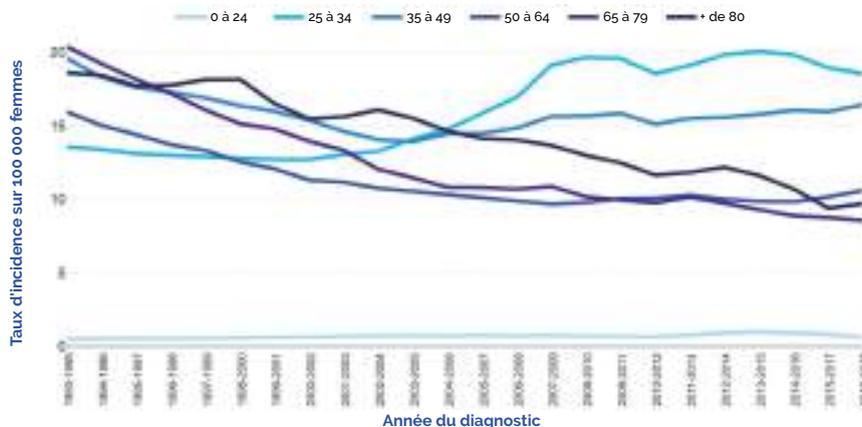
### 5. En suède, depuis la vaccination, les cancers du col augmentent.

Prétendre le contraire constitue un mensonge de plus :

L'AFP et son expert Francesco Salvo, après avoir affirmé que les chiffres avancés initialement par le Dr Delépine seraient « inexacts et (représentent) une sélection aléatoire et malveillante

## TAUX D'INCIDENCE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

(de 1993 à 2018 selon l'âge pour 100 000 femmes, Royaume-Uni)



**L'analyse par groupe d'âges montre une diminution franche d'incidence chez les femmes âgées, non vaccinées qui ont globalement poursuivi le dépistage cytologique. À l'opposé, le groupe des 20-24 ans, le plus vacciné, souffre d'une augmentation d'incidence des cancers invasifs évoluant de 16/100 000 en 2007 à 19/100 000 en 2016-2018.**

Source : [https://www.cancerresearchuk.org/health-professional/cancer-statistics/statistics-by-cancer-type/cervical-cancer/incidence#heading-Two].

des données », reconnaissent que « l'incidence des cancers augmente ». Ils attribuent cette augmentation à de meilleurs outils de diagnostic ; or, souligne Gérard Delépine, « les critères anatomopathologiques utilisés pour diagnostiquer le cancer invasif n'ont pas évolué depuis 50 ans ».

**« L'augmentation de l'incidence des cancers du col depuis la vaccination en Suède est constatée, confirmée et commentée par tous les articles scientifiques publiés depuis plus de dix ans. »**

Gérard Delépine

Pour ce qui est des chiffres, le Centre suédois de prévention du cancer du col de l'utérus a fait état d'une augmentation très significative de l'incidence du cancer du col de l'utérus : de 9,7/100 000 en 2006-2009 (date d'introduction de la vaccination), il est passé à 11,5/100 000 en 2014-2015<sup>4</sup>.

« En avril 2018, écrit le Dr Delépine, un article de l'Indian Journal of Medi-

cal Ethics<sup>5</sup> (IJME) a soulevé l'hypothèse que l'augmentation du cancer du col de l'utérus serait liée à la vaccination, mais ce texte a été retiré ultérieurement car son auteur, craignant des représailles, avait utilisé un pseudonyme, violant ainsi la politique de transparence de l'IJME. » Pourtant, cette incidence a été confirmée en 2019 par Lars Jørgensen lors d'un plaidoyer tentant d'innocenter la vaccination<sup>6</sup>. En 2020, l'étude de J. Wang<sup>7</sup> sur l'augmentation d'incidence des cancers invasifs du col rapporte : « Parmi les femmes correctement dépistées avec des résultats normaux, il y a eu une forte augmentation de l'incidence en 2014-2015 par rapport aux années précédentes » ; en 2022, Avalon Sundqvist confirme<sup>8</sup> cette augmentation sans en trouver une explication satisfaisante.

« Au total, l'augmentation de l'incidence des cancers du col depuis la vaccination en Suède est constatée, confirmée et commentée par tous les articles scientifiques publiés depuis plus de dix ans, s'insurge Gérard Delépine. Comment l'auteur de cet article publié par l'AFP peut-il l'ignorer ? »

**6. La Suède est présentée comme étant en passe d'éliminer les cancers du col de l'utérus.**

Clarisse Lhoste, la présidente de MSD France – Merck Sharp and Dohme étant l'une des cinq plus grandes sociétés pharmaceutiques mondiales –, présente la Suède comme un « pays en passe d'éliminer les cancers liés au HPV grâce à la vaccination et au dépistage ». « Un mensonge répété mille fois se transforme-t-il en réalité ? » s'interroge Gérard Delépine.

**7. L'AFP ment par omission en passant sous silence l'augmentation de l'incidence des cancers en Grande-Bretagne chez les femmes les plus vaccinées.**

« En Grande-Bretagne, souligne le Dr Delépine, on observe, depuis les campagnes de vaccination, la même évolution paradoxale qu'en Australie et en Suède associant l'absence de diminution globale d'incidence sur l'ensemble de la population, à une augmentation d'incidence chez les femmes âgées de 25 à 34 ans (groupe le plus vacciné) comme le rapporte cette capture d'écran de la figure publiée sur le site officiel. » (Voir graphique ci-contre du Cancer Research UK).

**8. L'AFP ment par omission en ne rappelant pas que la France, peu vaccinée, souffre moins du cancer invasif que les pays très vaccinés.**

En France, en 2018, le taux standardisé monde<sup>9</sup> (TSM) était de 6,1 pour 100 000 personnes-années<sup>10</sup>. Depuis, elle est passée, rapporte Gérard Delépine, « en dessous de 6/100 000 (seuil définissant les maladies rares, selon l'OMS) alors qu'elle atteint des taux supérieurs dans tous les pays apôtres de la vaccination : 7,1 en Australie, 9 en Grande-Bretagne, 13 en Suède et 13,5 en Norvège. Et ce sont ces pays qu'on nous donne en exemple ! »

**9 et 10. L'AFP ment encore en prétendant que le Gardasil est sans risques.**

Le 9<sup>e</sup> mensonge consiste de la part de l'Agence France-Presse à ignorer la mise en garde de l'avis de la Com-

mission de la transparence de septembre 2017 confirmant l'existence de risques neurologiques : « *Un sur-risque de syndrome de Guillain-Barré d'environ 1 à 2 cas pour 100 000 jeunes femmes vaccinées avec GARDASIL ou CERVARIX a été observé dans une étude épidémiologique réalisée par l'ANSM et la CNAMTS*<sup>11</sup>. »

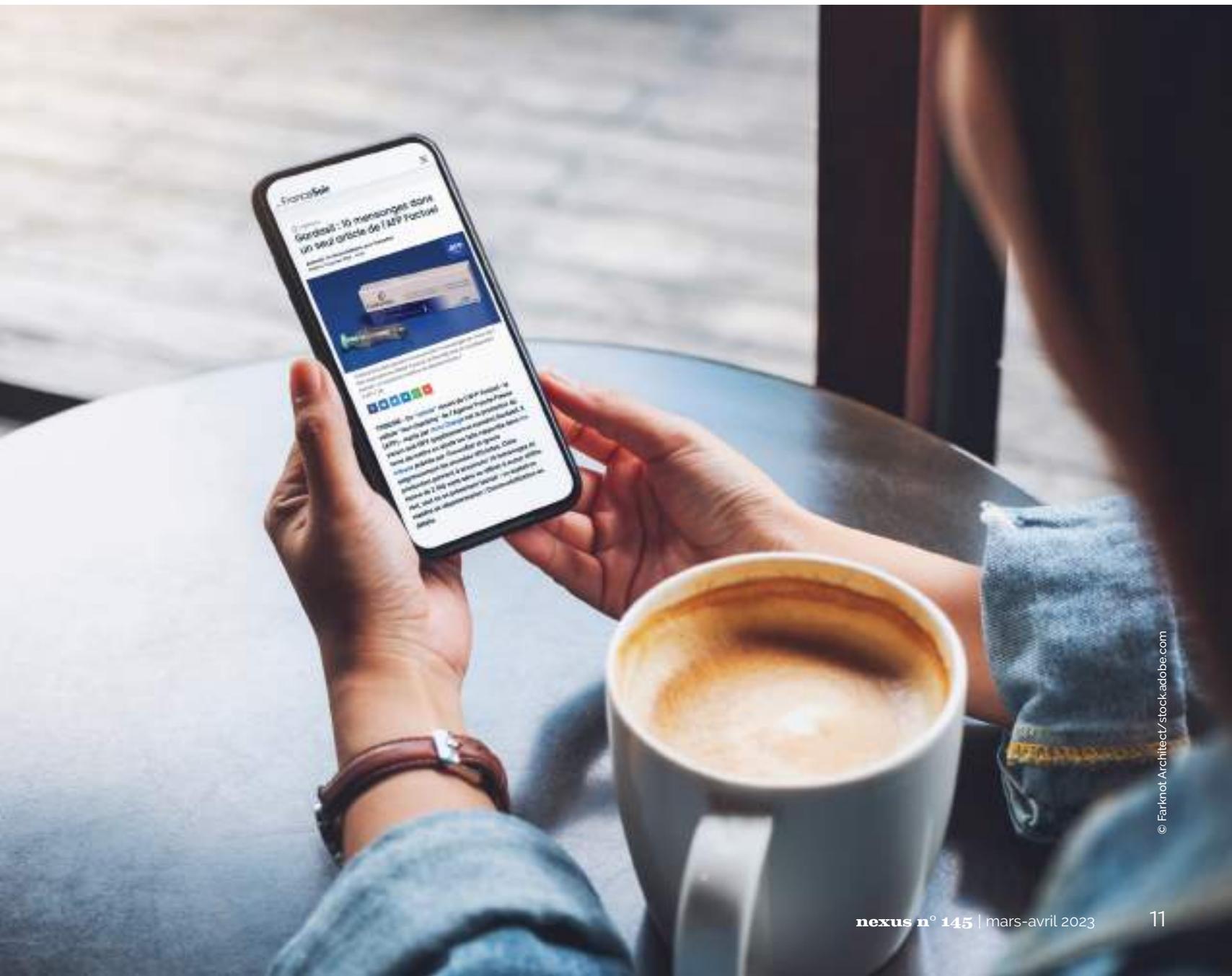
Et le 10<sup>e</sup> est d'occulter les plaintes de nombreuses familles qui, après avoir fait vacciner leur enfant, ont vu apparaître des complications post-injection<sup>12, 13</sup>.

**> Pour aller plus loin :**

[<https://docteur.nicoledelepine.fr/>].

## Notes

- [<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/gardasil-10-mensonges-dans-un-seul-article-d-afp-factuel>].
- [<https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/ne-vaccinez-ni-filles-ni-garcons-par-gardasil-un-vaccin-dangereux-et-inefficace>].
- [<https://factuel.afp.com/doc.afp.com.336H38R>].
- [[https://nkcx.se/templates/\\_rsrapport\\_2017.pdf](https://nkcx.se/templates/_rsrapport_2017.pdf)].
- [<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30037785/>].
- [<https://srh.bmj.com/content/familyplanning/45/4/303.full.pdf>].
- [<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32421420/>].
- [<https://aacrjournals.org/cebip/article/31/8/1572/707152/Time-Trends-for-Incidence-and-Net-Survival-of>].
- Le taux d'incidence standardisé désigne la moyenne pondérée des taux d'incidence spécifiques de plusieurs classes d'âge. Les populations de référence utilisées sont les populations mondiales (TSM).
- Hamers Françoise F., Woronoff Anne-Sophie, Réseau français des registres de cancers Francim, « Cancer du col de l'utérus en France : tendances de l'incidence et de la mortalité jusqu'en 2018 » [[http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/22-23/2019\\_22-23\\_1.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/22-23/2019_22-23_1.html)].
- [[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/gardasil9\\_synthese\\_ct15867.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/gardasil9_synthese_ct15867.pdf)].
- [<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/20869467/>].
- NDR : sur [<https://docteur.nicoledelepine.fr/proces-americains-contre-effets-deleteres-du-gardasil>] ; [<https://t.defender.un-proces-intente-recemment-contre-le-vaccin-gardasil-hpv-dermerck-pour-cause-dinfertilitite-et-de-crisis-depilepsie/?lang=fr>] ; [<https://childrenshealthdefense.org/defender/premier-proces-pour-deces-injustifie-lie-au-gardasil-alleguant-que-le-vaccin-contre-le-vph-a-cause-la-mort-dun-adolescent-de-13-ans/?lang=fr>] ; [<https://www.slate.fr/life/74167/vaccin-japon-hpv>] ; [<http://initiativecitoyenne.be/2015/05/desastre-du-vaccin-gardasil-au-danemark-le-documentaire.html>] ; [<https://thenewamerican.com/irish-nurse-seeks-withdrawal-of-license-for-gardasil/>] ; [<https://sanevax.org/hpv-vaccine-damaged-girls-colombia-stir-international-quest-justice/>].



# ALEXANDRE LANGLOIS

# Un chevalier blanc dans la police

Par Philippe Donnaes



#### À PROPOS DE L'AUTEUR

Journaliste et photographe de formation scientifique, Philippe Donnaes a collaboré avec de nombreux titres de la presse technique spécialisée. Il s'intéresse depuis toujours aux espaces trop peu explorés des pouvoirs de la conscience et de l'esprit.



Alexandre Langlois, lanceur d'alerte, ancien secrétaire général du syndicat VIGI, dénonce depuis des années la responsabilité de l'institution politique dans le suicide des policiers, la falsification des chiffres de la délinquance, les dérives de l'État policier, les graves manquements de l'affaire Benalla, ainsi que la gestion catastrophique de la crise Covid par les différents ministres... Des prises de parole courageuses qui lui ont valu des attaques judiciaires et personnelles, la dernière en date étant le siphonnage de son compte bancaire.



## Interview d'Alexandre Langlois

Propos recueillis par Philippe Donnaes

**« Plus de 150 vies ont été sacrifiées dans nos rangs, sans la moindre sanction hiérarchique, depuis la première élection d'Emmanuel Macron. »**

**nexus** Nous nous étions entretenus sur les ondes d'une radio locale<sup>1</sup> peu après la parution de votre premier livre, *L'Ennemi de l'Intérieur – Dérives et dysfonctionnements de la Police nationale* (2019, Talma Studios)<sup>2</sup>. Un ouvrage dans lequel vous balanciez déjà du lourd. Deux exemples croustillants. Ce commissaire, auteur d'un accident de circulation mortel au Yémen, qui, sous l'emprise d'une alcoolémie excessive, percute un enfant. L'État le couvre en versant 215 000 euros à la famille de la victime, le prix du sang dans le jargon diplomatique, afin d'éviter les suites et les ennuis politiques. Ce commissaire passera en conseil de discipline qui décidera, impitoyable... de le muter en Corse, dans la brumeuse ville d'Ajaccio. Citons également le commissaire divisionnaire Nicolas de Leffe, à l'époque des faits directeur adjoint de la DRPP (Direction du renseignement de la préfecture de police), et accessoirement neveu de feu Valéry Giscard d'Estaing, qui a piqué dans la caisse du service de lutte antiterroriste afin de couvrir les frais afférents à sa dernière acquisition immobilière :

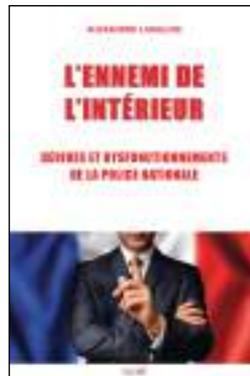
un modeste château provincial. Sanction très lourde, là encore, puisqu'il fut déplacé en tant que chargé de mission avant d'être, plus que rapidement, intronisé chef de la circonscription d'Ivry-sur-Seine... À l'époque, vous pointiez déjà les « deux poids, deux mesures » de l'IGPN – Inspection générale de la police nationale – qui avait diligenté un simulacre d'enquête et de sanction à l'encontre du sang bleu, mais n'avait pas hésité, en revanche, à demander la révocation d'un cuisinier CRS qui, lui, avait mis la main dans la poubelle de la cantine pour récupérer un lot de steaks avariés destiné à son animal de compagnie... L'une des premières questions que je vous avais posées était de savoir si vous n'aviez jamais eu peur pour votre intégrité physique. À l'époque, vous m'aviez répondu : « *Non, mais je ne me suis jamais vraiment posé la question, car j'ai fait ce qui me semblait juste, dans la continuité de mon engagement policier pour défendre l'intérêt général, les lois, les libertés individuelles. De toute façon, le ministère de l'Intérieur n'a pas besoin d'en arriver là, car*

*il a d'autres méthodes dans son arsenal répressif : opérer des rétentions disciplinaires, casser le salaire, briser le poste... »* Depuis, vous avez subi pratiquement toutes ces brimades et violences institutionnelles, qu'elles soient psychologiques, professionnelles ou pécuniaires, jusqu'à la dernière en date : le siphonnage intégral de votre compte bancaire ! Une arme de destruction massive dont vous ignoriez jusqu'à l'existence.

**Alexandre Langlois** : En effet. C'est, comme vous le dites, le point d'orgue d'un long travail de sape mentale, intellectuelle et matérielle dont le but n'est, ni plus ni moins, que de museler la liberté d'expression des policiers et, plus largement, celle des Français. Dans les faits, ce feuilleton judiciaire a commencé avec mon audition, le 22 mars 2018, dans les bureaux de l'IGPN [cette audition est (pour l'instant) encore intégralement accessible sur Internet<sup>3</sup> : une entrevue qui fait froid dans le dos en évoquant des méthodes dignes de la Stasi ou du KGB] suivie de ma première convocation, devant le conseil de discipline, le 20 février 2019. Motif évoqué : manquement au devoir de réserve, mais les véritables raisons sont à cher-

## POLICIER, SYNDICALISTE ET HOMME POLITIQUE

Licencié en droit et sciences politiques et détenteur d'un niveau master de droit public, Alexandre Langlois devient gardien de la paix – terme qu'il oppose à force de l'ordre – en 2007. Dès sa première année d'affectation, cet « anarchiste de droite » constate de graves dysfonctionnements au sein de la police nationale et sera même menacé de mort par un supérieur hiérarchique, sans que celui-ci ne soit le moins du monde inquiet. Il intègre les services de renseignement en 2008 et sera élu secrétaire général de la CGT Police en 2015. Il dénonce, dès cette période, une utilisation, par les politiques, d'une police non pour le peuple, mais contre le peuple, ainsi que l'instauration d'un état d'urgence permanent après les attentats du 13 novembre 2015. En 2017, il participe à la création du syndicat de police VIGI, dont il deviendra le secrétaire général. Il se présente à la députation en 2017, sous l'étiquette de la France insoumise, est élu comme conseiller municipal, sans étiquette, de 2020 à 2022, à Malansac (Morbihan). Il se lancera même dans l'aventure présidentielle de 2022, mais, étrangement, n'obtiendra pas les 500 parrainages requis...



cher ailleurs. Elles sont liées à mes prises de position, en tant que citoyen et secrétaire général de VIGI, dans lesquelles je dénonçais l'épidémie de suicides au sein de la police, notamment sous le « règne » d'Éric Morvan, directeur général de la police nationale parti depuis [en février 2020] en confortable retraite anticipée. À titre de comparaison, toute la direction de France Télécom [devenue Orange en 2013] était passée en correctionnelle, à l'époque de mon audition, pour les 35 suicides survenus entre 2008 et 2009 dans ces entreprises, alors que plus de 150 vies ont été sacrifiées dans nos rangs, sans la moindre sanction hiérarchique, depuis la première élection d'Emmanuel Macron. J'avais également relaté les agressions sexuelles commises par un médecin de la police nationale, couvert par sa hiérarchie – et plus particulièrement par Christophe Castaner, qui a payé ses frais d'avocat et de justice pour que ledit médecin attaque VIGI en diffamation –, délinquant sexuel condamné depuis par la justice, qui l'a reconnu coupable de tous les faits relatés. Et bien entendu la falsification des chiffres de la délinquance, opérée par certains supérieurs, manipulation comptable qui permet à certains gra-

dés de toucher des primes. À Marseille, par exemple, ces statistiques ont baissé pour je ne sais plus combien d'années consécutives alors que, hasard du calendrier, des règlements de compte à la Kalachnikov se déroulèrent le lendemain de cette annonce dans les quartiers nord. Sans parler, bien entendu, de l'affaire Benalla qui aurait été purement et simplement enterrée sans l'action judiciaire – dépôt de plainte, avec constitution de partie civile – intentée par VIGI.

**Sur proposition d'Éric Morvan, a priori donc juge et partie, vous aviez à l'époque été suspendu pour une durée de douze mois, dont six avec sursis. Avec évidemment, comme première conséquence pratique, l'absence de tout revenu. Une sanction financière qui touchait très précisément un de vos points sensibles et qui, rétrospectivement, ne vous surprend pas du tout ?**

Pas le moins du monde. Il faut en effet savoir que lors d'un passage en conseil de discipline dans la police nationale, il est possible de demander à voir une assistante sociale qui, normalement, est là pour que la sanction soit proportionnée, afin de

**L'affaire Benalla [...] aurait été purement et simplement enterrée sans l'action judiciaire – dépôt de plainte, avec constitution de partie civile – intentée par VIGI.**

ne pas impacter la famille et tout particulièrement les enfants. À l'époque, j'avais demandé à l'assistante sociale comment je pouvais être certain que son travail n'allait pas être détourné, autrement dit être utilisé par l'administration pour taper exactement là où ça fait mal. Sa réponse avait été : « Vous en tirerez les conclusions que vous voulez, mais moi, je ne peux pas continuer à travailler dans un milieu toxique. Dans un mois, je suis partie, j'ai demandé ma mutation. » Son rapport a mentionné un enfant, né prématurément, qui avait des soucis de santé, et mon épouse qui ne pouvait pas travailler afin d'être en mesure de l'accompagner. Et l'administration a donc logiquement frappé très précisément au bon endroit. Au portefeuille. C'est la solidarité nationale qui m'a sauvé

une première fois grâce à la cagnotte solidaire que j'avais mise en place. Cette sanction a été prise uniquement sur décision de Christophe Castaner, alors ministre de l'Intérieur, car le conseil de discipline avait refusé de se prononcer.

**En juillet 2020, vous décidez de quitter la police nationale en déposant une demande de rupture conventionnelle. Après avis favorable de votre hiérarchie et sans réponse, dans les trois mois suivants, de Gérald Darmanin – qui avait depuis lors succédé à Christophe Castaner au poste de ministre de l'Intérieur –, celle-ci est donc considérée, de facto, comme tacitement accordée. Accord d'ailleurs verbalement confirmé par ce même Gérald Darmanin, en octobre 2020 au Sénat, lors des questions au gouvernement. Survient le scandale Michel Zecler, ce producteur de musique violemment passé à tabac par quatre policiers dans la soirée du 21 novembre, à son domicile parisien. Sans nouvelles officielles de la procédure, vous réitérez donc votre demande de rupture conventionnelle en adressant, le 27 novembre, une lettre personnelle à Gérald Darmanin, lettre dans laquelle vous déclarez ouvertement ne plus vouloir « porter le même uniforme que ces "policiers" qui tabassent, blessent, mutilent ou tuent des innocents ». Vous mentionnez « une milice au service de votre autoritarisme » et « un ministère prompt à distribuer les sanctions disciplinaires contre les policiers qui dénoncent les dérives et dysfonctionnements de l'institution, mais, en revanche, beaucoup plus laxiste et clément face à ceux qui molestent et assassinent impunément ». Mentions spéciales aux auteurs des exactions contre Zineb Redouane (octogénaire décédée suite au tir d'une grenade lacrymogène, le 2 décembre 2018), Steve Maia Caniço (animateur périscolaire retrouvé noyé à Nantes**

**après une charge policière lors de la Fête de la musique en 2019) ou encore Cédric Chouviat (livreur décédé d'un écrasement de la trachée-artère à la suite d'une interpellation policière en janvier 2020). Et là, surprise, Gérald Darmanin ne répond pas, mais vous renvoie en conseil de discipline, sans passer par la case IGPN.**

Effectivement. En me reprochant toujours les mêmes griefs et notamment de manquer à mes devoirs de loyauté. De porter atteinte au crédit et au nom de la police nationale. Je précise que je me suis toujours exprimé dans le cadre de mon mandat syndical, et que j'ai toujours fait preuve de neutralité lorsque j'étais en service. Mais la frontière entre les deux fonctions est devenue extrêmement ténue. Il faut en effet mentionner une disposition vicieuse et pernicieuse introduite dans le Code de déontologie en 2014<sup>4</sup>, par un certain Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur. Disposition signée à l'époque par tous les syndicats de police qui siégeaient, à l'exception d'Alliance. VIGI, qui s'était ardemment opposé au texte, n'était en revanche pas présent, car il faut obtenir au minimum entre 8 et 10 % des voix aux élections professionnelles pour disposer d'un siège. Nous n'avions exercé qu'un rôle purement critique en expliquant pourquoi les policiers allaient se métamorphoser en sous-citoyens. Cette disposition est issue du Code général de la fonction publique de Vichy. Elle stipule que tout fonctionnaire doit veiller au nom et à la réputation des institutions, y compris dans sa vie privée. C'est-à-dire qu'un policier n'a plus le droit de s'exprimer en tant que citoyen. Nous sommes dans deux visions radicalement opposées. Celle de 1789, où la police républicaine est une force publique à l'usage de tous, et celle d'une police pétainiste où le policier passe du statut de défenseur des libertés individuelles à celui de défenseur des lois. Ce qui ne signifie absolument plus la même chose, car les pires dictatures ont des lois ! Avant 2014, le policier était protecteur des institutions de la République ; après

2014, il est devenu défenseur des intérêts nationaux. Et s'ils sont contraires à ceux du peuple, il est désormais possible de matraquer et tuer les citoyens légalement, à défaut de le faire légitimement. Les policiers sont désormais au service d'un président de la République qui les utilise pour réprimer avec violence tout mouvement social contestataire, tels les Gilets jaunes, mais également les infirmières, les pompiers, les médecins, les avocats, au lieu de leur permettre de manifester leurs revendications de manière encadrée et sécurisée. Dans le même temps, Luc Poignant, délégué du syndicat Unité SGP Police-Force ouvrière, peut affirmer en toute impunité, dans l'émission C dans l'air<sup>5</sup>, que « bamboula » est un terme à peu près convenable. Dans l'affaire Michel Zecler, la seule défense de l'ex-préfet de police Didier Lallement a été de dire qu'il n'était pas au courant, alors même qu'il y a eu un appel de renfort, une sortie d'armes et un tir de grenade dans un lieu clos. Ce même Didier Lallement qui, je le rappelle, avait obtenu sa promotion de Bordeaux à Paris en couvrant déjà des exactions

**Avant 2014, le policier était protecteur des institutions de la République ; après 2014, il est devenu défenseur des intérêts nationaux.**

policières par des mensonges dans l'affaire Olivier Beziade [un pompier volontaire grièvement blessé à la tête par un tir de LBD lors d'une manifestation à Bordeaux le 12 janvier 2019]. C'est la première fois que nous recensons des morts et des mutilés durant des manifestations et que, parallèlement, toutes les affaires sont enterrées. Concernant Zineb Redouane, le commandant de CRS qui dirigeait alors l'unité et qui a refusé de communiquer, à l'IGPN, les éléments réclamés par la justice – en l'occurrence les armes utilisées afin d'identifier le tireur – a été promu. Il est



© Gérard Bottino / C. Aucher / Raphal / Photographsee.eu / stockadobe.com

passé commandant dans une compagnie de Lyon, une des plus recherchées par les CRS. *Idem* à Nantes, pour l'affaire Steve Caniço. Tous les gradés impliqués ont reçu des promotions alors que le rapport du commandant de CRS, qui avait courageusement refusé de charger le rassemblement festif, a été jeté aux oubliettes, en fin de procédure du rapport IGPN.

## Tous les gradés impliqués ont reçu des promotions alors que le rapport du commandant de CRS, qui avait courageusement refusé de charger le rassemblement festif, a été jeté aux oubliettes.

**Et Gérard Darmanin, là encore en raison du « deux poids, deux mesures » judiciaires concernant ses frasques sexuelles, a décidé, seul, de vous révoquer le 16 mars 2021.**

En effet. Concernant l'affaire d'agression sexuelle que vous évoquez, VIGI avait simplement formulé quelques réserves, lors de la prise de fonction de Gérard Darmanin, en précisant qu'il était « *dommage que ce soit un ministre accusé de viol qui prenne ses fonctions* ». Une affaire que les grands médias nationaux, au pas, se sont bien entendu gardés de commenter, alors que la presse étrangère en avait fait ses choux gras. Et pas les médias de caniveaux puisque la BBC, par exemple, qui n'est pas habituellement taxée d'intégrisme intellectuel ou idéologique, avait titré « *Gérald Darmanin. Macron backs new interior minister accused of rape*<sup>6</sup> » (« *Macron soutient le nouveau ministre de l'Intérieur accusé de viol* »). Sans parler du *Guardian*<sup>7</sup>, du *Washington Post*<sup>8</sup> ou du *New York Times*<sup>9</sup>. Gérard Darmanin me révoque donc sous prétexte que mes multiples alertes, entièrement fondées, auraient nui à la réputation de la police fran-

çaise à l'international, mais aucunement la pitoyable image que suscitent, à l'étranger, sa personne et sa prise de fonction. VIGI avait formulé cela de manière diplomatique, mais si M. Darmanin est effectivement innocent, la suspicion qu'il s'est servi de ses pouvoirs de ministre pour enterrer l'enquête planera toujours. Point à souligner, qui démontre le caractère très personnel de la décision de Gérard Darmanin : le conseil de discipline ne s'était, une fois de plus, prononcé sur aucune sanction, Alliance est resté sur ses positions, en affirmant vouloir défendre la liberté d'expression syndicale, la surprise venant du syndicat Unité SGPI qui l'a rejoint et qui, donc, pour la première fois dans cette affaire, ne s'est pas abstenu, mais a refusé de prendre part au vote. Une petite anecdote : Gérard Darmanin, très fier de sa sanction, avait cité mon nom lors du Beauvau de la sécurité. Je faisais partie des « *flics qui ne sont pas dignes de porter l'uniforme* ». J'ai pu, au passage, apprécier le courage de la presse. Un journaliste de l'AFP (Agence France-Presse), que je connaissais, était présent dans la salle. Lorsque je lui ai demandé s'il allait traiter le sujet, il m'a fait comprendre que très probablement non. Il n'en a, effectivement, fait aucune mention, et donc aucun média ne s'est fait l'écho de ces propos puisque les dépêches de l'AFP demeurent les principales sources d'information de la presse, qui y fait son marché.

**Suite à cette décision inique, VIGI attaque en référé la sanction de révocation qui est suspendue, le 16 avril, par le tribunal administratif de Versailles, qui au passage tacle sévèrement le ministre de l'Intérieur en évoquant une sanction « disproportionnée », suspendue « jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la légalité de cette décision ». Ce qui signifie, en termes moins éthérés, que le ministre de l'Intérieur, théoriquement garant du respect des lois, ne les respecte pas. Qu'est-il advenu ensuite ?**

Mon avocat m'a conseillé d'attendre le jugement de fond, car, en général, l'administration ne fait pas appel, mais Gérard Darmanin, sans doute touché dans son ego surdimensionné, a décidé le contraire ! Il faut dire que le tribunal administratif avait publié un communiqué de presse expliquant, en langage juridique, qu'il avait tapé sur les doigts du ministre de l'Intérieur. Et l'affaire est depuis partie devant le Conseil d'État qui a confirmé le jugement du tribunal administratif de Versailles, le 30 décembre 2021. J'ai ensuite été retiré, en janvier 2021, du Service central du renseignement territorial, SCRT [anciennement Renseignements généraux], et je suis resté sans la moindre affectation jusqu'en novembre 2021. Lors de mon départ du SCRT, l'administration m'avait pourtant demandé de formuler trois vœux. Ce que j'avais fait en demandant négociateur au RAID, protection rapprochée d'Emmanuel Macron, ou un poste aux ambassades de Washington ou Moscou. Comme aucun de ces postes n'était à pourvoir, d'après l'administration, une seconde liste de vœux m'a été réclamée. Sans réponse cette fois. Jusqu'à un coup de téléphone qui m'informait de mon affectation au commissariat de Versailles. Afin d'éviter ce placard, et pour anticiper les ennuis, je me suis mis alors à temps plein syndical. L'administration s'est alors acharnée en dépêchant simultanément, à mon adresse administrative, le commissaire de Versailles, puis le directeur des ressources humaines des Yvelines et le chef d'état-major du commissariat de Versailles. Il faut savoir que faire se déplacer ce type de fonctionnaires coûte une fortune, et ce juste pour me stipuler que j'étais en abandon de poste, poste qui ne m'avait jamais été notifié dans les règles. En janvier 2022, mon avocat m'a alors incité à utiliser mon droit de retrait, procédure qui est justifiée lorsqu'un employeur met sciemment en danger la santé mentale ou physique d'un de ses collaborateurs, car évidemment, outre ce harcèlement procédurier, j'étais à nouveau en graves difficultés financières puisque

l'administration opérait, chaque mois, des ponctions sur salaire en me laissant le minimum légal. Je dois en effet 6 500 euros à l'État en raison des plaintes en diffamation dont j'ai été l'objet, mais lui-même est redevable de 8 000 euros envers ma personne. Dette antérieure à la mienne. Mais l'État s'est tout bonnement assis sur ces condamnations de justice.

**Et en juillet 2022, c'est la bombe évoquée au début de notre entretien, à savoir le braquage pur et simple, par l'État, de votre compte bancaire qui se retrouve à zéro. Un tour de passe-passe apparemment tout à fait légal, qui pourrait d'ailleurs être employé pour réduire au silence n'importe**

**quel lanceur d'alerte, ou même simple citoyen qui émettrait des propos considérés comme déplaisants pour le régime en place. Une nouvelle machine à broyer dans l'arsenal répressif des dictatures modernes.**

Oui, j'ai bien entendu été le premier étonné lorsque j'ai constaté l'opération, et j'ai donc effectué des recherches. Et derrière la propagande d'État martelant qu'il laisse « une somme à caractère alimentaire » en cas de saisie, j'ai découvert la réalité juridique d'une mesure d'effacement social qui a été décryptée par l'étude grenobloise d'huissiers SCP Dauphijuris Lafont-Lombard (voir encadré). La question est : qui a bien pu faire entrer en vigueur une mesure aussi

inique ? La réponse est le premier gouvernement de François Hollande. C'est même l'une des premières mesures prises, le 30 mai 2012, avant même les élections législatives de juin. Et qui a signé cet acte de forfaiture vis-à-vis de Français démunis ? Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Victorin Lurel, ministre des Outremer. Pour celles et ceux qui auraient des doutes, il s'agit de l'article R162-3 du Code des procédures civiles d'exécution<sup>10</sup> créé par le décret n° 2012-783 du 30 mai 2012<sup>11</sup>. Comment faire pour se protéger de ce hold-up étatique ? Ouvrir, comme je l'ai fait ensuite, un compte dans une banque de l'Union européenne. C'est



### HOLD-UP SUR VOS COMPTES

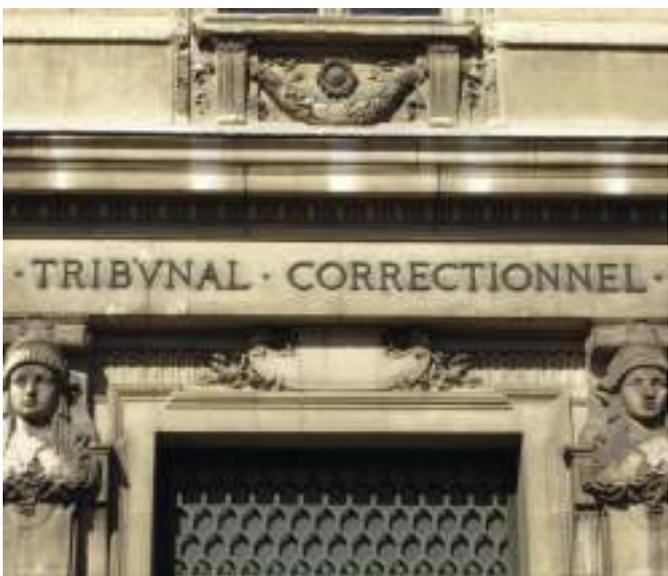
La procédure de saisie-attribution sur un compte bancaire permet de prélever les sommes qui s'y trouvent au crédit. Lorsque le débiteur est une personne physique, il bénéficie cependant des dispositions protectrices de l'article L162-2 du CPCE (Code des procédures civiles d'exécution) qui dispose en substance que « *le tiers saisi laisse à disposition du débiteur dans la limite du solde créditeur du ou des comptes au jour de la saisie, une somme à caractère alimentaire d'un montant égal au montant forfaitaire, pour un allocataire seul (RSA)* ». Somme couramment appelée SBI pour « *solde bancaire insaisissable* ».

L'article R162-3 du même Code précise toutefois qu'« *un débiteur ne peut bénéficier d'une nouvelle mise à disposition qu'en cas de nouvelle saisie intervenant à l'expiration d'un délai d'un mois après la saisie ayant donné lieu à la précédente mise à disposition* ».

Qu'en déduit-on ? Eh bien, que d'une part l'insaisissabilité n'est efficace qu'au moment de la saisie... mais pas au-delà. Qu'ainsi rien n'empêche de pratiquer dans le mois une seconde saisie pour capturer cette somme. Et enfin qu'un second créancier, via un second huissier, peut également capter cette somme en « *toute bonne foi* ».

Source : [[https://www.dauphijuris.fr/saisie-attribution-d-un-compte-bancaire-et-insaisissabilite-du-sbi--quid--\\_ad140.html](https://www.dauphijuris.fr/saisie-attribution-d-un-compte-bancaire-et-insaisissabilite-du-sbi--quid--_ad140.html)].

© yelantsew/stock.adobe.com



© Delphostock/forma82/pixamo/Xiongmao/Diggibodgi.com/Jonathan Stutz/J-F Perigois/Pictures news/stock.adobe.com

parfaitement légal. Vous pouvez y virer vos salaires, et l'administration française a beaucoup plus de mal à aller ponctionner un compte dans un autre pays européen.

**En écoutant vos explications, la police nationale semble être une institution bien vérolée. Et l'IGPN, la police des polices, apparaît comme l'une des principales courroies qui contribuent à maintenir et propager cette gangrène intérieure. Faut-il la supprimer ou, pour le moins, la réformer ?**

À l'échelon européen, l'IGPN apparaît effectivement comme une exception française, car la plupart des autres pays membres démocratiques ont voulu s'assurer que les organes de contrôle de la police sont légitimes, et surtout impartiaux. En Angleterre, par exemple, la nomination du patron de l'IGPN est validée par le Parlement, alors qu'en France elle s'effectue en Conseil des ministres. De plus, toujours au Royaume-Uni, la gestion des affaires les plus graves est confiée à un organisme indépendant, tout comme en Belgique, alors qu'au Danemark et en Suisse des magistrats ont été placés à la tête « d'IGPN locales ». On pourrait également évoquer l'IPCAN (Independent Police Complaints Authorities' Network) qui est un réseau informel d'échanges et de coopération qui réunit des organismes nationaux indépendants, en charge du contrôle externe des forces de sécurité. Même la Hongrie du sulfureux Viktor Orban dispose d'un organe de contrôle indépendant ! L'IGPN, juge et partie, a été effectivement pointée du doigt à de nombreuses reprises après les multiples enquêtes orientées ou classées sans suite qui encouragent les comportements inadmissibles. Rappelons-nous, après les 2 300 plaintes déposées par les Gilets jaunes, le petit rictus condescendant et méprisant de Brigitte Jullien, directrice de l'IGPN. Interrogée par France 2, elle sourit en expliquant que sur les 378 enquêtes administratives diligentées par ses services, deux dossiers avaient

débouché sur des sanctions... Quand l'IGPN mène une enquête administrative interne, autrement dit enquête sur elle-même, les conclusions sont souvent différentes de celles auxquelles aboutit une procédure menée par un magistrat judiciaire.

**VIGI a déposé de nombreuses plaintes, notamment contre Christophe Castaner, Édouard Philippe, Laurent Nunez, Alexandre Benalla, Didier Lallement. Que sont-elles devenues ?**

Beaucoup ont été classées sans suite. Alexandre Benalla a été condamné à trois ans de prison, dont un ferme (sous bracelet électronique), mais a bien entendu fait appel. Concernant les directeurs et chefs de service, dont Didier Lallement, la plainte est en instruction. Pour Édouard Philippe, celle concernant la mise en danger de la vie d'autrui via l'utilisation du gaz CS, lors des manifestations, est passée à la trappe... Seule subsiste la plainte, instruite par la Cour de justice de la République, pour entrave aux mesures d'assistance, quand il fallait distribuer des contraventions plutôt que des masques... Cette même Cour de justice de la République m'a d'ailleurs relancé, il y a quelques mois, afin de savoir si je subissais des pressions de la part de ma hiérarchie et du gouvernement en général. Je me suis, bien entendu, empressé de lui fournir quelques éléments de réponse. Les hauts magistrats de la Cour m'ont confié qu'ils instruiraient jusqu'au bout, mais, qu'au final, ceux qui jugent sont les parlementaires. Une manière détournée d'avouer que leurs résultats ne seront pas forcément à la hauteur du travail d'enquête réalisé et des préconisations demandées... Et que, *in fine*, ce sont des copains qui vont juger. C'est pourquoi la plupart des affaires sont classées sans suite, sauf dans les cas très graves, où les « sanctions » restent dramatiquement dérisoires et anecdotiques. On se souvient de Laurent Fabius et du sang contaminé ou encore de Christine Lagarde, dans l'affaire de l'arbitrage Tapie-Crédit

**L'IGPN, juge et partie, a été effectivement pointée du doigt à de nombreuses reprises après les multiples enquêtes orientées ou classées sans suite qui encouragent les comportements inadmissibles.**

lyonnais. L'ex-directrice du FMI (Fonds monétaire international), devenue depuis présidente de la Banque centrale européenne, avait en effet été reconnue coupable, mais pas responsable...

**Quand le vol d'un paquet de pâtes se solde par une condamnation de trois mois de prison ferme... Le système judiciaire est-il lui aussi vicié et la justice est-elle encore un contre-pouvoir indépendant ?**

De moins en moins. Pour une raison simple. Lorsque Emmanuel Macron est arrivé au pouvoir, en 2017, la garde des Sceaux de l'époque, Nicole Belloubet, avait déclaré que les procureurs, censés représenter la société civile, étaient aux ordres du pouvoir exécutif. C'était parfaitement assumé. Ce qui est intéressant, dans les procédures qui m'opposent au gouvernement, c'est que chaque fois qu'il y a des procureurs, je perds, alors que devant les tribunaux administratifs, où il n'y a pas de procureur, j'ai toujours gagné. En théorie, les juges sont indépendants, mais c'est tout de même le ministère de la Justice qui gère leurs carrières. Exemple du juge Marc Trévidic qui dirigeait le parquet antiterroriste, mais qui n'était pas dans la ligne du pouvoir de François Hollande. Il a été muté au tribunal de grande instance de Lille. Une promotion sur le papier. Du jour au lendemain, il a, au passage, perdu le dispositif de protection rapprochée dont il bénéficiait et sa vie est donc, depuis, sciemment mise en danger. Dans une affaire qui m'opposait au directeur de la police judiciaire de Versailles, suite à une tentative de



© Guillaume Navarro / stock.adobe.com

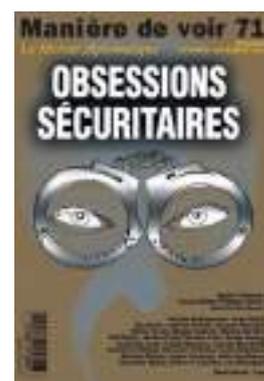
suicide dans son service, j'ai été attaqué par l'administration pour outrage. Le juge d'instruction m'a placé sous le statut de témoin assisté. Décision qui ne semblait pas plaire au pouvoir en place. Il a été relevé de ses fonctions, un nouveau juge d'instruction a été nommé et celui-ci m'a mis en examen. Le système « macroniste » a le pouvoir de faire sauter les juges indépendants afin de les remplacer par de bons petits soldats, et même les juges d'instruction qui sont, théoriquement, les plus indépendants. Rappelons-nous : Emmanuel Macron voulait supprimer un maximum de juges d'instruction afin de les remplacer par des procureurs, une note interne du ministère précisant qu'il fallait conserver les sièges des tribunaux dans les villes qui votaient LREM... La justice est très clairement en train d'être noyauté, et les serviteurs sont grassement récompensés. Un exemple ? L'ex-procureur général de la République auprès de la Cour de cassation François Molins, qui a eu sa promotion signée une fois l'enquête contre Alexandre Benalla soigneusement caviardée (perquisition ratée, coffre-fort évaporé, etc.). Et quand il est parti, c'est Emmanuel Macron en personne qui a choisi

son remplaçant (Rémy Heitz), après avoir biffé les noms des trois candidats proposés, alors que, normalement, c'est le Conseil supérieur de la magistrature et le ministre de la Justice qui décident. Il faut savoir que le procureur de la République de Paris occupe un poste particulièrement sensible puisqu'il est – et a été – chargé de prendre des réquisitions dans certains dossiers délicats pour l'exécutif. Concernant la gestion de la crise Covid, même *Le Monde*, journal auquel on peut généralement se référer sans être taxé de complotisme, a rapporté que l'immense majorité des décisions rendues par le Conseil d'État entérinent les choix de l'exécutif<sup>12</sup>... La justice est de plus en plus sous la coupe de l'exécutif, mais également le Parlement, donc le législatif. Il y a une concentration des pouvoirs dans les mains d'Emmanuel Macron et même si, aujourd'hui, l'Assemblée nationale est un peu plus divisée, les petits arrangements personnels perdurent et sont monnaie courante.

**Dans un vieil article du *Monde diplomatique* (*Manière de voir*, octobre/novembre 2003), Susan George écrivait déjà que « les dirigeants occidentaux**

**ne se contentent pas de réprimer les manifestations altermondialistes. Ils organisent un harcèlement idéologique et juridique destiné à mettre hors la loi les opposants. » Un modèle de criminalisation de l'opposition pour légaliser la violence que semble avoir parfaitement compris Emmanuel Macron, et qu'il a généralisé à l'ensemble des mouvements sociaux.**

C'est assez juste et fait très précisément écho à ce qui se passe actuellement dans mon petit village de Rochefort-en-Terre (Morbihan). Vincenzo Vecchi est un militant italien qui a été condamné, en Italie, à douze années d'emprisonnement pour « dévastation et saccage » à la suite de sa participation à la manifestation contre le G8 à Gênes, en juillet 2001, qui avait vu la mort du militant Carlo Giuliani, ainsi qu'à un rassemblement antifasciste non autorisé à Milan, en mars 2006. Il a été jugé coupable sur la base d'un principe de droit, introduit par le



régime de Mussolini en 1930 dans le Code pénal italien. Cette loi fasciste, écrite par des fascistes, stipule que toute personne qui participe à une manifestation dans laquelle il y a des débordements est considérée comme coupable. Vincenzo a décidé de fuir cette condamnation injuste et disproportionnée, de se réfugier en France et il vit ici, depuis huit ans, complètement intégré à la vie locale, mais sous le coup d'un mandat d'arrêt européen (MAE) émis par la justice italienne en 2019. La justice française a fait son travail en rejetant les demandes d'extradition de l'État italien, qui semble n'avoir que ça à faire... Mais l'Italie a fait appel devant la Cour de justice européenne (CJUE), qui a déclaré que le plus important, ce sont les accords d'extradition entre pays. Elle a rendu son avis le 14 juillet dernier en jugeant que la loi « Pillage et Dévastation », d'origine mussolinienne donc, n'a pas besoin d'avoir une équivalence stricte avec une loi française. La justice pourrait dès lors vous condamner du fait de votre seule présence à une manifestation où des délits matériels sont commis. Sur, par exemple, la production de simples photos. La notion de concours moral marque le passage de la responsabilité individuelle à la responsabilité collective, et la présomption d'innocence à celle de culpabilité. Si cette décision est entérinée (le 29 novembre 2022 la Cour de cassation a décidé de renvoyer Vincenzo Vecchi devant une nouvelle cour d'appel<sup>13</sup>), elle pourrait faire jurisprudence. La procédure de MAE deviendrait ainsi caduque et purement administrative, en privant désormais les juges de toute forme d'instruction détaillée et la défense de faire valoir ses droits. Le droit fasciste entrerait par la grande porte dans le droit européen, alors que de multiples gouvernements, dont celui d'Emmanuel Macron, hurlent lutter contre les idées fascistes...

**Une dangereuse dérive autoritaire que n'a pas attendue le visionnaire Christophe Castaner qui, en préambule d'une manifestation**

**des Gilets jaunes à Bourges, avait dit : « Ceux qui viennent manifester dans des villes où il y a de la casse qui est annoncée savent qu'ils seront complices de ces manifestations-là<sup>14</sup>. » Dérive qu'on pourrait même faire remonter à un certain Nicolas Sarkozy qui, sous couvert « de la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, dite "loi SLI", donne le pouvoir aux policiers d'interpeller et de placer en garde à vue tout citoyen pour les faits les plus simples<sup>15</sup> ». Quant aux violences policières, souvent rebaptisées « bavures », elles ne datent pas, elles non plus, d'hier ! Sans remonter trop loin, on pourrait citer l'affaire Youssef Khaïf, abattu de deux balles dans la nuque à Mantes-la-Jolie en 1991 – le ministre de l'Intérieur de l'époque, Philippe Marchand, n'avait pas attendu les conclusions balistiques pour hurler à la légitime défense, et le tireur, jugé dix ans après les faits, sera acquitté par la cour d'assises des Yvelines. Ou Aïssa Ihich, 45 kg et asthmatique, qui décède au commissariat de Mantes-la-Jolie en mai 1991, trente-six heures après son passage à tabac par trois policiers – ce qui rappelle étrangement le décès de Cédric Chauviat ou encore celui d'Adama Traoré – qui l'accusaient d'avoir jeté des pierres sur leur véhicule. Vous dénoncez et combattez depuis plusieurs années, en tant que citoyen et secrétaire général de VIGI, les violences policières. Vous n'êtes donc pas seul, mais existe-t-il une prise de conscience concernant ces dérives autoritaires, pour ne pas parler purement et simplement d'assassinats, au sein de la police nationale ?**

Les citoyens ont désormais peur de la police. C'est une évidence. Mais je souhaite toutefois préciser que, selon moi, le terme de violence policière est un raccourci sémantique fourre-tout dans lequel les médias amalgament des affaires qui n'ont aucun rapport entre elles. Il existe des violences légales et d'autres qui

sont totalement illégales. Il y a des cadres légaux dans lesquels la police peut faire usage de ses armes, et ça ne soulève aucun débat. Les policiers ont-ils bien fait de tirer au Bataclan ? Bien évidemment, oui. Pourtant, c'est une violence policière. À l'inverse, si vous demandez aux policiers si Cédric Chauviat devait être tué pour une plaque d'immatriculation sale, la réponse est unanimement non ! Le drame, c'est que l'IGPN a décidé de publier, depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, les noms des tués par la police en mettant toutes les affaires dans le même panier. Un mélange des genres qui fait que, logiquement, on aboutit aux déclarations

**Le système « macroniste » a le pouvoir de faire sauter les juges indépendants afin de les remplacer par de bons petits soldats, et même les juges d'instruction qui sont [...] les plus indépendants.**

d'un Philippe Poutou qui clame « la police tue ». Effectivement, la police tue, mais, encore une fois, il y a des morts légaux et des assassinats qui ne le sont pas. Et nous débouquons sur un clivage idéologique qui n'a rien à voir avec la réalité. En oubliant le fond du problème. Qu'est-ce qui protège la société et qu'est-ce qui va à son encontre ? Cette démarche « clivante » est une stratégie entièrement voulue par Emmanuel Macron et son gouvernement, l'objectif étant de jeter de l'huile sur le feu afin de radicaliser les plus extrêmes, qu'ils soient pro ou anti-police. Les modérés doivent choisir un camp. Emmanuel Macron adore jouer sur cette dichotomie sociétale afin de classer les gens en bons ou méchants. Une vision manichéenne qui radicalise et provoque des pertes de repère empêchant tout débat apaisé. L'autre grande nouveauté c'est, et je l'ai déjà mentionné, que le pouvoir public et politique encourage les comporte-

ments déviants. Auparavant, les policiers coupables d'actes illégaux étaient mutés, ça n'est pas un scoop, mais discrètement. Une manière d'acheter la paix sociale. Aujourd'hui, ces décisions sont assumées pleinement et ouvertement par les ministres ! J'aime donner le contre-exemple de Charles Pasqua, qui, lorsqu'il a pris ses fonctions en tant que ministre de l'Intérieur, en 1986, n'a pas dit je vais casser la figure à tout le monde, mais « *je vais prendre soin des policiers* ». Un personnage certes controversé et controversable, mais que personne ne peut taxer de laxisme, et c'est pour cette raison que je le prends en référence. Qu'a-t-il fait au lendemain de la mort de Malik Ousseki<sup>16</sup> ? Il a présenté ses excuses à la famille et a immédiatement dissous les voltigeurs en expliquant que l'objectif de cette brigade motorisée n'était pas de tuer des manifestants ! Et qu'a fait le gouvernement d'Emmanuel Macron ? Il les a remis en service en 2019, en les rebaptisant BRAV-M, pour Brigades de répression de l'action violente motorisées.

**Vous dites que les policiers sont conscients de ces dérives et les rejettent majoritairement. Que font justement ces policiers « normaux » pour s'y opposer ? Et le problème majeur de la police n'est-il pas le nivellement par le bas d'un métier qui n'attire plus, précisément, que des irréductibles racistes et violents**

**qui y trouvent un cadre, sinon légal tout du moins bienveillant, pour assouvir leurs pulsions ?**

La prise de conscience, ce sont des policiers qui se mettent en disponibilité ou qui demandent une rupture conventionnelle. Des milliers ont été signées en 2022. Je ne suis pas arrivé, deux ans après (cet article a été rédigé en novembre 2022), à l'obtenir – alors que, encore une fois, silence des instances supérieures vaut acceptation trois mois après –, mais beaucoup y sont parvenus. Le recrutement s'effectue effectivement au rabais puisqu'une moyenne de cinq est demandée aujourd'hui à l'examen d'entrée. Tout le monde doit passer et, fatalement, on garde tout et n'importe qui. Ce nivellement par le bas permet de s'assurer qu'on aura des gens manipulables et bien aux ordres. Ce gouvernement est en train de fabriquer une véritable milice nationale. Cela va prendre un certain temps, mais le mouvement est en cours. Les policiers qui restent, et qui partagent encore des valeurs républicaines, se réfugient dans la discrétion. Ils représentent encore, pour l'heure, la grande majorité, sinon ce serait invivable. Mais si demain ils disparaissent et que les sociétés privées prennent le pouvoir – rappelons-nous aussi qu'Emmanuel Macron a tenté d'instaurer un service privé, organisé par un certain Alexandre Benalla, pour protéger sa personne –, ce sera le chaos. Je le répète, l'intérêt de ce gouvernement

n'est pas l'intérêt de la population. Pour preuve, encore, les propos de Sibeth Ndiaye, lorsqu'elle était porte-parole du gouvernement, qui avait claironné : « *Si provoquer de la violence, c'est faire les réformes pour lesquelles vous avez été élu, alors ça, de ce point de vue-là, je peux l'assumer*<sup>17</sup>. » J'insiste donc. Il ne s'agit pas de violences policières, mais de violence étatique, comme l'avait déjà théorisé Max Weber<sup>18</sup>. Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que, là encore, le véritable point de bascule remonte à Manuel Valls. Auparavant, la loi de 2003, que vous avez évoquée, était utilisée contre des personnes qui commettaient réellement des actes délictueux. Elle a été progressivement détournée de son essence, tout comme les mesures exceptionnelles, théoriquement provisoires, qui ont été votées après les attentats. Pour aboutir à la négation pure et simple d'un des droits les plus essentiels, en l'occurrence celui de manifester. Le plus dramatique exemple est probablement celui des militants écologistes qui ont été assignés à résidence, sous prétexte de suspicion de terrorisme, au moment de la COP 21. On parle souvent de l'État-nation, mais en France, l'État a fait sécession d'avec la nation. C'est ce que disait avec justesse Aristote : « *Il y a des gouvernements qui ont des gardes de citoyens et d'autres qui ont des gardes contre les citoyens.* » Et nous sommes en train de passer dans le second registre.

## Notes

- [[www.radiolarzac.org/freestyle-intempestif-alexandre-langlois-18-mai-2021/](https://www.radiolarzac.org/freestyle-intempestif-alexandre-langlois-18-mai-2021/)].
- Suivi de « *Essayez la démocratie* » : *Au bal masqué de la macronie*, Talma Studios, 2021.
- [<https://lesgiletsjaunesdeforcaquier.fr/2019/05/audition-integrale-de-alexandre-langlois-secretaire-general-de-vgi/>].
- [[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000025503132/LEGISCTA000028285863/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000025503132/LEGISCTA000028285863/)], article R434-12.
- [[https://lexpress.fr/actualite/societe/video-dire-bamboula-c-est-a-peu-pres-convenable-lache-un-policier\\_1877833.html](https://lexpress.fr/actualite/societe/video-dire-bamboula-c-est-a-peu-pres-convenable-lache-un-policier_1877833.html)].
- [<https://www.bbc.com/news/world-europe-53319441>].
- [<https://www.saltwire.com/prince-edward-island/news/world/french-president-macron-defends-minister-accused-of-rape-473211/>].
- [[https://www.washingtonpost.com/politics/courts\\_law/new-french-pm-defends-promotion-of-minister-accused-of-rape/2020/07/08/3232511e-c0f7-11ea-8908-68a2b9eae9e0\\_story.html](https://www.washingtonpost.com/politics/courts_law/new-french-pm-defends-promotion-of-minister-accused-of-rape/2020/07/08/3232511e-c0f7-11ea-8908-68a2b9eae9e0_story.html)].
- [<https://www.nytimes.com/2020/07/08/world/europe/macron-cabinet-feminists-Darmanin.html>].
- [[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000025938446](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025938446)].
- [<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000025936193/2012-06-01/>].
- [[https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/06/09/le-conseil-d-etat-la-voix-de-son-maitre\\_6042275\\_4500055.html](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/06/09/le-conseil-d-etat-la-voix-de-son-maitre_6042275_4500055.html)].
- « *Affaire Vincenzo Vecchi – Comprendre la dernière décision de la Cour de cassation* », 19 décembre 2022, [<https://lundi.am/Affaire-Vincenzo-Vecchi>].
- [<https://twitter.com/bastienparisot/status/1083726232745897984>].
- Jean Jean-Paul, « *La France à l'heure de la répression* », *Manière de voir* n° 71, 2003.
- Étudiant de 22 ans mort dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986, en marge d'une manifestation contre le projet de réforme Devaquet, suite au matraquage de voltigeurs.
- [<https://www.dailymotion.com/video/x7qs4uu>].
- Max Weber (1864-1920), économiste et sociologue allemand qui, dans *Le Savant et le Politique*, a forgé le concept politique de violence légitime : « *Un État est une communauté humaine qui revendique le monopole de l'usage légitime de la force physique sur un territoire donné.* » *Le Savant et le Politique* (1917 et 1919), traduction par Julien Freund, Plon, 1959 ; nouvelle traduction par Catherine Colliot-Thélène, La Découverte/Poche 2003.



J'insiste donc.  
Il ne s'agit pas de violences  
policières, mais de violence  
étatique, comme l'avait déjà  
théorisé Max Weber.

---



---

**À PROPOS DE L'AUTEUR**  
Journaliste et photographe de formation scientifique, Philippe Donnaes a collaboré avec de nombreux titres de la presse technique spécialisée. Il s'intéresse depuis toujours aux espaces trop peu explorés des pouvoirs de la conscience et de l'esprit.

---

# SYSTÈME DE SANTÉ De l'agonie au renouveau

Par Philippe Donnaes



Dans son dernier essai, paru chez Exuvie, le docteur Louis Fouché décrit un monde du soin sclérosé et agonisant, en pleine disruption, qui ne serait plus qu'un système de vente de remèdes et de perpétuation de la maladie, phagocyté par les grandes multinationales. Vision lucide et implacable, mais aussi message d'espoir pour l'avènement d'une médecine holistique.



## Interview du docteur Louis Fouché

Propos recueillis par Philippe Donnaes

**« Il existe un formidable pouvoir de soumission à l'autorité qui découle de la structure même et des enjeux du cursus de médecin. »**

---

**nexus** Votre essai, préfacé par le professeur Didier Raoult, est dédié à « *Hassan, Nono et à tous les soignants à l'humanité poignante qu'il m'a été donné de rencontrer* ». Qui est Hassan ?

**Louis Fouché :** C'est un employé de ménage que j'ai connu au début de ma carrière. Il était chargé de préparer le bloc opératoire ou la chambre des patients. À chacune de nos rencontres, et avant même que je puisse lui communiquer mes consignes, il commençait par me saluer, prendre des nouvelles de ma santé, de mon travail et de ma famille. Des propos qui, à l'époque, dans un contexte d'urgence hospitalière, pouvaient me sembler anodins, voire décalés. Mais qui, au final, sont essentiels, car ils représentent le lien humain dans toute sa simplicité. Une façon, dans le tumulte de la vie, de se mettre en mode pause, de s'arrêter afin de prendre soin de l'autre. Pour de vrai. C'est une leçon que je n'ai jamais oubliée et que j'ai appliquée tout au long de mon cursus. Et dans ma vie de tous les jours. C'est pourquoi j'ai l'habitude de saluer mes interlocuteurs, avant tout échange médiatique. Sans oublier de préciser, bien

entendu, que je n'ai aucun conflit d'intérêts avec l'industrie pharmaceutique ou celle des datas.

**Justement. Vous évoquez dans votre essai la collusion crasse et la corruption endémique qui règnent dans le secteur médico-hospitalier, et notamment dans le monde des publications scientifiques, c'est-à-dire dans la création même du savoir. Une mainmise du modèle économique marchand sur la profession médicale qui ne date pas du récent Lancet Gate puisque dénoncée, dès 2002, par le docteur Arnold Renman, alors rédacteur en chef du NEJM (*New England Journal of Medicine*), et Richard Smith qui, dès 2005, expliquait que « *les revues médicales sont le prolongement des départements marketing des industries du médicament* ». Rien de nouveau donc, malheureusement, sous la Covid, mais pourquoi la grande majorité des scientifiques et professionnels de la santé accepte-t-elle docilement cette servitude volontaire, cette soumission aveugle à la dictature des grands laboratoires pharmaceutiques ?**

Il existe de nombreuses études qui montrent que, finalement, la plupart des médecins n'en ont même pas conscience. Ils ont l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Quand un représentant de laboratoire pharmaceutique vient dans leur bureau et leur offre une clef USB, c'est parfaitement anodin. Quand on les invite à dîner ou à déjeuner, c'est tout à fait normal, c'est de l'amitié. L'amitié est une corde sensible que les lobbyistes aiment gratter en vous parlant de vos enfants et de la famille. Quand une société savante tient une conférence de consensus à propos d'un médicament, financée par l'industrie pharmaceutique qui produit ce même médicament, ça ne soulève aucun problème déontologique. Lorsque médecins, professeurs et pharmaciens se retrouvent chaque année à Chamonix pour participer au congrès de la CHAM (Convention on Health Analysis and Management), dont le sous-titre est « *Inventing the future of health systems* », c'est-à-dire pour inventer le futur des systèmes de santé, ça ne les dérange aucunement de savourer petits fours et champagne en compagnie des patrons de BlackRock, Microsoft, Google,

## LA MÉDECINE INTÉGRATIVE, SOLUTION D'AVENIR

Le Dr Louis Fouché est médecin anesthésiste-réanimateur, diplômé en éthique médicale, contributeur au Conseil scientifique indépendant, créateur de réseaux de soins indépendants, et a été responsable de la mise en place de la protocolisation de la Haute Autorité de santé dans son hôpital. Conférencier, il enseigne et anime des ateliers d'intelligence collective et participe à la création et à la vie de nombreux collectifs. Il est actif dans la transformation de nos sociétés dans une voie non violente et patiente. Déjà auteur du livre *Tous résistants dans l'âme* (Guy Trédaniel, 2021) vendu à plus de 30 000 exemplaires, il est aussi coauteur du film *Tous résistants dans l'âme*, sur la permaculture et les alternatives désirables, actuellement en salles. À l'occasion de la sortie de son nouveau livre, *Agonie et renouveau du système de santé* (Exuvie Éditions, 2022), le Dr Louis Fouché propose les contours d'une autre médecine. Non pas idéale, rêvée et lointaine, mais une médecine intégrative fondée sur le lien et la relation humaine, mais aussi sur les savoirs ancestraux, qui est déjà active ailleurs dans le monde. Grâce à lui, la médecine du futur n'est pas celle que l'on croit !



Novartis, Pfizer, mais aussi en présence des ministres de l'Économie, de la Santé et de quelques chefs de service aux titres ronflants. En fait, toute cette corruption larvée fait partie d'un vaste système désespérément normal. Nous sommes dans l'extraordinaire « banalité du mal » que décrit Hannah Arendt, dans l'expropriation des structures institutionnelles au profit d'organismes privés multinationaux, oligarchiques et ploutocratiques. C'est vrai dans le domaine de la santé mais, en fait, cette corruption est aujourd'hui systémique et endémique. Elle est partout. Qui décide, par exemple, si l'école doit basculer dans le numérique et qu'il faut distribuer gratuitement des tablettes aux enfants ? Ni vous ni moi. Ni les professeurs, ni le directeur d'établissement, ni le département, ni même le conseil général. Mais les grandes entreprises multinationales. La corruption est devenue un système normalisé, et ce, effectivement, jusque dans la création même du savoir qui agit, bien évidemment, comme une force prescriptive puisque le soin s'appuie, précisément, sur ce savoir pour bâtir de nouveaux protocoles. Une arnaque scientifique qui permet

aux vendeurs de remèdes de construire et valider les arguments médicaux qui vont, précisément, permettre de commercialiser leurs remèdes.

**Certes. Mais comment un médecin normalement constitué, au minimum bac + 7, peut-il accepter, valider et relayer certaines inepties, comme le fait qu'une injection dans le deltoïde resterait cantonnée dans ce muscle ? Donc sans aucun risque de voir les produits entrant dans sa composition migrer vers d'autres zones ou certains organes. Qui plus est quand il s'agit d'injections géniques truffées de nanoparticules qui, par définition, sont capables de franchir sans aucun problème la plupart des barrières physiologiques naturelles – hémato-encéphalique, endothéliale, intestinale – du corps humain !**

Il existe un formidable pouvoir de soumission à l'autorité qui découle de la structure même et des enjeux du cursus de médecin. Absolument tout ce que l'étudiant apprend durant ses études est sanctionné par des examens et des concours. Et pour être le meilleur, il faut répondre de

**L'amitié est une corde sensible que les lobbyistes aiment gratter en vous parlant de vos enfants et de la famille.**

la manière la plus conforme possible à l'attendu des exercices. Et le meilleur sera, bien entendu, celui qui aura mémorisé correctement le maximum de QCM et potassé le plus d'annales. Les questions d'internat sont parfaitement connues à l'avance, il faut juste apprendre les réponses par cœur ! Les étudiants savent évidemment que, parfois, les réponses sont fausses en regard des dernières avancées scientifiques ou de ce qu'ils peuvent avoir appris dans les services hospitaliers durant leurs stages. Le futur médecin sait donc pertinemment que ce qui est marqué dans le livre officiel du programme n'est pas forcément ce qui se pratique, au même moment, dans la réalité du monde professionnel. Pour autant, le jour de l'examen, il répondra comme le système attend qu'il réponde. Il s'y conformera comme, plus tard, il obéira au protocole édité



par les laboratoires pharmaceutiques ou aux sources de production du savoir que nous avons évoquées.

**Mais comment expliquer le fait que cette soumission perdue et que le médecin n'entre pas en rébellion, une fois intégré le monde professionnel ? Ce cursus particulier engendrerait-il une forme de programmation inconsciente à la vérité dictée par une pseudo-autorité ? Doublée d'une espèce de paresse intellectuelle propice à la crétinisation ?**

Un peu de tout cela. En fait, il existe une énorme prolétarianisation des agents du soin. Par prolétarianisation, j'entends, comme l'expliquait Marx, la dépossession de l'outil de travail. Dépossession par perte des savoirs : savoir-faire, savoir-être, savoir théoriser. Aujourd'hui, la majorité des médecins n'est plus capable de savoir et elle va au plus simple, c'est-à-dire chercher directement le protocole sur le site de la société savante ou de l'industrie pharmaceutique. Qui plus est, ce savoir est devenu algorithmique : si je fais ça, alors il se passe ça ; si j'introduis ça, il se produit ça. Impossible

d'introduire le moindre grain de sable dans l'engrenage. Il faut suivre le protocole et si vous n'êtes pas conforme, vous êtes sanctionné. Donc au fond, même si vous aviez un doute et que vous pensiez que, oui, affirmer que l'injection reste dans le deltoïde, c'est « bullshit », vous allez le faire quand même en soutenant que c'est la vérité. Parce

### **La dépossession de l'outil de travail [...] par perte des savoirs : savoir-faire, savoir-être, savoir théoriser.**

que c'est le discours dominant et que si vous vous en écarter, vous serez exclu du groupe social dont vous faites partie. Et c'est très coûteux d'être exclu ! Financièrement, bien entendu, mais aussi psychologiquement et socialement. Faire partie de la caste des médecins, c'est un privilège acquis après des années de labeur. C'est un statut qui ouvre droit, par ailleurs, à des bénéfices secondaires, comme vous affranchir

des prises de rendez-vous et des attentes, de plus en plus longues et fastidieuses, si vous désirez vous faire soigner. Affirmer, à un moment donné, que l'institution chargée de votre corporation dit des mensonges, critiquer la Direction générale de la santé, la Haute Autorité de santé, l'Ordre des médecins ou une quelconque société savante, c'est prendre le risque de s'exposer au bannissement, avec toutes les conséquences précédemment évoquées. Ceux qui l'ont fait, ne serait-ce qu'en émettant des doutes à propos des allégations officielles martelées durant cette crise Covid, ont été suspendus, traînés dans la boue en étant présentés comme les gurus de sectes « antivax » ou de dangereux propagandistes d'extrême droite prônant la violence. Quand il ne s'agissait pas de médecins maltraitant leurs patients. Il faut savoir également qu'il existe une ligne rouge déontologique à ne pas franchir lors d'un entretien. L'Ordre des médecins nous interdit formellement de critiquer des collègues ou de nuire à l'image de la profession. Ce qui explique pourquoi beaucoup de médecins font profil bas en demeurant très prudents dans leurs propos, et je ne saurais les en blâmer. Moi-même, en



disant tout cela ou en écrivant dans mon livre que nous, médecins, sommes devenus de simples rouages de cette grande transition numérique qui est l'accélération vers la destruction de l'humain, je m'expose et je me mets personnellement en danger par rapport à ce code de déontologie. Même si je ne critique personne en nom propre, car la clef principale demeure, pour moi, la compréhension des enjeux systémiques dans le respect des individus.

**Vos propos résonnent avec ceux de Juan Branco, qui évoque « l'aspect sacrificiel qui existe lorsqu'un lanceur d'alerte décrit l'envers du décor<sup>2</sup> ». En soulignant que « dès le moment où vous remettez en question le fondement d'un pouvoir, vous êtes certain qu'il va s'abattre sur vous avec une violence croissante ». Vous avez connu les sanctions financières puisque vous et votre épouse êtes suspendus de la fonction publique hospitalière depuis la loi du 5 août 2021, sans aucune possibilité d'exercer vos compétences ailleurs, et donc sans aucune source de revenus depuis un an et demi. Vous n'avez pas plié, au contraire,**

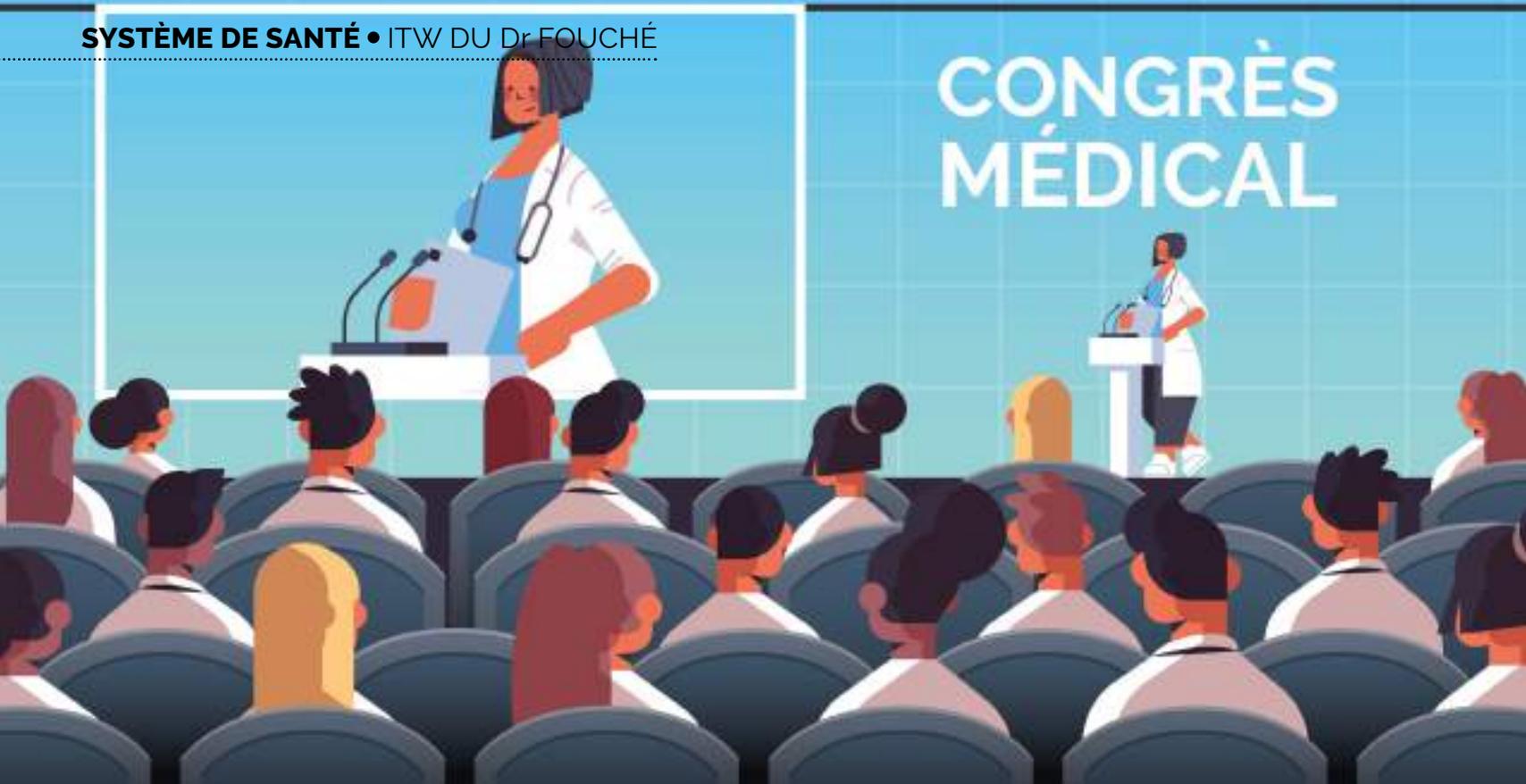
**en écrivant « qu'à un moment ou un autre les humains quittent le confort de l'esclavage pour la rudesse de la liberté ». Briser l'omerta en poursuivant le combat pour la vérité vous a-t-il exposé à d'autres violences ?**

Très clairement, oui. Je m'y attendais, bien entendu, mais je n'étais pas préparé à un tel niveau de violence, surtout aux attaques qui visent à détruire votre réputation. Notre maison a été cambriolée à deux reprises, nos ordinateurs ouverts et trafiqués plusieurs fois. J'ai retrouvé de la drogue dans la boîte à gants de la voiture. Nous avons été censurés sur Internet, notamment sur Facebook, YouTube et Twitch. J'ai été convoqué à la direction hospitalière, qui souhaitait me réduire au silence. On a annoncé ma mort sur les réseaux sociaux, ou que j'avais été tabassé. J'ai été piégé par de pseudo-sites d'information alternatifs qui se sont révélés, au final, être des officines d'extrême droite, voire néonazies. Bien entendu, cet aspect était soigneusement camouflé. Il s'agissait de manœuvres afin de décrédibiliser mon image, nuire à ma réputation, en cherchant à me coller une étiquette nauséabonde. C'est un système, par-

faitement décrit par FranceSoir et Idriss Aberkane<sup>3</sup>, qui vise à blanchir de fausses informations : des pseudo-blogs de journalisme ou de « fact-checking » produisent des informations qui sont ensuite reprises par Wikipédia, puis par les médias *mainstream*, et deviennent ainsi gravées dans le marbre de la Toile. C'est comme cela qu'a été fabriqué de toutes pièces un

**L'Ordre des médecins nous interdit formellement de critiquer des collègues ou de nuire à l'image de la profession.**

personnage fictif complotiste, « vacinosceptique », propagateur de contre-vérités scientifiques, faisant partie de « *mouvances d'extrême droite qui font preuve d'une propagande intensive contre l'avortement* ». Mais il y a plus insidieux. C'est l'attaque médiatique de tous ceux qui me soutiendraient publiquement ou m'emploieraient. Faisant ainsi fuir de potentielles sources de revenus qui me permettraient de survivre.



**Au-delà de l'inféodation et de la perte de savoir d'une grande majorité de médecins qui effectivement, selon le docteur Gérard Maudru, « n'appliquent plus que des protocoles », la prostitution de certaines élites scientifiques et les études à sens unique, pour ne pas dire mensongères, qu'elles produisent dans les publications de référence contribuent-elles à niveler les connaissances en paupérisant la recherche médicale ?**

Bien entendu. Nous sommes dans une véritable expropriation du savoir, et il est devenu quasiment impossible, pour de petites structures ou laboratoires, de rechercher des bifurcations sur l'autoroute formatée par l'industrie pharmaceutique et l'ornière numérique du monde des datas. Aujourd'hui, vous n'obtiendrez jamais le moindre financement si vous proposez, comme j'ai pu le faire dans le domaine de la réanimation et de l'anesthésie, des projets de recherche « low-tech », ou basse technologie, basés sur une autre forme de clinique. Une clinique qui renouerait avec le bon sens et l'humain, en revenant sur les échelles de taille tout en agglomérant des praticiens, issus

d'horizons différents. Pourtant, des regards pluridisciplinaires coopératifs, débarrassés des envies de pouvoir, sont la source d'une créativité inégalée pour accompagner une guérison. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour l'élaboration d'une pensée de soin complexe, comme celle d'Henri Laborit ou Edgar Morin. Cependant, à l'heure actuelle, vous n'obtiendrez jamais le moindre financement de la part d'une université ou d'un organisme public, type CNRS (Centre national de la recherche scientifique) ou Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), si votre projet ne valorise pas la recherche translationnelle « Bench to Bedside » (BtB). Autrement dit, des bancs de la faculté jusqu'au lit du malade. C'est-à-dire que, dans le système actuel, les résultats de toute recherche doivent être utilisables et utilisés pour développer de nouvelles manières de traiter les patients. Ils doivent donc obligatoirement aboutir à une application pratique qui passe par la création d'une start-up. Ce qui signifie, en langage plus pragmatique, que si votre projet ne débouche pas sur la commercialisation d'un nouveau truc biomédical ou un nouvel axe de coopé-

ration avec l'industrie pharmaceutique ou numérique, vous n'aurez jamais le moindre euro. La science médicale ne produit donc, aujourd'hui, qu'un savoir conforme aux attentes de Big Pharma et Big Data. L'autre point, c'est que la plupart des gens promus à des postes de décision, ceux qu'on appelle des KOL, pour *key opinion leaders* (leader d'opinions clé), ont eux-mêmes été formatés très tôt et « achetés », de manière plus ou moins consciente, par l'industrie pharmaceutique selon un schéma parfaitement élaboré. Un processus de corruption passive expliqué par Kamran Abbasi (rédacteur en chef du *BMJ, British Medical Journal*), dans un éditorial de 2020<sup>4</sup>, ou encore Marc Rodwin, de l'université Harvard, qui écrit que « *les pratiques qui corrompent l'intégrité de la recherche et de la production du savoir sont majoritairement légales, même s'il existe un volet criminologique*<sup>5</sup> ». Pour faire simple, l'idée consiste à repérer un petit jeune qui en veut, étudiant dans un secteur aux retombées potentiellement lucratives pour l'industrie pharmaceutique, financer son mémoire et son pot de thèse, puis ses recherches et, pour finir, lui proposer d'apposer sa

signature en tant que *ghost writer*, « auteur fantôme », dans une étude émanant d'une équipe prestigieuse, avec laquelle il aurait soi-disant collaboré. Or, il est très difficile pour un scientifique lambda de publier des articles, et comme pour faire carrière, il faut justifier de nombreuses parutions...

**Vous faites souvent référence au triangle de Karpman qui fait osciller nos rôles de celui de victime à celui de bourreau, dans l'attente du sauveur. Vous extrapolez en écrivant que « l'évolution technocratique du soin n'est pas une machination externe et qu'il est confortable d'être une victime et d'avoir un bourreau ». Est-ce que vous ne poussez pas un peu loin la figure psychologique, l'histoire des multiples réformes hospitalières et des multinationales étant là pour prouver que le monstre a un vrai visage ? Comme lorsque vous dénoncez « les nombreux anti quelque chose qui se structurent en réaction mais qui, dans les faits, maintiennent le monstre car ils le deviennent » ? Beaucoup de ces « anti » ont tout de même contribué à créer du lien social et de la solidarité. Ainsi que la possibilité de s'abreuver à d'autres sources d'information, à l'image de RéinfoCovid dont vous avez contribué à la création. N'y a-t-il pas une forme de paradoxe dans ces propos ?**

La première réponse est oui. Car le monde est paradoxal. En permanence. C'est cela qui est difficile à accepter. Bien entendu qu'il existe les multinationales. Mais les désigner comme le grand monstre à abattre, c'est tout d'abord se mettre d'emblée en situation d'impuissance systématique, car il est beaucoup trop gros et puissant pour l'attaquer frontalement. Il faut être très prudent dans la manière d'envisager le combat sous peine d'être inexorablement broyé par le système. Faire toujours référence aux multinationales, c'est aussi refuser de regarder en face la réalité. Le fait qu'elles n'existent

que par nos modes de consommation, notre façon d'être au monde et d'être en prédation constante sur les pays du tiers-monde. Pour lutter contre les multinationales, il faudrait d'abord faire ce constat amer, et accepter toutes ces contradictions qui sont en nous. Et ça, c'est très douloureux. Combien d'entre nous aspirent à la pilule magique qui permettrait de continuer à ingurgiter des saloperies, boire, fumer et se coucher très tard ? L'être humain est ainsi fait qu'il cherche toujours à externaliser le problème et, à partir de cet instant, il donne la possibilité à un système extérieur de détenir un pouvoir sur son existence. Lorsque vous décidez, par exemple, d'acheter une maison et de vous mettre un prêt de trente ans sur le dos, est-ce la banque qui est méchante ? Mais bien entendu que le lien et l'action citoyenne sont importants, et qu'il y réside une force énorme. Lorsque j'ai été convoqué le 4 novembre 2020 à l'AP-HM (Assistance publique-Hôpitaux de Marseille), une foule énorme était présente et des milliers de personnes avaient écrit à la direction de l'hôpital afin de m'apporter leur soutien. J'ai été reçu avec de grands égards alors que je m'attendais à être traîné dans la boue. Toute cette communauté a contribué à faire émerger une relation diplomatique, équitable et équilibrée. Si les gens se regroupent et s'organisent, ils sont capables de créer les conditions d'un rapport de force puissant face à des pouvoirs et des institutions défaillants. Mais encore une fois, tout cela demeure paradoxal. Désigner le monstre permet aux gens de se fédérer face à l'ennemi en retrouvant un territoire commun. Mais rester dans ce constat et cette dimension, c'est basculer dans un univers paranoïaque, entouré d'ennemis face auxquels la seule solution serait de se retrouver dans un petit phalanstère sectaire. À un moment, il faut aller plus loin, tisser de la cohérence. Essayer de savoir ce qu'il est possible de changer en nous, à l'intérieur, afin de changer le monde, à l'extérieur.

**Enseignement que prônent toutes les traditions ou encore le célèbre « *Be the change you want to see in the world* » de Gandhi. Mais aujourd'hui, le monstre n'aurait-il pas atteint un tel pouvoir de nuisance qu'il est quasiment**

**Si votre projet ne débouche pas sur la commercialisation d'un nouveau truc biomédical ou un nouvel axe de coopération avec l'industrie pharmaceutique ou numérique, vous n'aurez jamais le moindre euro.**

**impossible de lui échapper ? Ne serions-nous pas en train de vivre ces moments d'effondrement que décrivent Pablo Servigne et Raphaël Stevens dans *Comment tout peut s'effondrer* ?**

Nous sommes clairement en plein effondrement et cet aspect constitue la seconde partie du livre. Ce n'est ni triste ni malheureux. C'est un point de passage obligé, car il est probablement nécessaire, aujourd'hui, d'affronter cette phase de destruction et de chaos pour, précisément, trouver les leviers sur lesquels nous pouvons agir et interagir. Et, comme vous le soulignez, il est impossible de fuir. Dans tous les autres pays du monde, ce sera pareil, voire pire. Nous sommes donc convoqués au combat. C'est le premier constat. Mais que puis-je faire, moi, pauvre petite fourmi, face à la grande machine à broyer totalitaire ? C'est le second point. En fait, tout seul, je ne peux rien faire. Et c'est une chance puisque nous sommes, par définition, des êtres sociaux qui avons besoin de nous entraider. La solution est donc de se mettre en lien en essayant de créer du constructif avec les autres. Simple sur le papier, mais très compliqué dans la réalité car, très souvent, les collectifs reproduisent ce qu'ils ont intériorisé de l'institution. C'est-à-dire qu'ils vont rejouer la même partition,



recréer les mêmes luttes de pouvoir intestines. Retomber dans des fonctionnements pyramidaux, car ils auront complètement intégré la technocratie. Ne pas parvenir à mettre de la clarté organisationnelle parce qu'ils seront en réaction face à un modèle. Les collectifs doivent s'ancrer dans le réel, car nous sommes avant tout des « *homo faber* » et qu'il y a quantité de choses pragmatiques à réaliser : prendre soin des personnes âgées et des enfants, les éduquer. Bien entendu, on aimerait prendre le pouvoir, s'emparer de l'Élysée, mais nous n'avons pas commencé à bosser sur les fondamentaux qui sont devant nous, là, maintenant. Dans cet effondrement, il y a, par exemple, pléthore de petits commerçants qui sont en train de disparaître. Fatalement, cette situation va créer encore plus de multinationales, des Uber Eats qui vont nous fabriquer du Uber bread. Il n'y aura plus de boulangeries et nos baguettes seront livrées par drones directement du hub d'Amazon Bakery. C'est ça le projet. OK. Que fait-on ? Se coucher par terre en se lamentant et en psalmodiant « nous allons tous mourir », ou se prendre en main en s'interrogeant sur comment faire pour aider le boulanger

d'à côté à produire du vrai pain ? La Covid est une grosse vague. La guerre en Ukraine, une énorme vague. Nous sommes face à des vagues monstrueuses que nous aimerions surfer jusqu'à l'effondrement. Mais la vague finit inévitablement par se briser et il faut donc savoir la quitter à un moment, afin de revenir à un espace plus calme, à des choses banales. Autrement dit, à la vie quotidienne, comme au Moyen Âge où existaient le four banal, le moulin banal. Tous ces éléments de la vie quotidienne qui se situaient au centre du village. Et si, par exemple, nous imaginions des regroupements de petites communautés qui proposeraient au boulanger de l'aider à produire du pain biologique, issu de blé local, en le rendant autonome par rapport à Engie ou GRDF ? C'est facilement réalisable aujourd'hui, techniquement et financièrement. C'est simpliste, sans doute, mais j'ai l'intime conviction que ce n'est que parce qu'il y aura un commun qui sera recréé, à travers des sortes de tribus, que nous arriverons à créer une voie de sortie. Et au fond, c'est peut-être cela qui est désirable plutôt que d'aller faire de coûteux et épuisants procès à Amazon.

**Vous abordez une notion fondamentale qui est celle d'échelle. À la fin de votre essai, vous parlez de revenir à des systèmes de soins qui seraient basés sur des caisses locales de solidarité puisque la Sécurité sociale telle que nous la connaissons a été vidée de sa substance par la perte de la gouvernance citoyenne. Est-il possible, par exemple, d'imaginer un hôpital qui fonctionnerait sur le principe d'une Scop (société coopérative de production), et des structures horizontales qui laisseraient au « Je » la possibilité de s'exprimer de façon créative tout en évitant à ce même « Je » d'accaparer le pouvoir ? N'existerait-il pas une notion de masse critique qui ferait qu'à un moment, le système rebasculerait inexorablement dans les biais dont il essaie de s'émanciper ?**

C'est exact qu'il existe une notion d'optimum, au-delà de laquelle se profile le risque de basculer dans une dimension impersonnelle, car trop technocratique. Mais il ne s'agit pas d'être les plus nombreux possibles. De toute façon, vous ne



parviendrez jamais à convaincre tout le monde. Il existe des gens qui ont envie de suivre Laurent Alexandre et Yuval Harari, de basculer dans le transhumanisme néolibéral mondialisé. Et il y aura toujours des candidats pour rejouer à la roulette russe en s'injectant une énième dose de Pfizer ou Moderna. OK, je leur souhaite juste bonne chance. Je ne suis pas cynique, mais nous ne pouvons pas décider pour les autres. Nous pouvons juste donner l'exemple en prouvant qu'une autre voie est possible. Le maximum n'est pas souhaitable car, bien entendu, les conflits sont de plus en plus difficiles à traverser lorsque le nombre d'individus croît. Et cette faculté d'apprendre à gérer les conflits, en dialoguant et en échangeant, sans faire tout voler en éclats, est un des enjeux majeurs pour la survie de n'importe quel groupe social. En même temps, et c'est encore un paradoxe, il est vital de ne pas être tous d'accord au risque de devenir des zombies, des robots évoluant dans un système atone exempt de toute créativité. Aujourd'hui, beaucoup d'individus sont incapables d'affronter sereinement les conflits. Soit ils sont invisibles, car tout simplement terrorisés, soit ils entrent

dans des schémas classiques de luttes guerrières en essayant de tuer celui qui porte un discours différent. C'est ce que font, sur le plan de l'information, tous les zététiciens, « fact-checkers » et autres activistes officiels, grassement financés, de la désinformation numérique présents dans les médias et sur les réseaux sociaux. C'est dans cette gestion difficile des conflits que la non-violence prend toute sa place. C'est la seule façon de changer le monde car, face à nous, il y a des individus qui possèdent tous les pouvoirs : législatif, judiciaire, financier, policier et médiatique.

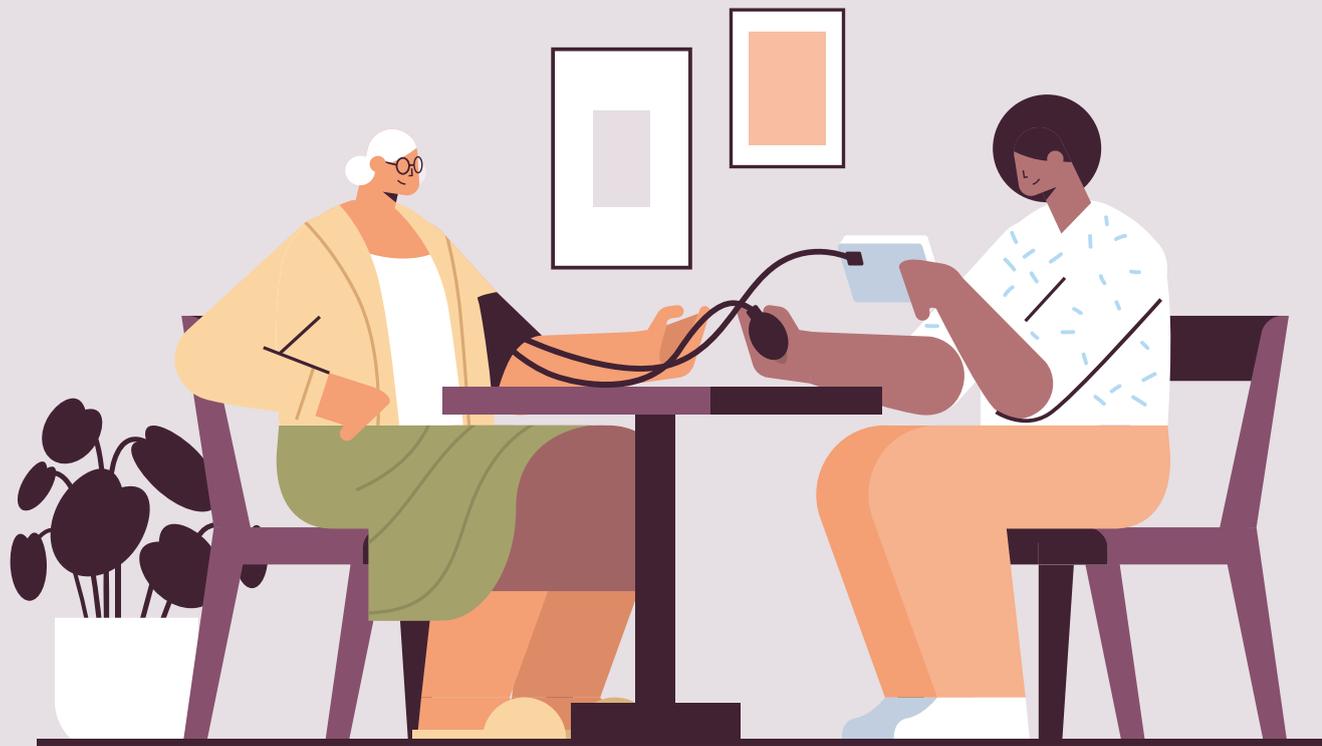
**En même temps, et c'est encore paradoxal, vous ne balayez pas les apports de la technologie en imaginant des systèmes capables d'hybrider certains bienfaits de la technique avec ce retour à l'humanité auquel vous aspirez.**

Effectivement, toute technologie est pharmakon<sup>6</sup>. Les puissants qui nous gouvernent essaient d'imposer, en santé comme ailleurs, l'extension totalisante du numérique. L'objectif étant de détruire le système de santé afin de permettre le report du marché du soin vers les multinationales. Le fanatisme optimiste tech-

nophile défend, quant à lui, l'idée que la technique nous a toujours sauvés de l'effondrement et qu'elle le fera encore. Appuyons donc sur

**L'objectif étant de détruire le système de santé afin de permettre le report du marché du soin vers les multinationales.**

l'accélérateur ! C'est exactement ce qui est planifié par la stratégie du choc à laquelle nous sommes soumis. Mais une autre vision du pharmakon consiste à se saisir, d'une manière opportuniste, de la technique afin d'en demeurer les maîtres. Imposer un gauchissement à l'impulsion donnée par les fous du tout numérique et de la e-santé, en travaillant sur l'intention des systèmes techniques. Nous avons évoqué la question de la création du savoir en santé. Et dans l'effondrement que nous vivons, le savoir est en train de se créer par la mise en relation numérique des patients. La chute du médecin entraîne l'autonomisation des



citoyens et je n'ai jamais vu autant de connaissances s'échanger sur l'épigénétique, la biologie, le jeûne, les plantes comestibles ou la nutrition fine sur Internet. Les tutoriels

### Ce qui me réjouit, c'est qu'au cœur même du monstre, il y a un élan, un appel à plus d'humanité.

fleurissent par milliers, y compris sur les plateformes des GAFAM qui ne peuvent endiguer, malgré leur censure et leurs hordes de bots<sup>7</sup>, tous ces partages d'informations médicales. Les gens qui ont voulu se soigner autrement sont montés en compétence, ils sont devenus des experts sur comment prévenir la maladie Covid, la soigner à un stade précoce ou avancé, bien meilleurs que la plupart des médecins. C'est porteur d'énormément d'espoir. L'effondrement est toujours un vecteur de renouveau. J'aime à rappeler que l'idéogramme chinois de crise est constitué du caractère danger associé à celui d'opportunité. Toutes les apocalypses dévoilent des choses qui étaient déjà présentes et qui per-

mettent l'ouverture à d'autres possibles. Encore une fois, je ne dis pas qu'il faut détruire le système de santé. Il est en train d'imploser de lui-même. Il faut juste récupérer les morceaux high-tech qui sont beaux et qui font du sens, comme la chirurgie ou l'anesthésie, et les hybrider aux savoirs vernaculaires qui sont à notre disposition. Le dispositif de soins actuel est devenu le facteur pathogène prédominant, comme l'expliquait Ivan Illich dans son ouvrage *Némésis médicale – L'expropriation de la santé* [Le seuil, 1975]. Nous sommes en plein paradoxe de Jevons<sup>8</sup>, avec un système industriel et institutionnel qui aboutit à l'inverse de ce qu'il cherchait, comme aux États-Unis où la vente des morphiniques est devenue une des premières causes de mortalité.

**Vous faites souvent référence à la permaculture en étendant le modèle et ses principes de réflexion à l'ensemble des champs de l'activité humaine. En quoi sa logique écosystémique, appliquée à l'univers de la santé, est-elle porteuse d'espoir ?**

Je ne peux pas penser le système de santé sans l'intégrer dans

plus grand, et avec le plus petit qui s'imbrique dedans. D'une certaine manière, les mouvements de médecine holistique ou la plupart des ethnomédecines traditionnelles se situent dans cette perspective de reliance globale. Contrairement à la médecine allopathique dominante qui veut nous faire passer au crible de techniques ultra-spécialisées, subordonnées à des outils réducteurs de mesure de l'efficacité.

Prenons l'exemple de l'obésité. Si vous comptez les kilos perdus dans les six mois post-sleeve gastrectomie<sup>9</sup> vs régime seul chez un obèse, cette technique traumatisante va devenir la méthode de référence, meilleure à court terme que de recréer un réseau social de qualité, de rééduquer à une alimentation saine, de passer quelques lois interdisant aux industriels les distributeurs automatiques de confiseries, de réfléchir sur le contenu culturel, philosophique et spirituel du patient, avec lenteur et patience. Les médecines traditionnelles évoluent, elles, dans la sagesse du temps long en cherchant l'homéostasie avec le monde, en se rattachant à la dimension sociale et relationnelle du déséquilibre de santé. La logique permaculturelle conduit à penser les

## SANTÉ ET PERMACULTURE

L'entreprise Buurtzorg (littéralement « soins de quartier »), qui fournit environ 70 % des soins à domicile aux Pays-Bas, a fondé son action et son modèle de gouvernance en s'inspirant des principes de la permaculture, alors même que le système de soins infirmiers est sur la même trajectoire d'hyper-rationalisation bureaucratique de la prestation de service qui sévit en France. Les infirmiers avaient en général un planning établi par le siège pour optimiser leur temps de transport entre les patients. Le patient n'avait pas d'infirmier défini, les soins étaient normalisés et le temps de réalisation de l'acte minuté : 8 minutes pour enfiler un bas de contention, 6 minutes pour une injection d'anticoagulant. Ce système, non content de provoquer un profond mal-être chez les soignants, générait une insatisfaction grandissante chez les patients avec explosion des risques psychosociaux, conduites addictives, burn-out, dépressions, suicides... Jos de Blok, fondateur de l'entreprise avec quelques amis en 2006, a créé une structure sans hiérarchie, basée sur une définition des besoins du groupe et une réponse adaptative. Leur raison d'être centrale étant « *d'aider les personnes malades ou âgées à vivre une vie plus autonome et qui vaille davantage la peine d'être vécue* ». L'entreprise, en dépit de sa forte croissance, a conservé le système de petites équipes autonomes, sans hiérarchie, d'un maximum de douze agents en charge localement d'autogérer leurs plannings, leur gouvernance, leur matériel, leurs dépenses.

problèmes sanitaires comme des interactions écosystémiques complexes. Pour ne donner qu'un exemple de son application au domaine de la santé, je citerai celui de l'entreprise de soins infirmiers Buurtzorg aux Pays-Bas (voir encadré). Partie de 12 personnes, elle compte aujourd'hui 10 000 collaborateurs et a réussi à réduire de 30 % les hospitalisations en urgence tout en économisant 40 % des actes médicaux habituellement prescrits. Et ce en améliorant le bien-être au travail, avec des employés qui recréent de l'intime, en consacrant du temps aux patients. Des patients qui n'ont pas affaire à un robot qui vient leur faire une injection d'anticoagulant ! Ce qui me réjouit, c'est qu'au cœur même du monstre, il y a un élan, un appel à plus d'humanité. À l'intérieur même du système institutionnel, il y a déjà

toutes les prémices d'autres aspirations et, au fond, le raidissement totalitaire des multinationales signifie qu'elles sont en train de se cramponner à une corde de sable.

**Belle image. Votre essai se conclut d'ailleurs sur une écriture très libérée, avec des accents à la Boris Vian, très éloignée du style universitaire, un peu ardu, de la première partie. Vous écrivez cette très belle phrase : « *Perché sur le moyeu on voit mieux tournoyer les lambeaux d'illusion.* » Où se situe le moyeu et comment s'y hisser ?**

L'intention du livre était de tisser une sorte de fil d'Ariane dans le labyrinthe de la complexité que nous vivons, en essayant d'explorer et de proposer des portes de sortie à travers les mots et les concepts. Découvrir des pistes de lumière que

je n'aurais peut-être même pas vues ou imaginées. Il y a une progression de l'agonie à l'effondrement jusqu'à la conclusion qui est une sorte de slam poétique pour revenir au vivant, pour y retrouver les émotions et les sentiments. Nous sommes des humains en train de vivre autre chose et de bâtir un autre monde qui sera magnifique. Quant au moyeu ? Il est à l'intérieur de soi, lové dans le cœur de chacun d'entre nous. Le défi est de se mettre en route pour le (re)trouver.



### Notes

1. [<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/15916457/>].
2. [<https://www.youtube.com/watch?v=Ey9yXP5SXik>].
3. [<https://www.youtube.com/watch?v=uQh1ZK6OZ8s>].
4. [<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33187972/>].
5. [[https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2298140](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2298140)].
6. C'est le philosophe Bernard Stiegler qui emprunte

cette notion de « pharmakon » à Jacques Derrida, lui-même l'empruntant à Platon. En grec, le *pharmakon* désigne à la fois le remède et le poison. Et pour Stiegler, toute technologie est pharmakon, elle est à la fois poison et remède.

7. Un bot est une application logicielle programmée pour effectuer certaines tâches.
8. Dans son paradoxe, l'économiste William Stanley Jevons (xix<sup>e</sup> siècle) explique qu'une meilleure

efficacité productive ou énergétique peut conduire, en réalité, selon l'effet rebond, à une plus grande utilisation du produit ou de l'énergie connexe.

9. Technique chirurgicale qui consiste à retirer les deux tiers de l'estomac, notamment la partie qui contient les cellules sécrétant l'hormone de stimulation de l'appétit.





**GÉNÉRATION  
COVID**

**SOUS**

**d'une jeunesse  
en détresse**

Par Elsa Richard





Trois ans après le début de la crise systémique dont le Covid-19 a été la porte d'entrée, il est grand temps d'ouvrir les yeux sur une autre crise, également majeure, qui se dessine dans le silence des médias, des politiques et des institutions : celle des « enfants du Covid » dévastés par les mesures sanitaires et le contexte anxiogène qui perdure.

**L**e constat est alarmant : la santé mentale des enfants et adolescents est en souffrance. Comment ont-ils vécu cette crise et perçu les mesures drastiques imposées ? Comment ont-ils été affectés psychologiquement ?

### De mesures en démesures

Depuis 2020 et l'arrivée du coronavirus, les enfants ont vécu des expériences de vie inédites telles que les confinements, le port du masque, une propagande vaccinale sans précédent, des annonces médiatiques effrayantes. Ils ont dû apprendre à repenser leur quotidien, leurs relations aux autres, leur rapport à la vie, à la mort, à l'avenir. Pour bien comprendre la situation dans laquelle se trouvent encore à l'heure actuelle beaucoup d'enfants et adolescents, revenons sur une des mesures les plus strictes jamais prises en population générale : le confinement. Le 17 mars 2020, la France était à l'arrêt, le confinement était lancé, deux mois durant lesquels les enfants ont été privés de sortie, de voir leurs camarades, d'aller à l'école, de pratiquer leurs activités de loisirs. Si pour certains enfants, ce temps leur a malgré tout permis de retrouver de précieux moments en famille, d'autres, à l'inverse, ont été isolés et cloisonnés au sein d'une famille parfois toxique et maltraitante. Les

violences au sein des familles ont augmenté durant cette période, certaines études révélant une hausse de 50 % des hospitalisations d'enfants de moins de 5 ans en lien avec des violences physiques intrafamiliales entre mars et avril 2020<sup>1</sup>. Des addictologues en pédiatrie ont aussi alerté sur la forte augmentation du temps d'écran chez les enfants et adolescents depuis le premier confinement<sup>2</sup> et une étude de l'ONAPS (Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité), réalisée en 2019 et 2020, relève chez les enfants de CE2, après le confinement, une baisse de 20 % de leurs capacités physiques et de 40 % de leurs fonctions cognitives<sup>3</sup>.

### Les effets délétères du port du masque

Depuis janvier 2022, plus d'une quarantaine de versions de protocoles sanitaires en milieu scolaire ont été mises en place. Ce sont les enfants qui ont subi les mesures les plus contraignantes ; ils ont été considérés comme des variables d'ajustement, instrumentalisés et largement stigmatisés. Comment a-t-on pu les soumettre à de telles contraintes sans en mesurer les conséquences dévastatrices ? Parmi les points clés de ces protocoles, nous retrouvons le port du masque qui a été imposé dans les écoles en intérieur (en classe ou à la cantine), en extérieur (dans les cours

de récréation et, pour certains, même durant les cours de sport) et généralisé aux enfants à partir de 6 ans dès janvier 2022. Le port du masque a fait l'objet de nombreuses plaintes somatiques chez les enfants et adolescents, et certains professionnels et parents se sont aussi rapidement interrogés sur les effets délétères de cette mesure sur le développement du langage, des compétences sociales, émotionnelles et des apprentissages. À l'heure actuelle, les études sur l'inefficacité et la dangerosité du port du masque, tant sur le plan physique que psychologique, se multiplient alors même que cette mesure continue d'être prônée et appliquée dans de nombreux environnements<sup>4</sup>. L'impact chez les bébés et enfants en bas âge notamment a suscité des inquiétudes. En effet, nous savons que les neurones miroirs permettent au bébé l'imitation précoce, prémices du langage ; encore faut-il que les indices du visage, tels que les yeux et la bouche, soient visibles ; or, avec le masque, ils se trouvent amputés d'une partie de ces éléments. Nous pouvons imaginer ainsi les potentielles répercussions développementales sur l'attachement, la régulation émotionnelle, le langage, les interactions sociales à venir des bébés en crèche ayant été au contact d'adultes masqués toute la journée<sup>5</sup>. L'université de Grenoble a mené en janvier 2021 une enquête auprès de 600 professionnels de la petite enfance

---

## À PROPOS DE L'AUTEURE

Psychologue en libéral auprès d'enfants, adolescents et leurs familles, Elsa Richard s'appuie sur des approches intégrant le corps et l'esprit telles que la cohérence cardiaque ou la neuro-nutrition pour tendre vers un accompagnement global. Elle s'intéresse particulièrement au domaine de la santé holistique et des liens intestin-cerveau, ainsi qu'à celui des neurosciences notamment dans le champ de la régulation des émotions.

---

qui relèvent chez les jeunes enfants des « attitudes socio-affectives altérées : pleurs, anxiété et tentatives de retirer le masque de l'adulte ou au contraire des réactions de peur face au visage démasqué et des difficultés à déclencher le sourire réponse<sup>6</sup> ». Dans la même lignée de ces constats, le CNOF (Collectif national des orthophonistes de France) a publié en mai 2021 une lettre ouverte au gouvernement concernant le masque à l'école, rappelant le caractère essentiel des stimulations multisensorielles au neuro-développement de l'enfant et les répercussions en matière de développement du langage, de la lecture, de décodage des émotions et d'apprentissage par imitation<sup>7</sup>. Si la généralisation de cette mesure chez tous les enfants reste maltraitante à plusieurs égards, il semble aussi important de rappeler que les enfants présentant un handicap ou des besoins spécifiques ont aussi été particulièrement affectés. Pour les enfants ayant un TSA (trouble du spectre de l'autisme) par exemple, il est essentiel de voir le visage de l'interlocuteur pour décoder les émotions ; il en est de même chez des enfants présentant un trouble du langage pour qui l'imitation basée sur les mimiques de la bouche de l'interlocuteur est nécessaire à leur progression dans la verbalisation des sons, des mots et la compréhension. Chez les adolescents, période durant laquelle l'image de soi est importante

et se construit notamment via le regard de l'autre, se pose également la question des répercussions du port du masque. En Espagne, des spécialistes de la santé de l'enfant et de l'adolescent ont alerté dès 2021 au sujet d'un phénomène de « stress toxique », conséquence du port du masque et de l'isolement suite aux mesures gouvernementales de gestion de crise, allant jusqu'à prendre l'apparence chez ces « mineurs bloqués » de symptômes que l'on peut habituellement retrouver chez des enfants abandonnés ou maltraités<sup>8</sup>.

### Des gestes « barrières » au développement ?

Un enfant, pour son bon développement et ses apprentissages, a besoin du toucher et du jeu ; or, les mesures de distanciation et gestes barrières vont à l'encontre des gestes favorisant les nécessaires comportements pro-sociaux que l'on apprend habituellement aux enfants<sup>9</sup>. Dans certaines écoles ont été mis en place des marquages au sol dans les classes, à la cantine et en récréation, indiquant aux enfants l'endroit où ils devaient se placer afin de respecter la distance imposée, des panneaux de signalisation ont été installés un peu partout pour rappeler les gestes attendus et ceux à éviter<sup>10</sup>. Beaucoup d'enfants ont développé une peur des autres, notamment ceux qui toussent ou se mouchent, ou des



**Beaucoup d'enfants ont développé une peur des autres, notamment ceux qui toussent ou se mouchent, ou des personnes fragiles comme leurs grands-parents tant il leur a été répété qu'ils pouvaient les mettre en danger.**

personnes fragiles comme leurs grands-parents tant il leur a été répété qu'ils pouvaient les mettre en danger, allant jusqu'à leur faire porter la potentielle responsabilité de leur mort. L'association des Mamans Louves souligne à juste titre que « nous faisons face à une inversion du rapport de responsabilité et des valeurs en faisant peser sur les jeunes la responsabilité de la contamination des plus âgés, en les culpabilisant<sup>11</sup> ». Les publicités gouvernementales à la télévision mettant en scène les enfants et leurs grands-parents n'ont certainement pas manqué de renforcer cette peur et un sentiment fort de culpabilité. Ces gestes barrières ont été martelés aux enfants tous les jours et l'usage du gel hydroalcoolique quotidien dans les établissements scolaires a également engendré son lot de problèmes cutanés (crevasses, mains sèches et irritées), en plus de maintenir les enfants dans ce climat d'aseptisation

Le gouvernement est allé jusqu'à porter atteinte à l'autorité parentale en permettant l'injection à des enfants de 5 à 11 ans si un seul des deux parents y consentait.



leur rappelant à chaque lavage des mains que le virus est toujours là et dangereux<sup>12</sup>.

## Tests PCR et traumatismes

En plus des fermetures de classes et autres mesures, celle des tests PCR nasopharyngés reste un acte médical particulièrement lourd auquel ont été confrontés les enfants, parfois plusieurs fois par semaine. Face à cette maltraitance banalisée, une préparatrice en pharmacie toulousaine a décidé de rompre le silence et de témoigner en janvier 2022, dans une lettre diffusée sur les réseaux sociaux, de son quotidien devenu infernal, car marqué par les cris et les pleurs des enfants sous le regard des parents souvent impuissants : « *Je suis devenue celle qui fait pleurer les enfants pour les tester coûte que coûte. Les enfants pleurent, se débattent, hurlent à la mort, sont maintenus de force par leurs parents, eux aussi à bout [...]. Parfois l'enfant est positif et je vois alors des parents paniquer, pleurer, gronder, punir et menacer l'enfant qui "n'a pas fait assez attention à l'école"*<sup>13</sup>. » Qu'apprend-on aux enfants par ces gestes invasifs, douloureux et répétés sous le regard de leurs parents, eux aussi souvent pris au piège d'un protocole intenable ? L'enfant n'intègre-t-il pas que l'on peut lui infliger des souffrances physiques, le forcer et le contraindre « pour son bien », ou « parce que l'on n'a pas le choix » ?

## Injections expérimentales : potion ou poison ?

Aux tests PCR s'ajoutent l'arrivée des injections anti-Covid et leur autorisation pour les enfants qui reste une atteinte grave à la santé des jeunes au vu des données scientifiques dont nous disposons pour cette population. En effet, comme l'expliquent Nicole et Gérard Delépine dans leur ouvrage *Les Enfants sacrifiés du Covid* : « *Par rapport aux adultes, l'incidence et la gravité de la maladie Covid-19 sont très faibles chez les enfants, et leur*

*rôle dans la propagation de la maladie est infime*<sup>14</sup>. » Si les enfants sont peu à risque du Covid, ils ont malheureusement largement été victimes des effets secondaires de ces injections expérimentales, que ce soit sur le plan cardiaque, avec une augmentation sans précédent de myocardites et péri-cardites, ou encore vasculaires ou neurologiques<sup>15</sup>. Malgré des constats de plus en plus alarmants, la vaccination a récemment été étendue en France aux enfants et bébés considérés comme « à risque » de 6 mois à 4 ans<sup>16</sup>. Rappelons que le gouvernement est allé jusqu'à porter atteinte à l'autorité parentale en permettant l'injection à des enfants de 5 à 11 ans si un seul des deux parents y consentait. Ces injections ont fait l'objet d'une propagande importante et d'une extorsion de consentement via la mise en place d'un outil « phare » de la gestion de crise : le pass sanitaire.

## Le « laissez-passer » : pass sanitaire et vaccinal

Arrivé en juin 2021, étendu aux jeunes de 12 à 17 ans en septembre et transformé en pass vaccinal par la suite, le pass sanitaire a été pour beaucoup une pression supplémentaire et un moyen redoutable de chantage qui a conduit de nombreux jeunes adolescents à accepter une injection expérimentale dont certains effets secondaires sont maintenant bien documentés. Nombre de jeunes se sont vu refuser l'accès à leurs activités quotidiennes s'ils ne s'y soumettaient pas, les mettant dans une situation intenable, partagés entre leurs besoins essentiels, les injonctions parentales et la pression des pairs. Pourquoi nos enfants ont-ils été et continuent-ils d'être en première ligne de décisions politiques alors même qu'aucune étude n'a pu prouver l'efficacité et l'innocuité de ces mesures ?

## Troubles psychologiques et tentatives de suicide

Toutes ces mesures ont précipité certains enfants déjà fragiles psychologiquement vers une dégradation

toujours plus importante de leur bien-être psychologique, émotionnel et social. Une enquête menée entre avril et juin 2021 par le collectif basque Eguzkilore, réunissant parents, enseignants et professionnels de santé, sur 500 enfants âgés de 3 à 18 ans montre qu'environ un enfant sur deux ressent des maux physiques liés au port du masque, dont des maux de tête, de la fatigue, de la soif, de la transpiration et de la difficulté à respirer. Leur enquête révèle

**Depuis le début de la pandémie, les hospitalisations d'enfants de moins de 15 ans en psychiatrie en France ont augmenté de 80 % et le nombre de tentatives de suicide a doublé.**

aussi que 40 % des enfants interrogés ne portent plus leurs lunettes à cause du masque qui provoque de la buée. Les troubles du sommeil font aussi partie des conséquences néfastes ressortant de manière significative de l'application des mesures sanitaires. Sur le plan émotionnel, ces mesures engendrent de la tristesse chez les enfants de maternelle et de la colère chez les primaires, les collégiens et les lycéens, principalement en lien avec l'arrêt des sports et des sorties. Chez les enfants de l'école élémentaire, le collectif relève un sentiment fort de culpabilité et de méfiance de l'autre, ainsi que des phobies scolaires<sup>17</sup>. Depuis le début de la pandémie, les hospitalisations d'enfants de moins de 15 ans en psychiatrie en France ont augmenté de 80 % et le nombre de tentatives de suicide a doublé<sup>18</sup>. Face à cette urgence, de nombreux chefs de service de grands hôpitaux français n'ont pas manqué de donner l'alerte. Une étude de terrain publiée en octobre 2021 montre une augmentation de plus de 299 % des admissions aux urgences de l'hôpital

Robert-Debré à Paris pour tentative de suicide chez les moins de 15 ans en novembre et décembre 2020 par rapport aux années précédentes<sup>19</sup>. Les professionnels de la santé mentale observent aussi une aggravation des troubles psychologiques et psychosociaux chez des enfants avec et sans antécédents, tels que des troubles anxieux, TOC, troubles alimentaires, échecs scolaires, phobies scolaires, maux de ventre avant d'aller à l'école, difficultés à dormir seul, dépressions, difficultés dans les relations avec les pairs et tentatives de suicide<sup>20</sup>. La défenseuse des droits, dans son rapport 2021 sur les droits de l'enfant, rappelle l'urgence de protéger la santé mentale des enfants<sup>21</sup>. Comme l'explique Marie-Estelle Dupont, psychologue, lors du Conseil scientifique indépendant (CSI) numéro 43 : « *La société*

entendu. Si les enfants présentent en effet des capacités d'adaptation et de flexibilité qui leur sont propres notamment du fait d'une grande plasticité cérébrale, il reste évident qu'ils ne s'adaptent pas, même s'ils ne le verbalisent pas, à des mesures coercitives et un climat anxiogène qui perdure. Le neuropsychiatre Boris Cyrulnik rappelle que « *s'il y a bien une chose que nous savons sur les humains – en particulier les plus jeunes –, c'est qu'ils tendent à poursuivre leur développement quelles que soient les circonstances. Ne confondons pas adaptation et résilience : les enfants vivent et progressent malgré les difficultés, mais chaque entrave à leur développement a un coût*<sup>23</sup>. » D'autre part, l'enfant n'est pas un adulte miniature, son cerveau et ses besoins sont tout à fait spécifiques, il s'agit d'un être vulnérable à plusieurs égards qui a besoin de la protection des adultes. Le cerveau de l'enfant, en pleine construction, ne lui permet pas de réguler de manière totalement fonctionnelle ses émotions et réactions : il n'a donc pas pleinement la capacité physiologique de gérer l'ensemble des situations auxquelles il est confronté<sup>24</sup>.

provoquer la destruction de certains neurones dans des structures cérébrales importantes, comme le cortex préfrontal, l'hippocampe, le corps calleux et le cervelet, ayant ainsi des répercussions sur la mémoire, l'apprentissage, la régulation émotionnelle<sup>25</sup>. De même que les maltraitances physiques vont avoir des effets redoutables sur le cerveau de l'enfant, les violences émotionnelles, impliquant tous les comportements ou paroles qui rabaisent, humilient, ridiculisent ou engendrent de la honte et de la crainte chez l'enfant, vont avoir également des répercussions cérébrales profondes, comme l'explique Catherine Gueguen, pédiatre : « *Cette maltraitance émotionnelle sévère chez l'enfant affecte de nombreuses structures cérébrales et de nombreux circuits neuronaux dont le fonctionnement du cortex orbitofrontal. Elle augmente le risque de développer de nombreuses pathologies comportementales et psychiatriques : agressivité, anxiété, dépression, troubles dissociatifs (dépersonnalisation, troubles de l'identité), etc.*<sup>26</sup>. » En effet, lors d'un stress sévère dans la petite enfance, le cortisol libéré en quantité excessive et prolongée peut altérer profondément le développement de certaines structures cérébrales telles que l'amygdale, impliquée dans nos expériences émotionnelles, particulièrement la peur et l'attachement, dont le stress altère la production de neurotransmetteurs tels que la dopamine, la sérotonine et le GABA (acide gamma-aminobutyrique). La production d'ocytocine, cette hormone du bien-être qui favorise l'empathie, les relations sociales harmonieuses et qui est essentielle à la régulation émotionnelle et à la vie en communauté, est aussi largement entravée par la privation de contact physique à laquelle ont participé les mesures d'isolement et de distanciation. Si de manière générale la peur persistante et répétée est nocive pour l'enfant et va affecter ses processus de maturation cérébrale, il semble important de conscientiser le fait que cette peur

**« Ne confondons pas adaptation et résilience : les enfants vivent et progressent malgré les difficultés, mais chaque entrave à leur développement a un coût. »**

Dr Cyrulnik

*coche toutes les cases de la famille toxique [...] On isole, on obsessionnalise en parlant toujours de la même chose, on a réduit la santé à un chiffre de circulation virale [...] On fait faire des gestes absurdes et répétitifs, on culpabilise, on accorde des récompenses et des mauvais points et on coupe l'enfant de ses perceptions<sup>22</sup>. »* Comment penser, dans ce contexte, que les enfants ne sont pas entravés dans leur développement ?

### Neurosciences affectives et sociales : zoom sur le cerveau de l'enfant

« *Les enfants ? Ils s'adaptent !* » ; « *Le masque ? Ça n'a pas l'air de les perturber tant que ça !* » a-t-on souvent

### L'impact du stress sur le développement de l'enfant

Nous parvenons désormais, notamment grâce aux éclairages des neurosciences affectives et sociales, à mieux comprendre et expliquer ce qui se passe dans le cerveau de l'enfant et les mécanismes en jeu dans la construction de ses compétences de régulation sociale et émotionnelle. Nous savons que des expériences répétées vécues pendant l'enfance vont s'imprimer de manière durable et profonde ; or, les pressions qui ont pesé sur les enfants depuis le début de la pandémie se répètent et se prolongent dans le temps. Le stress pendant la petite enfance diminue la neurogenèse, c'est-à-dire le processus de formation des neurones, et peut même

Le stress pendant la petite enfance diminue la neurogenèse, c'est-à-dire le processus de formation des neurones, et peut même provoquer la destruction de certains neurones dans des structures cérébrales importantes.

---



Ce maillage humain qui crée du lien, ces actions qui ont du bon sens nous invitent à oser retrouver notre courage et notre souveraineté pour prendre en conscience les meilleures décisions pour l'avenir de l'humanité : nos enfants !



peut être à la fois engendrée par un adulte qui sévit, qui menace, mais également par un adulte qui lui-même a peur et va transmettre son inquiétude à l'enfant. Cet élément nous ramène à notre responsabilité en tant qu'adulte et à l'importance de réguler nos propres émotions, notamment nos peurs, afin de pouvoir apaiser et préserver les enfants. Or, durant ces trois dernières années, la peur s'est propagée tel un virus et là encore les enfants n'ont pas été épargnés. Le Pr Christophe Delacourt, président de la SFP (Société française de pédiatrie), précisait dans une tribune cosignée par d'autres professionnels de la pédiatrie, en mai 2020, qu'« *il est urgent de maîtriser nos peurs et d'aller de l'avant pour le bien des enfants*<sup>27</sup> ».

## Protéger l'intérêt supérieur de l'enfant !

Si les autorités ont fait, et font encore, la sourde oreille face aux répercussions catastrophiques des mesures politico-sanitaires de ces dernières

années, certains ont décidé d'agir. Des parents, des enseignants et des professionnels n'ont pas attendu pour se questionner, se regrouper et organiser une résistance juste et nécessaire : combat sans relâche qui continue aujourd'hui, pour préserver l'intérêt supérieur de l'enfant. L'association des Mamans Louves, qui a vu le jour en 2021 sous l'impulsion de mamans issues de toute la France, fait partie des acteurs majeurs de cette résistance visant à faire respecter les droits des enfants et les protéger des mesures sanitaires en milieu scolaire et extrascolaire. Leurs actions sont nombreuses et, parmi elles, la mise en place de l'émission « Les enfants au cœur » a permis à plusieurs intervenants de témoigner de ce vécu et des maltraitances subies par les enfants durant la crise. L'association, rejointe par les « Papas Loups », a également collaboré à la mise en place du projet Dispositif soutien colibris proposant des séances groupales de soutien psychologique en ligne réalisées par une équipe de psychologues pour

répondre à la souffrance des enfants<sup>28</sup>. D'autres groupements tels que l'association Enfance et Libertés et le collectif Libertad ont œuvré pour libérer la parole et résister pour nos enfants, ou encore le Collectif de santé pédiatrique ainsi que le Collectif national des orthophonistes de France ont largement contribué à alerter, diffuser l'information et apporter un éclairage sur les conséquences des mesures sanitaires chez les jeunes. Plusieurs de ces collectifs se sont récemment regroupés, pour se faire entendre plus largement, au sein de l'Union pour la protection et la santé des enfants. Ces voix qui s'élèvent, ce maillage humain qui crée du lien, ces actions qui ont du bon sens nous invitent à oser retrouver notre courage et notre souveraineté pour prendre en conscience les meilleures décisions pour l'avenir de l'humanité : nos enfants ! Si « *nous sommes en guerre* », alors choisissons nos combats : « *Nos enfants nous regardent le cœur battant : notre force c'est eux, leur rempart c'est nous !*<sup>29</sup> »

## Notes

- [https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/12/22/maltraitance-des-enfants-les-hospitalisations-pour-violences-ont-augmente-de-50-lors-du-premier-confinement\_6064220\_3224.html].
- [https://www.lemonde.fr/sciences/article/2021/02/23/enfants-confinés-les-écrans-les-troubles\_6070916\_1650684.html].
- Genin P. M. *et al.*, « How Did the COVID-19 Confinement Period Affect Our Physical Activity Level and Sedentary Behaviors? Methodology and First Results From the French National ONAPS Survey », *Journal of Physical Activity and Health*, 2022, [https://journals.humankinetics.com/view/journals/jpah/18/3/article-p296.xml].
- « Masque et protocole sanitaire : l'impact sur les enfants », in Darles E., *Ne touchez pas à nos enfants – Masque, mesures sanitaires, vaccination Covid19 : l'impact chez les enfants*, Books on Demand (French Edition), 2022, p. 49-66.
- [https://www.lefigaro.fr/sciences/les-bebes-face-aux-masques-chronique-d-une-catastrophe-annoncee-20210308].
- [https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/grenoble/covid-19-comment-le-masque-affecte-t-il-les-echanges-avec-les-enfants-en-creche-1980958.html].
- [https://enfance-libertes.fr/le-collectif-national-des-orthophonistes-de-france-publie-une-lettre-ouverte-concernant-le-masque-a-lecole/].
- [https://www.lindependant.fr/2021/10/24/covid-19-masques-confinement-mesures-barrieres-des-enfants-bloques-avec-des-symptomes-proches-de-labandon-ou-de-la-maltraitance-lespagne-donne-lalerte-9887860.php].
- [https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/579650/la-distanciation-et-le-developpement-des-enfants].
- Témoignages de parents et enseignants recueillis par Emmanuelle Darles dans son livre *Ne touchez pas à nos enfants*, *op. cit.*
- Bilan d'impact des Mamans Louves : *L'Impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des enfants et des jeunes* [https://www.mamanslouves.org/notre-bilan-dimpact/].
- [https://www.francebleu.fr/infos/societe/coronavirus-et-gel-hydro-alcoolique-attention-aux-mains-de-vos-enfants-1606318092].
- [https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/je-suis-celle-qui-fait-pleurer-les-enfants-le-cri-du-coeur-d-une-preparatrice-en-pharmacie-de-1641833798].
- Delépine N. et Delépine G., *Les Enfants sacrifiés du Covid*, Fauves Éditions, 2022.
- Étude sur la pharmacovigilance des vaccins Covid-19 depuis la base EudraVigilance, E. Darles, V. Pavan.
- [https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/covid-la-has-ouvre-la-vaccination-aux-tout-petits-1890586].
- [https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/pyrenees-atlantiques/saint-jean-luz/crise-du-covid-19-sur-les-enfants-coleretristesse-et-culpabilite-ressortent-d-une-enquete-2400385.html].
- Idem* note 14.
- Cousien A. *et al.*, « Temporal Trends in Suicide Attempts Among Children in the Decade Before and During the COVID-19 Pandemic in Paris, France », *JAMA Network Open*, 2021.
- Voir le reportage du journaliste Arnel Joubert des Ouches : « Les enfants de la crise sanitaire. Des drames à venir ? » [https://www.citizen-v.com/fr/citizen-light/les-enfants-de-la-crise-sanitaire-des-drames-a-venir-/watch/16].
- [https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports-annuels/2021/11/rapport-annuel-enfant-sante-mentale-le-droit-au-bien-etre].
- [https://crowdbunker.com/v/NNmXBabo9t].
- Idem* note 5.
- Belsky J., de Haan M., « Annual Research Review: Parenting and children's brain development: the end of the beginning », *J. Child. Psychol. Psychiatry*, vol. 52, 2011.
- Gueguen C., *Pour une enfance heureuse – Repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau*. Pocket, 2015.
- [https://www.santepubliquefrance.fr/docs/developpement-de-l-enfant-l-apport-des-neurosciences].
- [https://www.lequotidiendumedecin.fr/actus-medicales/sante-publique/covid-19-20-presidents-de-societes-savantes-de-pediatrie-reclament-le-retour-des-enfants-lecole].
- [https://soutiencolibris.fr/].
- Paroles du titre *Dystopie-19* de l'artiste Maysa, 2021, [https://www.youtube.com/watch?v=rts5na5mrc0].

J'ai les effets secondaires  
du vaccin sans l'avoir  
reçu. C'est mystérieux,  
hein, docteur?!

On ne sait pas ce que  
contient le vaccin ni les  
conséquences de son  
injection, alors question  
mystère, moi, vous savez...



---

**À PROPOS DE L'AUTEUR**  
Journaliste et photographe de formation scientifique, Philippe Donnaes a collaboré avec de nombreux titres de la presse technique spécialisée. Il s'intéresse depuis toujours aux espaces trop peu explorés des pouvoirs de la conscience et de l'esprit.

---



# Vacciné malgré soi?

Par Philippe Donnaes

Dans une étude<sup>1</sup>, publiée après expertise par les pairs, Hélène Banoun fait le point sur l'état des connaissances concernant la possible excrétion, pour les injections anti-Covid-19 à base d'ARN messenger, de nanoparticules lipidiques vaccinales, de l'ARN messenger et de la protéine Spike traduite. En évoquant, par voie de conséquence, la plausibilité biologique d'une transmission de personnes vaccinées à non vaccinées.



## Interview d'Hélène Banoun

Propos recueillis par Philippe Donnaes

Hélène Banoun est pharmacienne biologiste, docteure d'État ès sciences pharmaceutiques, ancienne interne des hôpitaux, ex-chargée de recherches à l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), Institut Gustave-Roussy, UA 140 (pharmacologie moléculaire), participante au Conseil scientifique indépendant créé à l'initiative de la Coordination

santé libre. Elle a publié des articles sur la virologie et les vaccins sur le blog de l'AIMSIB (Association internationale pour une médecine scientifique indépendante et bienveillante) depuis 2019, travaille et publie sur la Covid-19 depuis janvier 2020. Publications et peer review : [<https://www.researchgate.net/profile/Helene-Banoun/>].

**nexus** Pourquoi vous êtes-vous intéressée à cette hypothèse selon laquelle une personne vaccinée serait susceptible de transmettre l'ARN messager ou la protéine Spike traduite à un individu non vacciné, alors que le simple fait d'évoquer cette possibilité vous range, *de facto*, dans le camp honni des « complotistes » ?

**Hélène Banoun :** C'est un sujet en effet délicat qui peut être très clivant. Et il est vrai que lorsque cette théorie a commencé à émerger, j'étais pour le moins dubitative en pensant qu'il s'agissait encore d'une nouvelle histoire de « complotisme ». Puis les témoignages émanant de patients, mais aussi de médecins se sont accumulés et, bien qu'ils n'aient pas de véritable valeur scientifique, j'ai considéré qu'il était de mon devoir de travailler sur cette éventualité. Rappelons-nous, en effet, que le scandale du Lévothyrox a éclaté après la multitude d'effets secondaires rapportés par les patients et certains membres du corps médical. Concernant la vaccination Covid-19 par ARN messager, les témoignages portent sur des personnes non vaccinées qui, après un contact proche avec des individus vaccinés, ont ressenti des symptômes et des pathologies identiques aux effets indésirables produits par lesdits vaccins. Encore une fois, ces récits ne me paraissaient pas très crédibles au début, jusqu'à ce que je reçoive, en octobre 2021, le témoignage d'un collectif de soignants de la région

méditerranéenne. Il relatait la survenue d'un accident vasculaire cérébral (AVC) chez un enfant de sept ans, sans facteur de risque, dont les parents avaient été fraîchement vaccinés. L'urgence d'étudier le sujet s'est alors imposée, d'autant plus que nous sommes en présence de produits déployés massivement, à l'échelle mondiale, et face à une technologie en phase de généralisation. Sanofi et Moderna ont, en effet, lancé les essais cliniques d'un candidat vaccin à base d'ARNm contre la grippe saisonnière.

**Il semble également régner, dans le grand public, certaines confusions et certains amalgames qu'il fallait donc lever. De nombreuses personnes confondent et mélangent, en effet, le fait de transmettre le virus, lorsque l'on est soi-même touché par la maladie, avec celui de contaminer un proche avec le vaccin, via la transmission de nanoparticules<sup>2</sup> du vaccin, d'ARNm ou encore de protéines Spike produites par les cellules de l'individu injecté.**

Tout à fait. C'est ce que nous dénommons, dans notre jargon, *vaccine shedding*, c'est-à-dire l'éventuelle excrétion d'un virus par une personne fraîchement vaccinée contre ce virus. Or, cette éventualité n'est valable que pour des vaccins à virus vivants atténués (voir encadré) – type ROR (rougeole, oreillons, rubéole), varicelle, rotavirus (infection du tube digestif),

grippe par pulvérisation nasale. Mais aucun des vaccins Covid-19 n'utilise cette technologie. Et donc, par voie de conséquence, il n'existe aucun risque qu'une personne vaccinée transmette directement le virus SARS-CoV-2. Bien entendu, et cela a été largement publié, les personnes fraîchement vaccinées sont plus susceptibles d'être infectées par le virus de la Covid-19. Et donc de contaminer, en retour, d'autres personnes, mais encore une fois, ce serait par le virus de la maladie, et non par la vaccination qui, j'insiste, en est exempte. En revanche, tous les vaccins Covid-19 sont basés sur l'action de la protéine Spike qui a, par ailleurs, et dès avant leur commercialisation, été reconnue comme toxique et principale responsable de la pathogénicité (pouvoir pathogène d'un agent infectieux) du SARS-CoV-2. Son action délétère, notamment sur le système rénine-angiotensine, a abondamment été décrite, et ce depuis le début de la pandémie, par le docteur Jean-Marc Sabatier<sup>3</sup>. En conséquence, dans le cas où le vaccin ou ses produits, autrement dit l'ARNm ou la protéine Spike, passeraient de vaccinés à non-vaccinés, les effets indésirables de l'injection pourraient parfaitement se manifester chez des individus non vaccinés en contact avec des proches fraîchement vaccinés. Cette hypothèse paraît désormais tout à fait logique et plausible. Il me paraissait donc important de l'étudier et d'explorer la littérature scientifique disponible, afin de clarifier



la situation. D'autant plus que l'absence d'éléments de réponse sur ce sujet génère un climat malsain de suspicion au sein de la population.

**Une des premières causes d'absence de toutes données concernant de possibles excréctions d'ARNm ou de Spike vaccinale résulte d'une manipulation sémantique. En effet, les injections géniques de Pfizer/BioNTech ou Moderna sont, au regard de leurs résultats, abusivement qualifiées de vaccins si nous nous en référons à la simple définition du Robert<sup>4</sup>. Un abus de langage grâce auquel les fabricants ont pu se dispenser de toute étude pharmacocinétique<sup>5</sup>**

Le fait que les vaccins ne fonctionnent pas n'est pas forcément dû à la technologie de l'ARN messenger, car même les vaccins classiques, à protéine recombinante, type Novavax ou VidPrevtyn Beta (Sanofi), sont peu efficaces. Et, de manière plus générale, tous ceux que l'industrie pharmaceutique propose, depuis des années, pour

lutter contre les infections respiratoires virales, dont la grippe saisonnière, car les virus de cette famille sont par essence en mutation perpétuelle. En fait, ces vaccins à ARNm correspondent parfaitement à des produits de thérapie génique au sens de la définition qu'en donnent les principales agences de régulation – FDA (Food and Drug Administration), NIH (National Institutes of Health), EMA (Agence européenne des médicaments), OMS (Organisation mondiale de la santé). Car ce sont bien des substances qui exercent leur action par traduction de matériel génique, la seule différence étant effectivement de nature sémantique, puisqu'elles sont censées protéger contre une maladie infectieuse, avec effectivement les résultats que l'on connaît, et non la guérir. Cette pirouette de vocabulaire, ainsi que le caractère d'urgence lié à la mise sur le marché de solutions capables de lutter rapidement contre la pandémie leur ont donc permis d'échapper à la réglementation en vigueur sur les thérapies géniques.

C'est-à-dire de fournir les études de biodistribution et d'excrétion obligatoires par l'ensemble des voies naturelles : matières fécales (fèces), sécrétions (urine, salive, fluides nasopharyngés, sperme) ou à travers la peau (saine ou porteuse de pustules, lésions, plaies).

**Un collectif de soignants [...] relatait la survenue d'un accident vasculaire cérébral (AVC) chez un enfant de sept ans, sans facteur de risque, dont les parents avaient été fraîchement vaccinés.**

**Il semblerait que les fabricants aient eu parfaitement conscience de ces risques de « fuites » biologiques potentielles, puisque le consortium Pfizer/BioNTech, comme l'ont révélé les documents**

## LES TECHNOLOGIES VACCINALES À LA LOUPE



Un virus, dans le cas le plus simple (virus nu), est une coque de protéines (capside) qui renferme le matériel génétique viral nécessaire à sa duplication.

**Le virus enveloppé, type SARS-CoV-2**, responsable de la Covid-19, contient, en plus, autour de cette capsid, une enveloppe (bicouche de graisse) dans laquelle sont enchâssés plusieurs exemplaires d'une protéine appelée protéine de surface ; la fameuse Spike pour le SARS-CoV-2. Elle est utilisée, par le virus, pour s'ancrer à la surface de la cellule hôte dans laquelle il va ensuite libérer son matériel génétique afin de se reproduire. Dans le cas du SARS-CoV-2, nous sommes en présence d'un virus dont le matériel viral est de l'ARN. Il est donc directement traduit en protéines virales, alors que pour un virus à ADN, une étape supplémentaire préalable est nécessaire : la transcription qui convertit l'ADN en ARN.

**La vaccination** consiste, quant à elle, à entraîner notre organisme, en stimulant le système immunitaire. Il existe en fait différents types de vaccins.

**Les vaccins classiques** sont à virus inactivé (Valneva en Europe, Sinopharm et SinoVac en Chine dans le cas de la Covid-19). Ils consistent à injecter le virus entier après l'avoir inactivé, soit chimiquement (traitement au formaldéhyde), soit physiquement (par irradiation UV, par exemple). L'inconvénient de ce type de vaccins réside dans son faible caractère immunogène. Il faut donc potentialiser son action au moyen d'adjuvants, tels que des sels d'aluminium – molécules

qui ne sont pas forcément inoffensives pour l'organisme – et d'injections répétées. D'autres vaccins également classiques, mais qui n'existent pas à l'heure actuelle pour lutter contre la Covid-19, consistent à injecter toujours le virus entier, mais vivant cette fois. Afin de ne pas engendrer la maladie virale, le virus est préalablement affaibli (groggy en quelque sorte). On parle alors de vaccins à virus atténué. Ces vaccins sont beaucoup plus immunogènes, mais présentent des risques importants, en particulier pour les personnes affaiblies, notamment les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

**Les vaccins dits à protéine recombinante**, plus récents, consistent à injecter une protéine du virus, notamment celle de surface lorsqu'il s'agit d'un virus enveloppé. C'est le cas, par exemple, du vaccin Enderix B contre l'hépatite B (Novavax et Sanofi-GSK pour la Covid-19). La protéine virale est produite en laboratoire, dans des cellules (levures, bactéries, plantes, etc.) multipliées à grande échelle, dans lesquelles a été préalablement introduite la séquence génétique virale qui détient le secret de fabrication de la protéine en question. La protéine ainsi produite est ensuite purifiée et adjuvannée.

**Les vaccins dits « génétiques »**, la dernière génération de vaccins, se fabriquent en injectant une portion du matériel génétique viral

détenant le secret de fabrication de l'une des protéines du virus (Spike dans le cas du SARS-CoV-2). L'idée consiste à faire produire directement cette protéine par des cellules de la personne qu'on cherche à immuniser. Mais ce morceau de matériel génétique a besoin, pour pénétrer dans la cellule, d'être « véhiculé ». Pour ce faire, il est enfermé dans une nanoparticule de graisse (LNP) ; c'est le cas des vaccins dits à ARN de Pfizer/BioNTech et Moderna. Quant aux vaccins à ADN (AstraZeneca et Janssen), le « véhicule » est un autre virus utilisé pour ses propriétés naturelles de transmission et de pénétration du matériel génétique dans les cellules cibles. Ce virus a été préalablement « désarmé ». C'est-à-dire privé de sa virulence en l'amputant d'une partie de son matériel génétique (ADN), responsable de cette virulence, laquelle a été remplacée par une copie ADN de la portion de l'ARN du SARS-CoV-2 codant la protéine Spike. Le matériel génétique du virus « désarmé » ainsi modifié pénètre alors dans les cellules, qui transcrivent l'ADN en ARN, celui-ci étant ensuite traduit en protéine selon l'étape analogue précédemment décrite.

Source : Christian Vélot (voir photo ci-contre), docteur en sciences biologiques et médicales, généticien moléculaire à l'université Paris-Saclay, [<https://www.youtube.com/watch?v=tYwCxe9gvQY>].



© Tamer/stock.adobe.com



**classifiés obtenus par le FOIA<sup>6</sup>, avait étudié le devenir des LNP – les nanoparticules lipidiques qui enrobent l'ARNm – chez des rats injectés par intramusculaire.**

**Qu'ont-ils révélé ?**

En fait, le fabricant n'a étudié que deux composants de ces LNP – ALC-0315 et ALC-0159<sup>7</sup> –, les résultats de biodistribution attestant qu'ils se répartissent d'abord dans la circulation sanguine, puis dans le foie, la rate, les glandes surrénales et les ovaires. C'est-à-dire qu'ils y sont principalement concentrés, mais qu'en réalité, on les retrouve partout, dans tous les organes des rats vaccinés. L'excrétion, quant à elle, n'a été étudiée que dans l'urine (on ne les y retrouve pas) et les fèces où ces deux composants ont été retrouvés majoritairement, ce qui est logique en regard de la taille des nanoparticules incriminées. Il faut également signaler que le protocole de l'essai de phase II/III de Pfizer, qui a débuté en mai 2020, mentionne la possibilité de passage du produit étudié, en l'occurrence

l'ARNm, par inhalation ou contact cutané<sup>8</sup>. Ce qui signifie que des membres du personnel soignant participant à l'essai peuvent potentiellement être contaminés de manière accidentelle. La transmission par le sperme est également évoquée, tout comme la possibilité de passage par le lait maternel, les responsables de l'étude demandant qu'une femme allaitante, exposée accidentellement par inhalation ou contact cutané, préviennent immédiatement le fabricant.

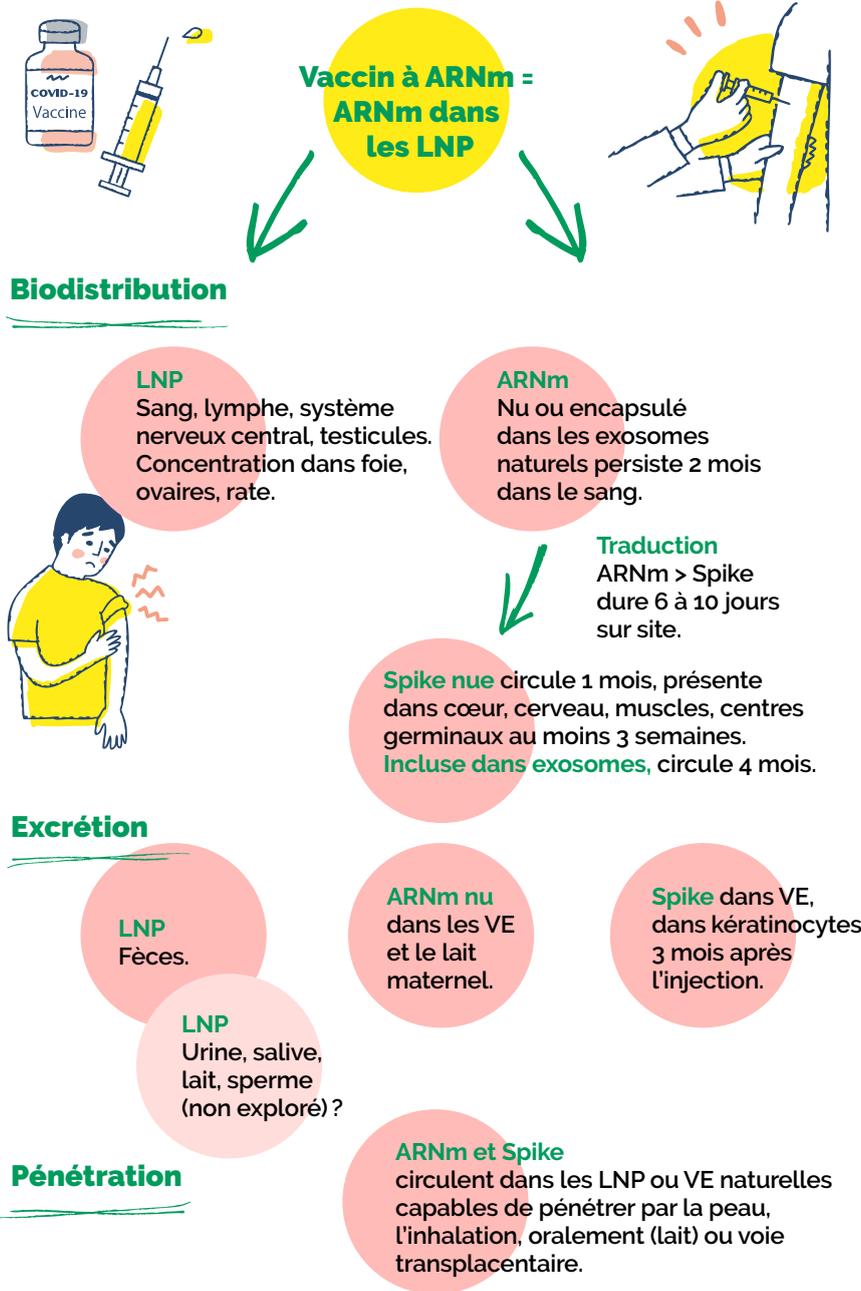
**Celui-ci se doutait donc clairement qu'un individu injecté pouvait transmettre, par inhalation, contact avec la peau ou via le lait maternel, des nanoparticules porteuses d'ARN à une personne tierce non vaccinée. Certains des résultats que vous évoquez contredisent, au passage, le conte de fées qui nous a été servi. À savoir que les produits de l'injection générique demeureraient sagement cantonnés dans le muscle deltoïde avant d'être rapidement détruits.**

Effectivement. Les études indépendantes, qui ont été réalisées après la commercialisation à grande échelle des vaccins, ont révélé que l'ARNm encapsulé pénétrait rapidement dans le système de circulation lymphatique avant de passer dans le sang, dès le

**Le protocole de l'essai de phase II/III de Pfizer, qui a débuté en mai 2020, mentionne la possibilité de passage du produit étudié, en l'occurrence l'ARNm, par inhalation ou contact cutané.**

premier jour, puis de s'accumuler dans les organes<sup>9</sup>. Il ne reste donc pas dans le muscle deltoïde et il n'est pas éliminé en quelques jours puisque l'ARNm du vaccin peut persister dans la circulation sanguine pendant au moins deux semaines post-injection. Cette durée de vie est donc bien supérieure

ÉTAT DES CONNAISSANCES  
SUR L'EXCRÉTION DES VACCINS À ARNm



parmi les 40 femmes suivies, une sur dix attestait de quantités non négligeables d'ARNm dans le lait (jusqu'à 2 ng/ml) pendant une semaine<sup>11</sup>. Cette quantité peut sembler faible par rapport aux 30 microgrammes d'ARNm injectés avec le vaccin, mais elle peut suffire à produire une quantité non négligeable de Spike. En effet, pour un nourrisson d'une semaine qui a plusieurs tétées par jour, la quantité journalière de lait est d'environ 240 à 360 ml, ce qui fait un total sur cette première semaine de 1 680 à 2 520 ml. Le nouveau-né, pesant entre 2 et 5 kg, pourrait donc être exposé à une dose de 5 µg d'ARNm dans sa première semaine. Cela semble disproportionné comparativement aux 10 µg injectés à des enfants de 5 à 11 ans qui pèsent respectivement 18 à 35 kg environ<sup>12</sup>. Une autre étude a révélé la présence d'ARN dans le lait maternel, sous forme libre, mais aussi, majoritairement, encapsulé dans des vésicules extracellulaires (VE)<sup>13</sup>. L'ARNm est en effet capable de « s'échapper » des nanoparticules lipidiques pour être ensuite « recapturé » par des VE excrétées naturellement par les cellules, et ce dans les quarante-huit heures suivant l'injection.

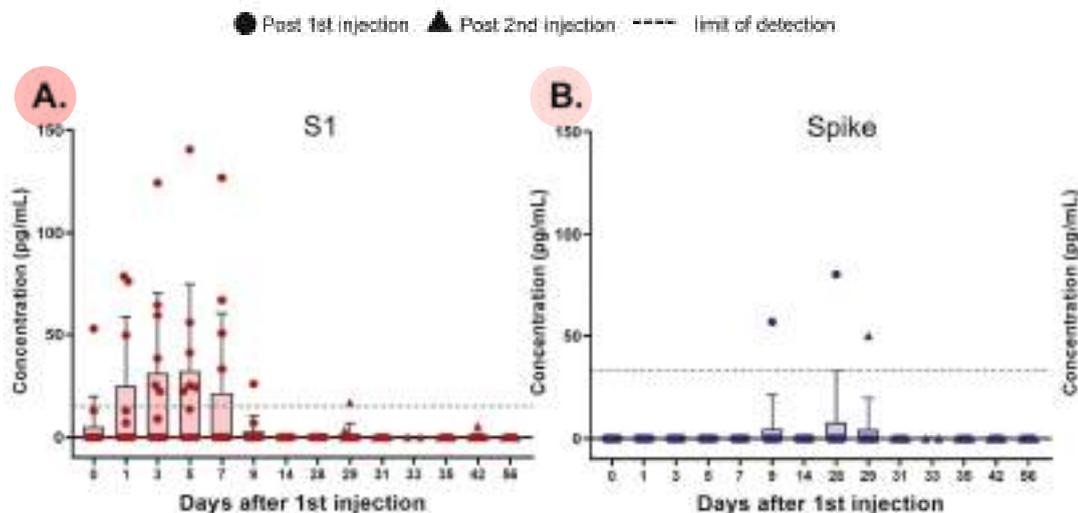
**C'est un point important puisque ces vésicules extracellulaires sont plus performantes que les nanoparticules lipidiques artificielles, qui contiennent l'ARNm, ces dernières ayant été précisément conçues pour imiter le mode de fonctionnement des VE.**

C'est exact. Ces vésicules extracellulaires, ou exosomes, sont produites par toutes nos cellules. Elles servent à transporter de nombreuses molécules – acides nucléiques, protéines – et, de par leur capacité à fusionner avec les membranes des autres cellules, à assurer la communication intercellulaire en y libérant leurs messagers biochimiques. C'est exactement le mode de fonctionnement que cherchent à reproduire les nanoparticules lipidiques du vaccin qui, en libérant l'ARNm dans la cellule, déclenchent sa traduction en protéine Spike. Mais les études ont

à celle qu'annonçaient les fabricants sur la base de brèves études menées sur des rats. De l'ARNm a également été mis en évidence dans les muscles deltoïdes et quadriceps droits d'une femme atteinte de myosite (maladie auto-immune provoquant inflammation et faiblesse musculaires), un mois après l'injection du vaccin Comirnaty dans le muscle deltoïde gauche... Il en a également été retrouvé dans les ganglions axillaires de personnes

vaccinées, jusqu'à 60 jours après la deuxième dose des vaccins Moderna ou Pfizer/BioNTech. Précisons tout de même que ces résultats ne sont pas généralisables, car il s'agit d'études parcellaires réalisées sur des individus ayant manifesté des problèmes post-vaccinaux<sup>10</sup>. Concernant les possibilités de passage dans le lait maternel, une des rares études, là encore menée après les campagnes de vaccination généralisées, a démontré que,

## ÉVOLUTION DES NIVEAUX D'ANTIGÈNES ET D'ANTICORPS DU SRAS-COV-2 APRÈS VACCINATION PAR ARNm



Les 13 participants ont reçu une première injection de vaccin ARN Moderna (à J1) et une deuxième 28 jours après (à J2) ; les points représentent les valeurs d'antigènes retrouvés après la première dose et les triangles après la deuxième dose. Ces antigènes sont la sous-unité S1 de la Spike et la Spike entière (S) ; la ligne pointillée est la limite de détection de la méthode, les barres représentent la moyenne obtenue chez les participants et les barres d'erreur la déviation standard. On peut lire sur ces schémas A et B l'antigène mesuré, la durée écoulée après injection, et voir que les quantités trouvées sont très variables selon les individus.

Source : Ogata A. F. *et al.*, « Circulating Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus 2 (SARS-CoV-2) Vaccine Antigen Detected in the Plasma of mRNA-1273 Vaccine Recipients », *Clin Infect Dis*, Volume 74, Issue 4, 15 February 2022, Pages 715–718, [https://doi.org/10.1093/cid/ciab465].

effectivement démontré que les cellules ne se contentaient pas de faire ce travail et, qu'en plus, elles pouvaient encapsuler spontanément l'ARNm dans des vésicules extracellulaires naturelles pour, ensuite, les excréter et les transmettre à d'autres cellules<sup>14</sup>. Or, il faut savoir que tout le matériel contenu à l'intérieur de ces exosomes est, par exemple, protégé des sucs gastriques. C'est-à-dire qu'il peut théoriquement, je dis bien théoriquement, car pour l'instant cette éventualité n'a pas été validée, être actif sur les cellules du bébé et donc le « transfecter ». Quoiqu'il en soit, ces vésicules sécrétées après l'endocytose (entrée dans la cellule) des LNP chargées d'ARNm protègent en effet ce matériel génétique durant le transport, en le distribuant intact aux cellules réceptrices via des voies d'absorption différentes, mais plus efficaces. La réponse inflammatoire est en revanche plus faible après une transfection par VE qu'avec les LNP.

**Que sait-on de la durée de vie réelle de la Spike, principale cause des maladies Covid ?  
Ce phénomène d'encapsulation**

**par des exosomes naturels a-t-il, par ailleurs, été mis en évidence sur la protéine Spike elle-même ?  
Pourrait-il être à l'origine des délais de survivance anormaux de la protéine à l'intérieur du corps et, pourquoi pas, expliquer certains cas de Covid long ?**

Toujours d'après des études indépendantes, faites après la commercialisation des vaccins, nous savons que chez la souris la protéine vaccinale est produite dès le début de l'injection, pendant six à dix jours<sup>15</sup>. Chez l'homme, la Spike circule également dès le premier jour chez 96 % des vaccinés, et la production dure au moins quinze jours<sup>16</sup>. Une autre étude a démontré que la sous-unité S1<sup>17</sup>, la plus active des deux, peut être détectée plusieurs mois après la vaccination, à l'intérieur des monocytes sanguins, et donc expliquer certains cas de Covid long<sup>18</sup>. Nous le savons donc désormais, la Spike, tout comme l'ARNm, peut être enveloppée spontanément dans des vésicules extracellulaires qui vont ensuite circuler sur des durées pouvant atteindre quatre mois<sup>19</sup>. C'est possible. Elle a été retrouvée dans les kératinocytes (cellules de

la peau) trois mois après la vaccination, mais il s'agissait d'un sujet atteint d'une maladie cutanée. Après autopsie d'une personne décédée trois semaines après l'injection, suite à une forme grave, la protéine Spike a été mise en évidence dans le cœur, les muscles, le cerveau, les capillaires sanguins et les cellules des centres germinatifs des tissus lymphoïdes<sup>20</sup>. Encore une fois, il s'agit d'études de cas très parcellaires à partir desquelles il est délicat de tirer des conclusions trop hâtives. De plus, l'étude (voir schémas ci-dessus) d'Ogata *et al.*<sup>21</sup> a en effet montré que, pour la majorité des personnes vaccinées, la concentration en protéine vaccinale était voisine de zéro quelques jours après l'injection. Tout en révélant, néanmoins, qu'elle pouvait atteindre 135 pg/ml (1 pg = 10<sup>-12</sup> g) chez certains individus, valeur qui correspond à une infection Covid sévère.

**Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer une telle disparité de réactions au sein de la population ?**

Plusieurs raisons peuvent se cumuler. Dans les fioles de vaccin, tout d'abord, nous ignorons totale-



ment la concentration en ARNm intègre, c'est-à-dire capable d'être traduit en Spike. Les agences de régulation ont d'ailleurs souligné que les taux pouvaient être très variables. Rappelez-vous que l'EMA avait tout d'abord demandé un taux de 70 % avant de descendre, quelques jours plus tard, à 50 %<sup>22</sup>. Mais nous ne savons absolument pas si des contrôles sont effectués, alors même que ces produits sont fabriqués à des milliards d'exemplaires, par une kyrielle de sous-traitants. Nous ignorons donc tout de leur contenu réel et il est parfaitement plausible que certaines fioles ne contiennent absolument plus aucun principe actif. Les réactions dépendent, par ailleurs, de la susceptibilité de chaque individu et, bien entendu, de son métabolisme. Autrement dit, quelle concentration de Spike ces individus vont-ils produire à partir de l'ARN messenger, mais aussi comment vont-ils répondre du point de vue immunologique ?

**Il est donc prouvé que les cellules sont capables d'envelopper naturellement, dans des exosomes, l'ARNm ou la protéine vaccinale Spike, celle-ci pouvant ensuite circuler très longtemps dans le corps de certaines personnes injectées. Que sait-on alors de l'excrétion de ces vésicules extracellulaires naturelles, les connaissances en la matière semblent dès lors faciles à étendre pour extrapoler le comportement des injections à ARNm ?**

Chez les femmes enceintes, il existe un trafic bidirectionnel, une sorte de communication biochimique entre la mère et l'enfant, les vésicules extracellulaires étant capables de franchir la barrière placentaire dans les deux sens. Nous savons par ailleurs que les VE sont naturellement excrétées par les kératinocytes (cellules de la peau), mais aussi par expectoration. Concernant plus particulièrement la sueur, de petits ARN, de taille très

inférieure à celle des vaccins, ont effectivement été retrouvés dans les vésicules de la sueur et nous savons qu'ils sont fonctionnels<sup>23</sup>. C'est-à-dire qu'ils peuvent être traduits tout en étant, par ailleurs, protégés des nucléases, autrement dit des enzymes qui seraient capables de les détruire sur la peau. Il faudrait donc faire des études approfondies afin de savoir si l'ARNm du vaccin, beaucoup plus gros, est capable de passer par les vésicules de la sueur.

**Et qu'en est-il des LNP ? Puisque, pour les thérapies géniques, les fabricants sont obligés d'effectuer les études de pharmacocinétique. Là encore, les résultats doivent facilement être transposables aux injections d'ARNm qui obéissent à la même biotechnologie ?**

Des nanoparticules sont naturellement présentes dans les expectorations<sup>24</sup>, comme l'ont démontré les fragments d'ARN isolés dans des exosomes chez des patients asthma-

tiques légers<sup>25</sup>. Concernant leur passage transplacentaire, des expériences effectuées chez la souris, à partir de LNP du même type que celles utilisées dans les vaccins Covid-19, ont montré la capacité de l'ARNm à transférer après injection dans une veine fœtale ou *in utero*<sup>26</sup>. Il a été montré que des LNP de 240 nm sont parfaitement capables de franchir la barrière placentaire humaine<sup>27</sup>; or, les nanoparticules lipidiques des vaccins ont une taille de 60 à 100 nm, donc inférieure. Il est dès lors important de développer des modèles humains pour les études de transfert placentaire durant la grossesse, car toutes ces données ne permettent pas d'exclure que les LNP, provenant des vaccins à ARNm, soient capables d'atteindre le fœtus d'une mère vaccinée pendant la grossesse. Concernant l'excrétion dans le sperme, je n'ai trouvé aucune donnée. Ce qui est surprenant, car la toxicité des nanoparticules sur la fonction reproductive masculine est très étudiée chez les animaux. Nous ignorons en effet si cette toxicité est due au passage des nanoparticules dans le sperme, ou si tout se passe en amont, lors de la maturation des spermatozoïdes.

**À la lumière de vos explications, il semble donc parfaitement plausible que les nanoparticules lipidiques vaccinales soient excrétées par un individu injecté, via les différents fluides corporels – y compris la salive, le sperme et les expectorations –, tout comme l'ARNm ou son produit, la protéine Spike, une fois encapsulés dans des exosomes naturels. Qu'en est-il dès lors de leur devenir ? Autrement dit de leur possible pénétration chez d'autres personnes. Les résultats d'études environnementales – il est démontré depuis longtemps que le système endocrinien est, par exemple, perméable aux nanoparticules employées dans les produits cosmétiques – ou les données provenant, là encore, des thérapies géniques peuvent-ils nous aider à extrapoler ?**

Nous savons effectivement qu'en cas d'exposition accidentelle, par inhalation, ingestion ou contact avec la peau, le corps humain est perméable aux nanoparticules<sup>28</sup>. Concernant les thérapies géniques, des nanoparticules lipidiques, proches de celles des vaccins à ARNm, ont été utilisées par voies transdermique ou conjonctivale, par la chambre antérieure de l'œil, mais aussi par voie respiratoire. Des essais de thérapie génique sur des souris, via l'inhalation de nanoparticules contenant des acides nucléiques, ont en effet été menés avec succès – l'ARN est bien traduit après inhalation –, la formulation étant optimisée afin d'assurer une pénétration optimale dans les poumons<sup>29</sup>. Des essais *in utero*, effectués là aussi chez des souris, ont vérifié que la protéine d'intérêt atteint bien les organes du fœtus, car traduite dans le foie, les poumons ou l'intestin<sup>30</sup>. Chez l'homme, il existe même une thérapie génique, par inhalation, qui fonctionne contre la fibrose kystique<sup>31</sup>, des essais concluants ayant été aussi effectués sur la grippe saisonnière<sup>32</sup>. Donc ça fonctionne, dans le sens où ces LNP sont parfaitement capables de permettre la pénétration de médicaments par les voies évoquées. Des expériences similaires ont été menées, toujours avec succès, pour l'administration intranasale, intraoculaire et sous-conjonctivale de vésicules extracellulaires renfermant des médicaments. Nous savons par ailleurs que les nanoparticules peuvent parfaitement traverser une peau saine, ou lésée, par l'intermédiaire des follicules pileux. Des réponses anticorps ont en effet été obtenues avec des nanoparticules contenant le code génétique de l'antigène HBs, donc pour immuniser les gens contre l'hépatite B<sup>33</sup>. Il existe même des essais transdermiques (patch DermaVir) pour un vaccin contre le VIH, le virus du sida, en précisant toutefois qu'il s'agit d'ADN plasmidique et non d'ARN. Soulignons par ailleurs que nous ignorons si des LNP de taille supérieure à 20 nanomètres sont capables de pénétrer une peau saine ou altérée. Concernant spécifiquement le traitement de

la Covid, des thérapies basées sur la nébulisation de VE ont été testées dans plus de soixante essais cliniques – il s'agit de VE transportant des cellules souches mésenchymateuses

**La Spike, tout comme l'ARNm, peut être enveloppée spontanément dans des vésicules extracellulaires qui vont ensuite circuler sur des durées pouvant atteindre quatre mois.**

capables d'autorenouvellement. S'agissant de vaccins anti-Covid, l'inhalation de VE naturelles, porteuses d'ARNm, ou l'injection dans le coussinet plantaire de souris ont également mis en évidence l'induction d'anticorps contre la Spike<sup>34</sup>.

**À la lecture de cette liste, probablement non exhaustive, il semble donc parfaitement plausible qu'une personne vaccinée puisse excréter, via les fluides naturels, des nanoparticules lipidiques, de l'ARNm ou encore des protéines Spike. Tous ces composants étant ensuite susceptibles de pénétrer, à leur tour, chez un individu non vacciné par l'ensemble de ces différentes voies. Allons-nous vers le risque de rejouer, en sens inverse, le scénario d'ostracisation dont ont été victimes les personnes qui ont fait le choix de refuser l'injection génique ?**

Surtout pas. J'insiste encore une fois sur le fait que nous ne disposons, pour l'instant, d'aucune étude de pharmacocinétique spécifique aux vaccins à ARNm, mais il est néanmoins urgent d'en réaliser. Il ne faut surtout pas s'affoler et rejeter les personnes vaccinées, car il y a deux notions importantes à prendre en compte. Celle de durée tout d'abord. Il se peut très bien que l'excrétion soit possible, mais seulement sur une très courte période puisque, par exemple,

comme l'ont révélé les résultats sur le lait maternel, l'excrétion a été mise en évidence sur un laps de temps allant de quarante-huit heures à une semaine pour des femmes fraîchement vaccinées. Il faut ensuite tenir compte de la quantité. La transmission à un non-vacciné pourrait en effet être trop

faible pour s'avérer toxique. Tous ces éléments relèvent encore d'un inconnu qu'il faudrait explorer de manière urgente pour savoir s'il y a danger ou pas. Risque ou pas.

> Pour aller plus loin

Banoun Hélène, « État actuel des

connaissances sur l'excrétion de l'ARNm et de la Spike produite par les vaccins à ARNm anti-Covid-19 ; possibilité de contamination de l'entourage des personnes vaccinées par ces produits », novembre 2022, [https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03891675].

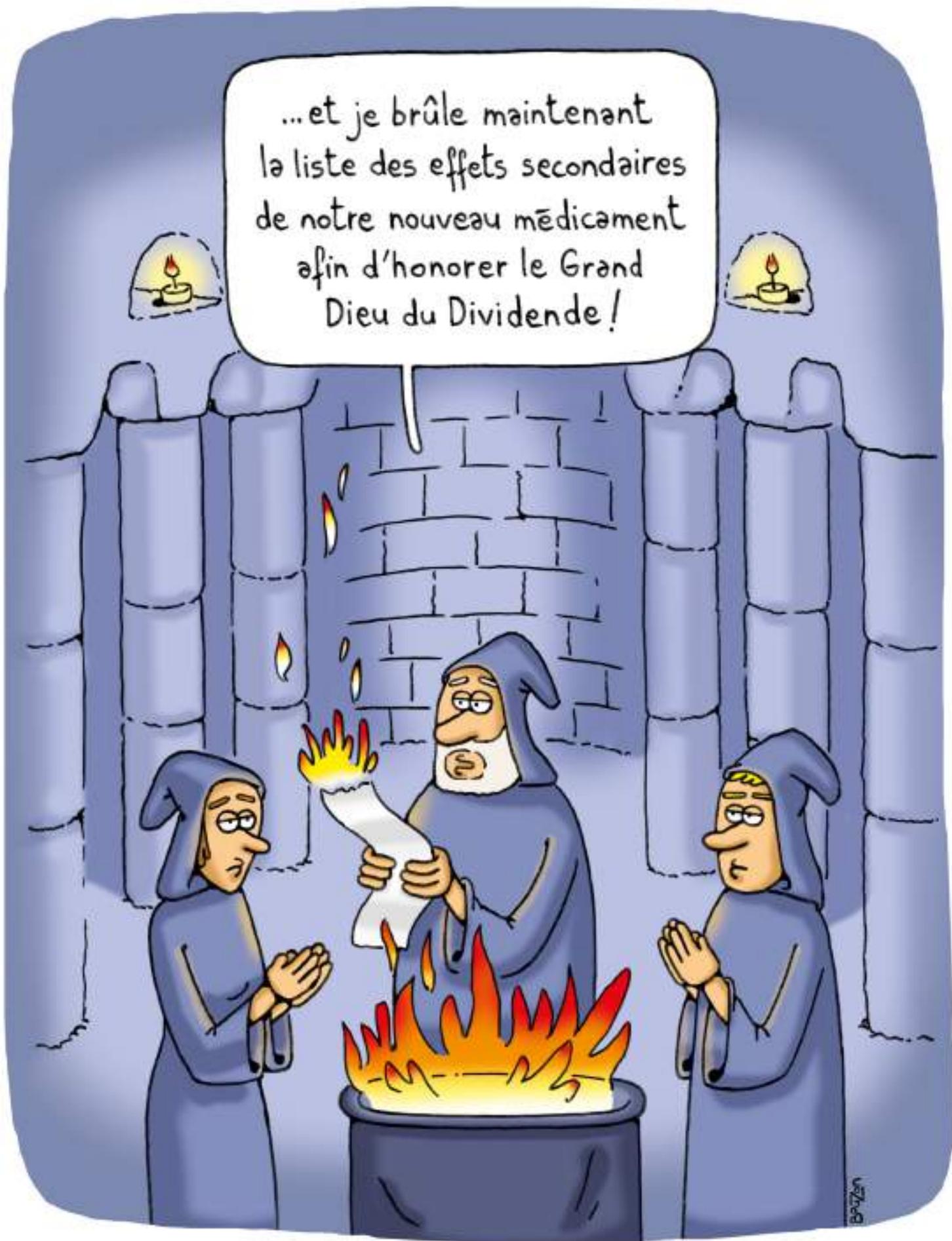
Notes

1. Article publié le 14 novembre 2022 dans *Infectious Diseases Research*, [https://doi.org/10.53388/IDR20221125022].
2. Particules dont le diamètre est généralement compris entre 1 et 100 nanomètres (nm). À titre comparatif, celui d'une cellule est compris entre 10 et 100 µm (1 µm = 1 000 nm).
3. Voir *Nexus* n° 138 (janvier-février 2022) et 140 (mai-juin 2022).
4. « Préparation administrée pour stimuler le système immunitaire de manière à développer une immunité durable contre une maladie. »
5. Action de l'organisme sur un médicament, c'est-à-dire le devenir du médicament depuis son entrée jusqu'à sa sortie du corps humain : absorption, biodisponibilité, distribution, métabolisme et excrétion.
6. Le Freedom of Information Act est une loi anglo-saxonne [étasunienne] qui oblige les agences fédérales à transmettre leurs documents.
7. Ces lipides de synthèse, qui servent à envelopper l'ARN afin qu'il pénètre mieux dans la cellule, « n'ont aucune action thérapeutique et seraient inertes », selon Sonia Khier, chercheuse en pharmacologie à l'université de Montpellier, [https://www.tfi.info.fr/sante/covid-des-composants-du-vaccin-pfizer-etait-il-ils-deconseilles-pour-l-homme-2205193.html].
8. Pfizer, « A Phase 1/2/3, placebo controlled, randomized, observer-blind, dose-finding study to evaluate the safety, tolerability, immunogenicity, and efficacy of SARS-CoV-2 RNA vaccine candidates against Covid-19 in healthy individuals », p. 69, accessed November 3, 2022 [https://cdn.pfizer.com/pfizercom/2020-11/C4591001\_Clinical\_Protocol\_Nov2020.pdf].
9. Fertig T. E. et al., « Vaccine mRNA Can Be Detected in Blood at 15 Days Post-Vaccination », *Biomedicine*, 2022 [https://doi.org/10.3390/biomedicine10071538].
10. Röltgen K. et al., « Immune imprinting, breadth of variant recognition, and germinal center response in human SARS-CoV-2 infection and vaccination », *Cell*, 2022 [https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35148837/]. Magen, E. et al., « Clinical and Molecular Characterization of a Rare Case of BNT162b2 mRNA COVID-19 Vaccine-Associated Myositis », *Vaccines*, 2022 [https://www.mdpi.com/2076-393X/10/7/1135].
11. Low J. M. et al., « Codominant IgG and IgA expression with minimal vaccine mRNA in milk of BNT162b2 vaccinees », *NPJ Vaccines*, août 2021 [https://doi.org/10.1038/s41541-021-00370-z]. Une autre étude confirme ces résultats : Yeo K. T. et al., « Neutralizing Activity and SARS-CoV-2 Vaccine mRNA Persistence in Serum and Breastmilk After BNT162b2 Vaccination in Lactating Women », *Frontiers in Immunology*, janvier 2022 [https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35087517/].
12. « De nouvelles courbes de croissance de référence françaises », mars 2018, [https://

- presse.inserm.fr/de-nouvelles-courbes-de-croissance-de-reference-francaises/30775/], « Nouvelles courbes de croissance des garçons français », Association française de pédiatrie ambulatoire, [https://afpa.org/outil/courbes-de-croissance-garcons-francais/].
13. Hanna N. et al., « Detection of Messenger RNA COVID-19 Vaccines in Human Breast Milk », *JAMA Pediatrics*, 26 septembre 2022 [https://doi.org/10.1001/jamapediatrics.2022.3581].
14. Maugeri M. et al., « Linkage between endosomal escape of LNPmRNA and loading into EVs for transport to other cells », *Nature Communications*, septembre 2019 [https://doi.org/10.1038/s41467-019-12275-6].
15. Pardi N. et al., « Expression kinetics of nucleoside-modified mRNA delivered in lipid nanoparticles to mice by various routes », *Journal of Controlled Release*, 10 novembre 2015, vol. 217, p. 345-351, [https://doi.org/10.1016/j.jconrel.2015.08.007].
16. Röltgen K. et al., « Immune imprinting, breadth of variant recognition, and germinal center response in human SARS-CoV-2 infection and vaccination », *Cell*, janvier 2022 [https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35148837/].
17. La glycoprotéine Spike, qui assure la médiation de l'entrée du coronavirus dans la cellule hôte, est composée de deux sous-unités : S1, qui lie l'enzyme de conversion de l'angiotensine 2 (ACE2) à la surface de la cellule hôte, et S2, qui assure la fusion membranaire.
18. Patterson B. K. et al., « SARS-CoV-2 S1 Protein Persistence in SARS-CoV-2 Negative Post-Vaccination Individuals with Long COVID/ PASC-Like Symptoms », PREPRINT (Version 1), 2 juillet 2022 [https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-1844677/v1], (consulté le 18 novembre 2022).
19. Bansal S. et al., « Cutting Edge: Circulating Exosomes with COVID Spike Protein Are Induced by BNT162b2 (Pfizer-BioNTech) Vaccination prior to Development of Antibodies: A Novel Mechanism for Immune Activation by mRNA Vaccines », *Journal of Immunology*, novembre 2021, [https://doi.org/10.4049/jimmunol.2100637].
20. Mörz M., « Case Report: Multifocal Necrotizing Encephalitis and Myocarditis after BNT162b2 mRNA Vaccination against COVID-19 », *Vaccines*, octobre 2022 [https://doi.org/10.3390/vaccines10101651].
21. Ogata A. F. et al., « Ultra-Sensitive Serial Profiling of SARS-CoV-2 Antigens and Antibodies in Plasma to Understand Disease Progression in COVID-19 Patients with Severe Disease », *Clinical Chemistry*, vol. 66, 2020, [https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32897389/].
22. [https://www.researchgate.net/publication/362154526\_Adaptation\_des\_vaccins\_COVID-19\_pour\_%27automne\_2022]. Plus précisément, il s'agit de documents confidentiels dérobés à l'Agence européenne des médicaments (EMA) le 9 décembre 2020, que l'on retrouve dans le darknet, et qui ont été reconnus par l'EMA, notamment les mails : [https://

- www.lemonde.fr/planete/article/2021/01/16/vaccins-ce-que-disent-les-documents-voles-a-l-agence-europeenne-des-medicaments\_6066502\_3244.html].
23. Sira K. et al., « MicroRNAs in Extracellular Vesicles in Sweat Change in Response to Endurance Exercise », *Frontiers in Physiology*, juillet 2020 [https://doi.org/10.3389/fphys.2020.00676].
24. Bar-Shai A. et al., « Nanoparticles in sputum - a new window to airway inflammation », *European Respiratory Journal*, septembre 2017 [https://doi.org/10.1183/1393003.congress-2017.PA1008].
25. Sanchez-Vidaurre S. et al., « RNA-containing exosomes in induced sputum of asthmatic patients », *Journal of Allergy and Clinical Immunology*, novembre 2017 [https://doi.org/10.1016/j.jaci.2017.05.035].
26. Riley R. S. et al., « Ionizable lipid nanoparticles for in utero mRNA delivery », *Science Advances*, janvier 2021 [https://doi.org/10.1126/sciadv.aba1028].
27. Wick P. et al., « Barrier capacity of human placenta for nanosized materials », *Environmental Health Perspectives*, mars 2010 [https://doi.org/10.1289/ehp.0901200].
28. Najahi-Missaoui W. et al., « Safe Nanoparticles: Are We There Yet? », *International Journal of Molecular Sciences* [https://doi.org/10.3390/ijms22010385].
29. Zhang H. et al., « Aerosolizable Lipid Nanoparticles for Pulmonary Delivery of mRNA through Design of Experiments », *Pharmaceutics*, octobre 2020 [https://doi.org/10.3390/pharmaceutics12111042].
30. Riley R. S. et al., « Ionizable lipid nanoparticles for in utero mRNA delivery », *Science Advances*, janvier 2021, [https://doi.org/10.1126/sciadv.aba1028].
31. Maladie génétique mortelle qui touche principalement les poumons et le système digestif. Elle se caractérise par l'accumulation de mucus épais au niveau de divers organes, dont les voies respiratoires, les sinus, le pancréas et les intestins.
32. Robinson E. et al., « Lipid Nanoparticle-Delivered Chemically Modified mRNA Restores Chloride Secretion in Cystic Fibrosis », *Molecular Therapy*, août 2018 [https://doi.org/10.1016/j.ymthe.2018.05.014].
33. Hansen S., Lehr C. M., « Nanoparticles for transcutaneous vaccination », *Microbial Biotechnology*, mars 2012 [https://doi.org/10.1111/j.1751-7915.2011.00284.x].
34. Kuate S. et al., « Exosomal vaccines containing the S protein of the SARS coronavirus induce high levels of neutralizing antibodies », *Virology*, mai 2007 [https://doi.org/10.1016/j.virol.2006.12.011]. Popowski K. D. et al., « Inhalable dry powder mRNA vaccines based on extracellular vesicles », *Matter*, septembre 2022 [https://doi.org/10.1016/j.matt.2022.06.012].

...et je brûle maintenant  
la liste des effets secondaires  
de notre nouveau médicament  
afin d'honorer le Grand  
Dieu du Dividende !





---

**À PROPOS DE L'AUTEUR**

Après sept ans en Asie, Benoît Saint Girons s'établit à Genève en 2002 pour y fonder une famille et développer le concept des 8 fondamentaux de la santé et du mieux-être. Passionné par le potentiel de l'eau (ne serait-ce que pour changer de paradigme), il développe parallèlement à son activité de consultant le projet *Retour à la Source*. Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages philosophiques ou pratiques, dont dernièrement *La Qualité de l'eau* (Éd. Médicis, 2020).

---

# RETROUVER ENFIN LE PLAISIR DE BOIRE ?

## Réflexions sur la qualité de l'eau

Par Benoît Saint Girons



Ne pas réussir à boire n'est pas signe de mauvaise volonté mais d'une piètre qualité de l'eau ; or, celle-ci étant l'élément central d'une écologie personnelle<sup>1</sup>, il est urgent de réfléchir aux critères qui déterminent sa qualité.

« Avez-vous des astuces pour boire suffisamment d'eau chaque jour ? Je n'ai jamais soif !<sup>2</sup> » La réponse du médecin nutritionniste est quantitative : « Le truc tout bête, vous prenez un verre d'eau et, avant de manger, à chaque repas, vous buvez un verre d'eau. Déjà vous avez la moitié de vos apports pratiquement assurés. » Et pour l'autre moitié ? Se forcer à boire encore un peu plus tout en se compliquant la digestion ? « Si vous n'avez pas très soif, vous pouvez manger beaucoup de légumes, ce qui apporte énormément d'eau aussi », poursuit l'expert médiatique. Certes, mais l'eau des cinq fruits et légumes (plus ou moins cultivés aux pesticides) par jour ne remplace normalement pas l'eau de consommation courante...

### De la quantité à la qualité

70 % des Français seraient en déshydratation chronique avec 2-3 verres par jour seulement, mais les médecins, qui ne sont absolument pas formés à la qualité de l'eau, continuent de conseiller vaillamment autour de 1,5 litre<sup>3</sup> avec, on s'en serait douté, un besoin supplémentaire pour les sportifs ou lorsqu'il fait chaud. Il faut « diversifier les apports parce que l'eau, au bout d'un moment, on peut s'en laisser, ça peut être des tisanes, ça peut être du thé, ça peut être du café, des choses comme ça... », continue le médecin à propos des personnes âgées. Le café, diurétique, pourtant déshydrate. Éliminer un litre de café requiert 2 litres d'eau... ou un travail supplémentaire des reins ! L'eau, irremplaçable, est pourtant le

seul liquide à ne pas requérir de digestion... Et comment se lasser de l'eau si celle-ci est de qualité ? Vous n'arrivez pas à boire suffisamment ? C'est que votre eau ne correspond simplement pas aux besoins de votre organisme qui naturellement la rejette !

### La qualité chlorée

Pour les scientifiques ou les technocrates, c'est assez simple : l'eau est H<sub>2</sub>O et sa qualité s'apprécie par des analyses physico-chimiques. Le manichéisme domine : il y a la bonne eau – grosso modo celle chargée en chlore et/ou en minéraux – et la mauvaise, vivante et polluée de micro-organismes. Sous l'influence de Pasteur, la première exigence qualitative de l'eau est d'être dénuée de germes microbiens. À ce titre, on utilisera essentiellement du chlore, substance peu coûteuse et facile à mettre en œuvre, mais... considérablement oxydante pour l'eau, d'où une sensation d'assèchement et d'irritation de la peau. Le chlore, outre son odeur désagréable, est un ancien gaz de combat, un biocide suspecté d'altérer la flore intestinale, de créer des maux de ventre, d'endommager le système enzymatique, d'affaiblir le système immunitaire et de produire des dérivés cancérogènes. Les jeunes enfants ou les animaux rejettent ainsi instinctivement l'eau chlorée... avant de ne pas avoir le choix. Le chlore serait indispensable pour éviter le retour de la typhoïde ou du choléra ? En réalité, le chlore intervient désormais en fin de traitement<sup>4</sup> – lorsque tous les germes pathogènes ont déjà été éliminés par le charbon

actif, l'ozone et/ou le rayonnement ultraviolet – afin de limiter le développement des micro-organismes saprophytes non pathogènes dans le réseau... lié essentiellement au biofilm présent dans les canalisations... du fait de la biorésistance des bactéries au chlore ! En effet, comme le souligne Jean-Claude Block, du CNRS, docteur ès sciences pharmaceutiques et professeur des universités, « il est légitime de considérer que le maintien continu d'un oxydant en faible concentration induit plusieurs systèmes de résistance des bactéries et interdit tout espoir de prévention du biofilm dans les réseaux de distribution [...] Même dans des réseaux constamment chlorés, le biofilm peut représenter jusqu'à 10<sup>7</sup> bactéries/cm<sup>2</sup> [...] prouvant l'inefficacité réelle du traitement sur ces biomasses fixées<sup>5</sup>. » L'augmentation des doses de chlore durant le confinement était officiellement due à une moindre consommation d'eau et donc davantage d'eau stagnante, d'où un risque accru de prolifération microbienne. Et que fait-on au pays de Pasteur face aux microbes, qu'ils soient ou non pathogènes ? Eh bien on rajoute du chlore ! Sachant que le chlore est peu efficace contre les virus, la crise sanitaire – ou la menace terroriste – semblent avoir bon dos. Les pouvoirs publics seraient-ils condamnés à augmenter les doses de chlore afin de masquer surtout l'inefficacité du chlore ? « Le chlore appliqué en continu en réseau joue un rôle utile sur la biomasse en suspension dans l'eau, mais masque l'activité bactérienne à l'interface. Dans ces conditions, l'arrêt du traitement se concrétise immédiatement

## EN CHIFFRES

# 2,5 litres

C'est en moyenne l'eau que nous devrions renouveler tous les jours dont 1,5 litre d'eau plate et tempérée (6 verres) et 0,7 litre via les fruits et légumes.

par la mesure d'un nombre élevé de micro-organismes viables et cultivables dans l'eau », continue le scientifique.

Au regard de l'importance du microbiote sur notre terrain et notre système immunitaire, le chlore, biocide, pose forcément quelques problèmes. C'est pourquoi des villes comme Zurich, Amsterdam ou Augsburg ont décidé de s'en passer. Avec son projet « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore » lancé en 2015, le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), établissement public qui distribue l'eau potable pour 4,6 millions d'usagers, a également pour ambition d'investir 800 millions d'euros dans une « filtration membranaire extrêmement performante », plus précisément un

**Le chlore [...] est un ancien gaz de combat, un biocide suspecté d'altérer la flore intestinale, de créer des maux de ventre, d'endommager le système enzymatique, d'affaiblir le système immunitaire et de produire des dérivés cancérigènes.**

procédé d'osmose inverse basse pression (OIBP)<sup>8</sup>. Ce projet fut toutefois vivement critiqué dans un rapport de l'Assemblée nationale en juillet 2021<sup>9</sup> établi au nom de la commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences. Selon l'ancien directeur général

# 42 litres

d'eau sont présents dans le corps d'un homme de 70 kg (28 litres dans les cellules, 10,5 litres autour et 3,5 litres dans le sang)<sup>6</sup>.

adjoint de la régie Eau de Paris, la « sur-technique » serait ainsi trop coûteuse et offrirait une « sur-qualité » (sic !) d'eau.

### La qualité potable

Officiellement, le chlore est là pour « fixer la qualité de l'eau ». En réalité, il est son principal polluant, loin devant les divers résidus de la civilisation moderne (pesticides, médicaments, plastique, nanoparticules, etc.). Les normes de potabilité ont le mérite d'exister, mais elles sont en berne : une cinquantaine de paramètres seulement ; un taux de pesticides autorisé multiplié par cinq depuis 2011 ; un taux de nitrates multiplié par vingt depuis 1920, et plus aucune limite de minéralité... Elles sont également soumises à dérogation (jusqu'à 9 ans) et sont à géométrie variable : le 30 septembre 2022, l'Anses reconsidérerait le statut de deux molécules incriminées (l'ESA-métolachlore et le NOA-métolachlore) pour les classer « non pertinentes » pour la santé humaine. La tolérance dans l'eau de boisson passant ainsi de 0,1 à 0,9 microgramme par litre, 20 % de Français retrouvaient à nouveau une eau potable<sup>10</sup> !

Comme le dit avec humour le bio-électronicien Roland Guétat, « une eau potable est une eau qu'on peut mettre dans un pot, rien de plus ! »

De fait, la directive européenne ne parle plus d'« eau potable » mais « d'EDCH » pour « eaux destinées à la consommation humaine ». Cela fait plus technique, et l'on évite la définition médicale de la potabilité : « qui peut être bu sans danger pour la santé », sous-entendu, même sur le long terme.

# 99,1%

C'est le pourcentage de molécules d'eau dans nos cellules selon le calcul (savant) du professeur Marc Henry<sup>7</sup>, référence scientifique de l'eau.

### La qualité adoucie

Nous pensions avec le chlore avoir déjà touché le fond... (pour ensuite mieux rebondir, comme nous le verrons), mais certains poussent le vice jusqu'à creuser encore : les fabricants et vendeurs d'adoucisateurs à sodium ! Ces adoucisateurs induisent un relargage de sel (dans l'eau et dans le sol)<sup>11</sup>, un gaspillage d'eau, un risque de prolifération microbienne au niveau des résines échangeuses d'ions et le plus souvent un mauvais réglage « esthétique » de la dureté résiduelle (afin de limiter les traces de tartre), au risque alors d'avoir une eau potentiellement acide et corrosive pour la tuyauterie. C'est par contre une martingale économique vu le coût du dispositif, contrat de maintenance en prime ! Un osmoseur – seul dispositif capable de retirer le sodium – est ensuite requis pour retrouver une qualité d'eau acceptable, mais la plupart des usagers se tournent plutôt vers les eaux en bouteille... Tout cela bien que le calcaire (carbonates de calcium et de magnésium) ne se forme que dans le circuit d'eau chaude et qu'il existe des alternatives écologiques pour la gestion du tartre. En France, les autorités mettent en garde contre les travers des adoucisateurs et demandent que la qualité de l'eau du robinet soit préservée. En Suisse, le scandale va plus loin. Les installateurs sanitaires sont en effet incités à n'installer que des produits labélisés par leur association professionnelle. Partant du dogme que l'eau du réseau est d'excellente qualité (puisque potable), les filtres et autres dynamiseurs d'eau ne peuvent pas être labélisés, au contraire des adou-





est électromagnétisme, c'est-à-dire interactions entre particules chargées électriquement.

L'eau (H<sub>2</sub>O) n'y échappe pas. L'atome d'hydrogène formé d'un unique proton électropositif et d'un électron électronégatif tournant autour à la vitesse de la lumière ? De l'énergie ! La liaison atomique entre les deux hydrogènes positifs et le gros oxygène négatif ? Encore de l'énergie ! Les 1 000 milliards de liaisons hydrogène à la seconde entre les molécules d'eau ? Toujours de l'énergie ! Faut-il que l'énergie de l'eau dérange pour nier à ce point ce b.a.-ba scientifique ?

De ce point de vue, la science de l'eau se nomme la « bioélectronique de Vincent » (BEV pour les intimes). Considérée comme la référence par (presque tous) les passionnés de l'eau, elle est occultée par (presque tous) les autres, dont les pouvoirs publics, les embouteilleurs et les sociétés distributrices d'eau. Que dit la BEV de si dérangeant ? Eh bien que tout ce que nous consommons devrait nous apporter de l'énergie, en premier lieu, donc, sous la forme de protons et d'électrons :

– La richesse magnétique ou en protons (ions H<sup>+</sup>) de l'eau se mesure via le pH. Plus une eau est acide (pH < 7) et plus elle apporte d'énergie magnétique. Or, l'eau du réseau et la majorité des eaux en bouteille sont alcalines.

– La richesse électrique ou en électrons de l'eau se mesure via le rH2 ou taux d'oxydoréduction<sup>13</sup>. Plus une eau est réductrice (rH2 < 28) et plus elle apporte d'énergie électrique. Or, l'eau du réseau et de nombreuses eaux en bouteille sont oxydées.

Cette omerta est d'autant plus ennuyeuse que la BEV définit quatre terrains<sup>14</sup>, et qu'une eau alcaline et oxydée relève de celui des cancers<sup>15</sup>, des virus et des vaccins. Chaque type de micro-organisme (virus, bactérie, champignon) se développe à une valeur donnée du pH et du rH2. La plupart des bactéries responsables de maladies infectieuses se développent en milieu alcalin et réducteur, raison pour laquelle les eaux ionisées alcalines ne devraient pas être considérées

comme eaux de consommation courante. Attention à ne pas confondre alcalin et alcalinisant<sup>16</sup> ! Les virus préfèrent quant à eux les milieux alcalins et oxydés. « *Les désinfectants couramment utilisés tuent les bactéries responsables des maladies infectieuses que la médecine maîtrise en général facilement, mais créent les conditions électrochimiques idéales pour le développement viral [...] La désinfection élimine donc des micro-organismes que l'on combat facilement et nous rendent sensibles à d'autres maladies non maîtrisées* », souligne Joseph Országh dans son article « Le chlore et l'irradiation UV<sup>17</sup> ».

### Vers l'eau biocompatible

Contrairement aux idées reçues, la meilleure eau n'est pas l'eau la plus pure. Tout marchand de solution promettant de l'eau pure est à éviter... car l'eau pure n'existe pas. L'eau est un solvant trop puissant ! Une eau presque vide – obtenue par distillation par exemple – est quant à elle problématique, non pas tant pour la déminéralisation de l'organisme (peu probable sauf en cas de jeûne hydrique) que pour la difficulté à restructurer correctement cette eau « artificielle ». La meilleure eau n'est évidemment pas non plus l'eau la plus marketing ou la plus théorique. La meilleure eau s'apprécie dans la

pratique. C'est celle que l'organisme redemande, qui apporte de l'énergie, nettoie et se boit avec facilité – seule manière d'être correctement hydraté – grâce à une texture fine et agréable. De ce point de vue, la meilleure eau est l'eau la plus naturelle possible ! Les paramètres de cette eau idéale sont connus mais dérangeant, car ils s'opposent à ceux des eaux traitées du robinet et des eaux industrielles en bouteille : pas de bulles de CO<sub>2</sub>, le moins de polluants possible et, surtout, des paramètres énergétiques cohérents avec ceux de la vie.

Il est rare de disposer d'une telle eau dans son jardin et *a fortiori* dans sa rue. Il conviendra donc de faire des compromis. La base de travail est l'eau du robinet, potable, disponible partout et peu coûteuse, une chance à l'échelle de la planète. L'outil de travail est une filtration de base suivie d'une dynamisation de qualité. Toutes les filtrations ne se valent pas et tous les procédés de dynamisation non plus. Il convient d'éviter les pièges marketing des premières et les travers pseudo-scientifiques des seconds. Les filtres sont généralement critiqués dans les médias, mais les tests concernent toujours des carafes filtrantes mal utilisées<sup>18</sup>, jamais des filtres plus haut de gamme<sup>19</sup>. Si l'information circulait, voilà longtemps que les citoyens seraient



© littlevolf1989/stock.adobe.com



## LES SOLUTIONS PRATIQUES

Les communications sur l'eau sont malheureusement loin d'être limpides. Entre les exagérations commerciales, les mauvaises solutions et les arnaques, il est encore trop fréquent de boire la tasse...

Pour commencer, l'idée étant d'améliorer l'eau du robinet (alcaline et oxydée) sans risques, évitons autant que possible le pire :

- les adoucisseurs échangeurs d'ions (sauf éventuellement sur le circuit d'eau chaude) et tout dispositif rajoutant du sodium dans l'eau ;
- les bonbonnes à eau des entreprises, absurdité écologique, économique et sanitaire ;
- les appareils à eaux ionisées alcalines et tout dispositif rendant l'eau plus alcaline ;
- les trop artificiels distillateurs et tout ce qui consomme trop d'énergie ou rend l'eau trop vide ;
- la carafe ou la fontaine filtrante mal utilisée et globalement tout ce qui est susceptible de développer des bactéries dans le réservoir ou de relarguer trop rapidement des polluants ;
- les dispositifs à bulles CO<sub>2</sub> ou tout ce qui s'éloigne par trop de l'eau au naturel : aucun animal ou jeune enfant ne boit d'eau gazeuse !

Globalement, méfiance vis-à-vis de tout site parlant d'eau pure, ne présentant pas de schéma clair du dispositif ou de démonstration convaincante (via notamment des tests biologiques\*). Méfiance également vis-à-vis de toute personne travaillant en réseau et débarquant chez vous pour vous proposer la solution miracle, via des arnaques marketing (critique des concurrents, électrolyse de l'eau, promesses thérapeutiques, promotion de dernière minute, etc.).

**Aucun dispositif n'est miraculeux, universel ou parfaitement polyvalent. Une bonne décision requiert d'avoir un minimum de recul ou de choix. Le meilleur dispositif est celui qui correspond à votre configuration et à votre budget !**

Dans tous les cas, filtration et dynamisation doivent être envisagées en parallèle.

### Solutions budget

- *Filtration de base* (20-50 euros) : carafe filtrante correctement utilisée (changement régulier des filtres, stockage de la carafe vide au réfrigérateur), du filtre sur robinet, etc.
- *Filtration supérieure* (50-350 euros) : bloc de charbon actif (et non plus granules), bloc filtre raccordé au robinet, filtration branchée sous évier, ultrafiltration sur ou sous évier, etc.
- *Dynamisation* : bouteille ou carafe dynamisante, cruche à vortex (de force centripète), pommeau de douche géothermal de qualité, etc. Attention : tout dispositif efficace se ressent immédiatement en bouche ou sur la peau. Il doit également être peu contraignant afin de pouvoir être utilisé au quotidien, sans stress.

### Solutions appartement

- *Filtration nec plus ultra* (800-2 500 euros) : osmoseur relié ou non au circuit d'eau, sur ou sous évier (avec percement ou non du plan de travail), avec ou sans réservoir, intégrant ou non une dynamisation, avec ou sans pompe booster (et donc besoin en électricité), avec ou sans contrat de maintenance obligatoire, etc. Le choix est vaste ! Évitez un trop fort rejet d'eau, un trop gros réservoir ou une reminéralisation inorganique. Attention aussi à la dureté de votre eau et à la proximité du SAV.
- *Dynamisation* : idéalement intégrée dans l'osmoseur (électrode dans le réservoir) ou en sortie (vortex, vitalisation, etc.). Le tarif augmente alors.
- *Eau thérapeutique* (avec eau osmosée et donc faiblement minéralisée) : oligo-éléments à l'état naissant, eau hydrogénée très antioxydante, etc.

### Solutions maison

- *Filtration de base* (500-800 euros) : filtre(s) à sédiment + filtre(s) à charbon actif avec ou sans technologie supplémentaire.
- *Dynamisation* (1 200-3 500 euros) : vitalisation (intégrée au bloc filtres), dynamiseur ou biodynamiseur dédié fonctionnant avec la pression de l'eau et offrant de multiples principes de dynamisation en synergie ainsi qu'une gestion intelligente du calcaire (changé en aragonite).

\* Les analyses des polluants retirés ne veulent pas forcément dire grand-chose car les tests en laboratoires n'ont pas grand-chose à voir avec la réalité, seuls les polluants pertinents sont testés et les exagérations sont légion. L'osmose inverse, réputée comme étant la meilleure filtration pour un point d'eau unique, retire de 98 à 99 % des polluants (dont la majorité des minéraux). Les filtres à base de charbon actif font le travail de base – sans rejet d'eau ou perte de pression – mais ne peuvent évidemment pas égaler l'osmoseur, n'en déplaise au marketing de certaines grosses marques.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE FILTRATION

	Nanomètre (nm)	Micromètre (µm)	Substances éliminées
Charbon actif	Adsorption		Chlore, (partie) des métaux lourds, (partie) des résidus (médicaments, pesticides)...
Microfiltration	100 à 1 000	0,1 à 10	Solides en suspension et bactéries
Ultrafiltration	1 à 100	0,001 à 0,1	+ Virus
Nanofiltration	env. 0,3 à 1	0,0003 à 0,001	+ ions multivalents (calcium, magnésium...)
Osmose inverse	0,1	0,0001	+ ions monovalents (sodium, cuivre...)

Source : Saint Girons Benoît, *La Qualité de l'eau*, éditions Médecis, 2020, p. 158.

correctement équipés et les bouteilles en plastique abandonnées ! Côté dynamisation, les photos de cristallisation de l'eau du Japonais Masaru Emoto interpellent... mais n'ont aucune valeur scientifique, puisque l'artiste sélectionnait ses photos en fonction des messages à faire passer. Face à une eau « morte », polluée et chlorée du robinet, tout procédé de filtration ou de dynamisation améliore forcément les choses ;

**La base de travail est l'eau du robinet, potable, disponible partout et peu coûteuse, une chance à l'échelle de la planète.**

en attestent alors les tests biologiques. Un compromis doit toutefois être trouvé en fonction de sa configuration et de son budget, entre la qualité de la filtration et la puissance de la dynamisation. Cette étape de la dynamisation ou de la restructuration est globalement occultée, car elle dérange par trop les certitudes et les affaires : elle fait en effet prendre à l'eau une toute nouvelle dimension, bien moins schématique que la distinction eau pure/polluée, eau bouteille/robinet. La filtration est essentielle pour retirer le chlore et une partie des résidus, mais c'est la dynamisation qui fait la différence entre une eau propre et une eau que l'on a véritablement plaisir à boire. Il suffit d'une petite expérience pour s'en convaincre : une eau du robinet placée dans une cruche

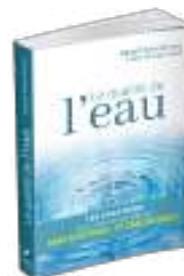
à vortex ou carafe dynamisante devient structurellement plus douce en quelques minutes seulement ! Alors s'ouvre la compréhension de l'eau de qualité. Alors, les perspectives s'élargissent :

- eau plus respectueuse de la peau et donc moindres besoins en cosmétiques<sup>20</sup>
- eau plus douce et donc plus agréable à boire
- ... et donc meilleure hydratation des cellules
- ... et donc meilleure santé et vitalité
- ... et donc meilleure capacité de réflexion (le cerveau est composé à 80 % d'eau)
- ... et donc remise en cause des manipulations du marketing
- ... et donc moindre consommation, notamment de plastique
- ... et donc sauvegarde de la planète.

Comme quoi l'eau du robinet peut effectivement devenir écologique ! Comme quoi la qualité de l'eau induit *naturellement* la qualité de vie ! Eau plaisir de prolonger la réflexion...

> Pour en savoir plus

Saint Girons Benoît, *La Qualité de l'eau*, éditions Médecis, 2020, [<https://www.solutionsbio.ch/blog-eau>].



© Igor/stock.adobe.com

## Notes

1. L'écologie – du grec *oikos*, « maison, habitat », et *logos*, « discours » – est la science des conditions d'existence dans un environnement donné, ce qui passe par le respect des fondamentaux, dont naturellement une eau et donc une hydratation de qualité !
2. Émission Allô Docteurs « Bien choisir son eau », mai 2020 [https://www.youtube.com/watch?v=IMyxc7BICU].
3. Aux États-Unis, l'Institute of Medicine recommande de boire quotidiennement entre 2,2 et 3 litres d'eau par jour. Qui y arrive au pays des sodas ?
4. On ne fait a priori plus en Occident de préchloration afin de ne pas générer par les matières organiques encore présentes dans l'eau trop de produits organochlorés type trihalométhanes ou THM (par exemple le chloroforme), classés « cancérogènes possibles » (groupe 2B) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).
5. Annexe 70 du Rapport sur « la qualité de l'eau et de l'assainissement en France » présenté au Parlement et au Sénat en mars 2003, [http://www.senat.fr/rap/102-215-2/102-215-21.pdf].
6. [https://www.msmanuals.com/fr/accueil/troubles-hormonaux-et-metaboliques/équilibre-hydrique/à-propos-de-l'eau-corporelle].
7. Selon le professeur Marc Henry, nous sommes, en résumé, « un mélange de sels et d'eau », conférence « Quelle eau boire ? », [https://www.youtube.com/watch?v=\_2EOM3N4PAQ].
8. [https://www.sedif.com/nousconnaitre/notreaction/versuneeaupure].
9. Rapport établi au nom de la commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ceeau/115b4376\_rapport-enquete#].
10. « L'eau de millions de personnes en France redevient conforme aux normes de qualité après le relèvement des seuils réglementaires », *Le Monde.fr*, 12 octobre 2022.
11. La norme de potabilité de l'eau tolère curieusement 200 mg/L de sodium alors que les eaux de surface n'en contiennent jamais plus de 20 mg/L. Serait-ce pour ne pas nuire au très lucratif business des adoucisseurs ? 1 g de sel étant constitué de 600 mg de chlore et de 400 mg de sodium, le taux en sel s'obtient en multipliant le taux de sodium par 2,5.
12. La qualité des minéraux fait également toute la différence. Les minéraux peuvent se retrouver soit sous forme chélatée, c'est-à-dire complexés à des molécules organiques pour former des « composés minéraux organiques », soit sous forme brute inorganique. Selon les auteurs Zerluth et Gienger (*L'Eau et ses secrets*, Éd. Adverbum, 2006), nous ne pouvons pas assimiler plus de 3 à 5 % des minéraux inorganiques contenus dans l'eau contre environ 98 % pour les minéraux d'origine végétale ou présents sous forme colloïdale. Une méta-étude sponsorisée par Nestlé (« *Étude sur l'absorption du calcium et du magnésium dans des eaux minérales naturelles* », Patrice Fardellone, CHU Amiens, Université Picardie Jules-Verne, 2015) avance un taux de biodisponibilité du calcium entre 22,2 % et 47,5 %, ce qui revient à admettre que de 52,5 à 77,8 % du calcium n'est pas assimilé correctement et doit être éliminé... Mais ce qui doit être éliminé en majorité ne devrait-il pas être considéré comme un polluant ?
13. Le calcul du rH2 requiert le potentiel redox (E) selon la formule  $rH2 = (33,8 \times E) + 2$  pH selon la formule du professeur Joseph Országh pour une eau à 25 °C.
14. Les 4 terrains du bioélectronigramme se définissent en fonction de la valeur du pH en abscisse et du rH2 en ordonnée : acide et réducteur (riche en protons et en électrons), acide et oxydé (riche en protons et pauvre en électrons), alcalin et oxydé (pauvre en protons et en électrons) et enfin alcalin et réducteur (pauvre en protons et riche en électrons). Voir la fiche PDF : [https://www.lemieuxetre.ch/fichenatur\_solutionsbio\_bioelectronique.pdf]. La BEV fera l'objet d'un article complet dans un prochain numéro de Nexus.
15. « Une étude a mis en lumière une augmentation du risque de cancer de la vessie et peut-être du côlon chez les sujets ayant consommé de l'eau chlorée pendant trente-cinq ans ou plus. » (Santé Canada) [https://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/alt\_formats/pacrb-dgapcr/pdf/iyh-vsv/environ/chlor-fra.pdf]. « Selon l'Institut de veille sanitaire, en dehors des intoxications ponctuelles, la plupart des pathologies potentiellement observables dues à la pollution chimique de l'eau de distribution sont des cancers qui résultent d'une exposition chronique (plus de 10 ans) à cette pollution. » (Centre de lutte contre le cancer Léon-Bérard) [https://www.cancer-environnement.fr/fiches/expositions-environnementales/pollution-de-leau].
16. Voir à ce sujet le courrier des lecteurs « Biocompatible – Tout est question d'équilibre... acido-basique », *Nexus* n° 144, p. 5.
17. [http://eautarcie.org/O3e.html].
18. La carafe doit être placée vide au réfrigérateur (boire de l'eau froide est déconseillé) entre deux usages afin d'éviter la prolifération microbienne au niveau du réservoir ou du filtre. L'eau filtrée sera de son côté dynamisée et stockée dans une carafe en verre. Les cartouches à charbon actif en granules seront changées très régulièrement. Certaines marques relarguent du sodium ou rendent l'eau plus alcaline et sont alors à éviter.
19. Filtres sur ou sous robinet, pour l'arrivée d'eau principale ou un point d'eau unique. Tous les filtres intègrent au moins du charbon actif pour supprimer le chlore par adsorption. L'osmose inverse est le dispositif le plus réputé – capable de supprimer 98-99 % de tous les polluants dont les minéraux –, mais il n'est pas sans contraintes. Des tarifs élevés ne reflètent pas systématiquement la qualité intrinsèque du produit et il est donc important d'avoir un minimum de recul et de choix !
20. À défaut de filtration, un simple pommeau de douche intégrant des billes de tourmaline et de germanium permet de retrouver immédiatement douceur de l'eau et respect de la peau, sans savon, gel douche ou cosmétiques. Il en existe à tous les prix et toutes les qualités...

*Le vortex, de force centripète, contribue à dynamiser l'eau. Les vertus transformatrices de ce mouvement archétypal du vivant ont été étudiées par le visionnaire Viktor Schauberger (1885-1958), lire l'article de Marielsa Salsilli « Au cœur du vivant, le vortex et les applications révolutionnaires de Viktor Schauberger », paru dans Nexus n° 130 (septembre-octobre 2020).*



LUMIÈRE D'ESPOIR  
Oxalis parés de feuilles d'or 24 carats,  
écailles de pommes d'épicéa

---

**À PROPOS DE L'AUTEURE**

Léa Layeux alias Oxaléa connaît la vie en forêt, la biologie végétale la fascine. Elle collecte avec respect feuillages, graminées et écorces, qui l'inspirent, et immortalise leur beauté dans de subtiles compositions. Dans un récit juste et libérateur, elle met à l'honneur le végétal. Pour en savoir plus : [<https://www.oxalea.com/>], [<https://www.artemis-art.com/>].

---



CŒUR DE FORÊT  
Mousse des sous-bois et oxalis

# Art végétal

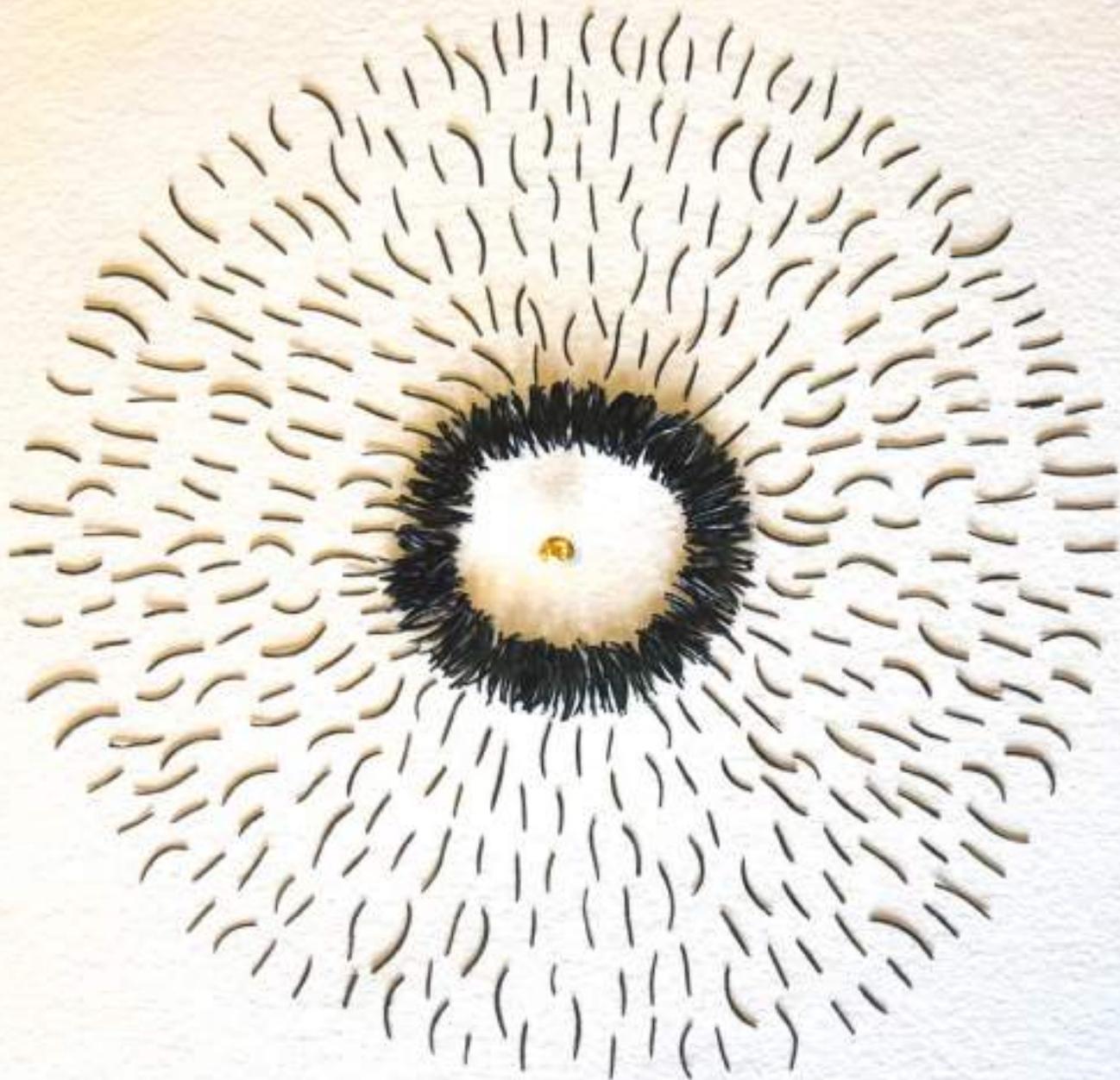
Oxaléa

Oxaléa a fusionné ses deux passions, la montagne et les plantes, avec l'envie de créer des tableaux qui transfigurent les petits bouts de nature récoltés dans les Alpes. La flore métamorphosée par un pressage naturel de 2 à 8 semaines devient la pièce maîtresse d'une composition qui s'élabore avec une infinie patience et délicatesse.

« Je mets en lumière ce que nous ne regardons plus.  
Mes œuvres sont avant tout le résultat d'un émerveillement,  
d'une rencontre en bord de chemin, qui saisit mes sens  
et donne à voir la beauté du microscopique. »

PROTECTION





PROTECTION – Aiguilles d'épicéa et graine parée à la feuille d'or 24 carats.

« Il est temps d'observer ce qui se trouve à nos pieds avant de lever les yeux au ciel. Je rends visible le minuscule, celui que l'on enlève parce que jugé "mauvaise herbe", celui que l'on ne voit plus parce qu'il fait partie du décor. »

# LE RETOUR DES VENTOUSES

Par Lydie Rousset

© wooster/stock.adobe.com



---

#### À PROPOS DE L'AUTEURE

Lydie Rousset est infirmière depuis vingt-sept ans (secteur public, privé et aujourd'hui libéral). Régulièrement interpellée par les différents et trop nombreux scandales sanitaires, elle s'intéresse et se forme à des techniques de soins naturels.

---



À l'heure où les médecines alternatives, notamment l'homéopathie, sont qualifiées par plus d'une centaine de professionnels de santé de pratiques « *ni scientifiques ni éthiques, mais bien irrationnelles et dangereuses<sup>1</sup>* », il en est une qui doit hérisser le poil de l'Ordre des médecins, à savoir la pratique des ventouses. Et pourtant, ça marche ! On vous explique comment.

## Un souvenir d'enfance

Courant 2014, alors que j'étais infirmière en service d'hémodialyse, une vive douleur au coude droit m'est rapidement devenue si insupportable que je ne parvenais plus à visser les tubulures sur les appareils de dialyse. Rendez-vous chez mon praticien de médecine chinoise qui me propose la pose de ventouses avec scarification. Et avec quel résultat ! La douleur avait presque disparu en une séance. Un rappel environ trois semaines plus tard, et aucune récurrence depuis. Quelle efficacité ! eh oui, je me souvenais ! Lorsque j'étais enfant et que ma mère toussait, mon père sortait la boîte en carton renfermant les précieux pots en verre, et là je savais que la grippe qui pointait son nez allait être terrassée. Fascinée, je regardais la flamme qui dansait juste avant d'être emprisonnée et étouffée entre la peau et ce drôle de petit pot appelé « ventouse ».

Complètement conquise par l'efficacité et la simplicité de cette thérapie, il m'a semblé urgent de m'y intéresser de plus près. C'est ainsi que j'ai participé à plusieurs ateliers animés par Laurent Chenot (voir interview p. 85).

## Comment ça marche ?

Dans un premier temps, par un effet mécanique, la peau monte à l'intérieur de la ventouse et mobilise un ensemble de tissus, ce qui va libérer des contraintes ou d'éventuelles adhérences. L'aspiration va également provoquer un afflux des fluides corporels (sang, lymphe...). De ces mécanismes découleront trois actions : dépurative (les humeurs

remontent du profond des tissus à la surface, libérant ces derniers de leurs toxines); antalgique (en levant la stase<sup>2</sup> de sang et en remettant les fluides en circulation, la douleur est supprimée); immunitaire (l'aspiration à la surface de la peau des liquides organiques stagnants et des déchets va provoquer une réaction du système immunitaire en mobilisant principalement les globules blancs; les défenses du corps sont stimulées).

## Pour quelles pathologies ?

Les différents processus engendrés par les ventouses vont permettre de répondre à de nombreux problèmes de santé :

- les affections ORL et des voies respiratoires liées à une congestion (rhumes, toux, bronchites, angines, trachéites, rhinites, gripes, otites...);
  - les affections douloureuses (tendinites, douleurs articulaires, douleurs musculaires, entorses, lumbagos, cervicalgies, sciatalgies, arthrite, arthrose...);
  - les affections dermatologiques (dermatites, eczémas, psoriasis...) et bien d'autres applications touchant, pour certains troubles, les sphères gynécologique (aménorrhée, douleurs des règles...), urogénitale (cystite, lithiase...), digestive (ballonnements, diarrhées...), neurologique (céphalées induites par des cervicalgies...), etc.
- Les ventouses sont aussi utilisées dans des soins esthétiques en massage avec la technique dite « glissée » pour la réduction des rides et pour traiter la cellulite selon le principe du « palpé-roulé ».

## Des ventouses pour pose à chaud et à froid

À chaud : on utilise des ventouses en verre chauffées à l'aide d'une flamme. La dépression créée par la chaleur provoque une ouverture des pores de la peau et une vasodilatation. Cette technique est très intéressante pour toutes les affections liées à un refroidissement, ainsi que pour les affections chroniques.

À froid : on recourt aux ventouses en plastique munies d'une valve permettant l'aspiration de l'air grâce à une pompe manuelle. Plus faciles à manipuler, elles peuvent suffire à faire face à tous les problèmes, excepté ceux qui nécessitent une saignée. On parle alors de ventouses humides par opposition aux deux techniques précédentes, dites « ventouses sèches ». Pour des raisons pratiques, il est vivement conseillé d'utiliser des ventouses en verre, car elles sont plus faciles à nettoyer et stériliser, et elles sont meilleures pour la planète !

**Rendez-vous chez mon praticien de médecine chinoise qui me propose la pose de ventouses avec scarification. Et avec quel résultat ! La douleur avait presque disparu en une séance [...] et aucune récurrence depuis.**

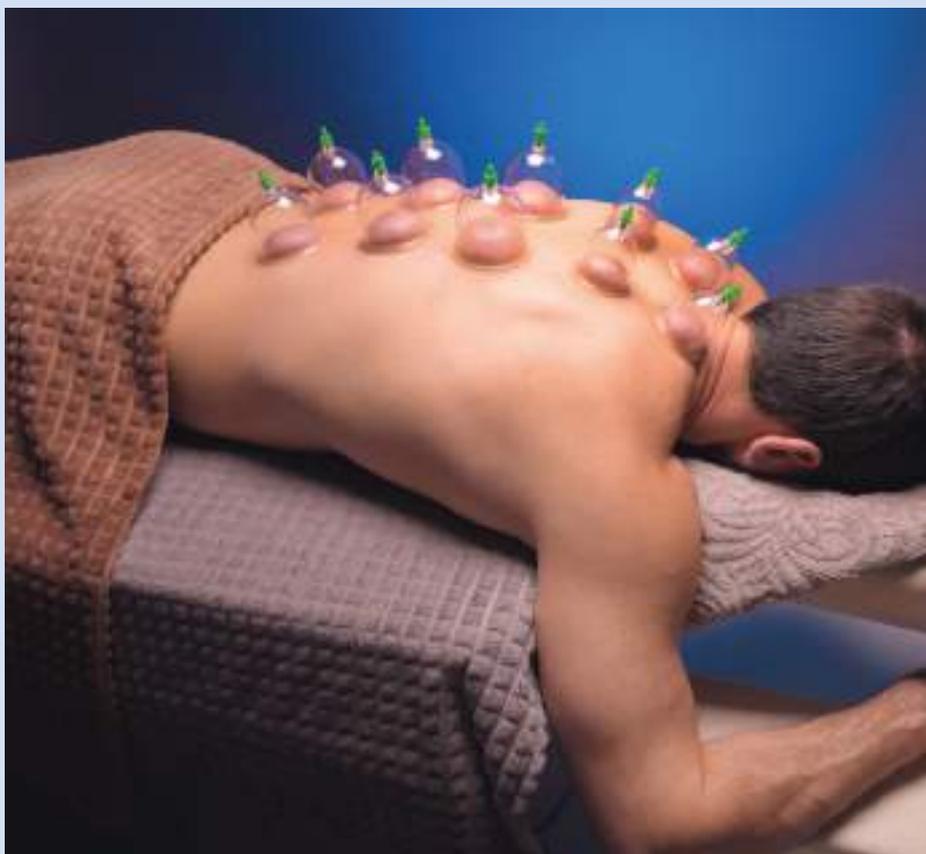
## LA MÉDECINE DES VENTOUSES

Daniel Henry, qui a consacré cinquante ans de sa vie professionnelle à réactualiser la technique des ventouses et à la légitimer « avec des éléments probants, des codifications novatrices, issues de connaissances rationnelles de nos études de professionnels de santé », a publié en octobre 2018 le *Guide thérapeutique en médecine des ventouses* (tome III, éditions Trédaniel).

L'auteur écrit en ouverture de son ouvrage : « Un de mes maîtres me disait : "Lorsqu'un malade te dit qu'il a mal !... Crois-le !" Par analogie : lorsqu'une technique non conventionnelle réactualisée à nos soins contemporains apporte indéniablement une positivité de résultats, durant une expérience d'un demi-siècle de soins, si ce malade te dit qu'il a été soulagé, "crois-le... aussi !" »

Pour aller plus loin : [<http://www.medecinedesventouses.fr/>].





**Pose à froid :** le praticien fait le vide dans les ventouses en plastique grâce à une pompe manuelle. Cette action d'aspiration va permettre la dilatation des vaisseaux sanguins capillaires et des pores de la peau.



**Pose à chaud :** une flamme fait le vide à l'intérieur des ventouses en verre, qui sont posées sur l'endroit précis du corps en relation avec les troubles à soulager. La dépression créée par la chaleur provoque une ouverture des pores de la peau et une vasodilatation.



Plus faciles à manipuler, les ventouses à froid, avec pistolet ou pompe de caoutchouc, offrent l'avantage de pouvoir régler finement l'aspiration de l'air de façon manuelle. Ainsi, la force d'aspiration peut être augmentée ou diminuée sans avoir à retirer la ventouse pendant le soin.

© yanik88/Milan/manusapon/Aleksandr Rybalko/Klaus Eppeler/stock.adobe.com

### Les ventouses en saignée

Les ventouses sont utilisées principalement en cas de troubles en phase aiguë (bronchite, rhume, rhinite, douleurs inflammatoires, etc.), mais peu de thérapeutes savent que la technique des ventouses dites en saignée peut être avantageusement utilisée pour des pathologies chroniques ou récidivantes lorsque se présente une immunodéficience.

Cette technique consiste, avant la pose de la ventouse, à pratiquer des micro-punctures à l'aide de la technique traditionnelle chinoise dite du marteau « fleur de prunier ». Il s'agit simplement de tapoter la zone de pose avec un outil dont la tête, stérile et jetable, est munie de fines aiguilles

qui vont scarifier la surface de la peau. La dépression locale exercée par le vide d'air ainsi que la scarification vont engendrer une stimulation du système immunitaire par effraction de sang veineux dans les tissus superficiels.

Tout aussi efficace que la technique d'auto-hémothérapie traditionnelle (cf. *Nexus* n° 119, nov.-déc. 2018), cette technique permet de s'affranchir des problèmes de la prise de sang par seringue (douleur de la piqûre, mauvaise qualité du réseau veineux du patient, coagulation du sang dans la seringue, dextérité du praticien, etc.).

Afin de garantir l'efficacité du traitement, la personne traitée devra observer les mêmes recommanda-

tions que celles indiquées par le docteur Hervé Riche dans les traitements d'auto-hémothérapie.

### Le déroulement d'un soin

Il est important que le patient soit bien installé en fonction de la zone traitée, car une immobilité de plusieurs dizaines de minutes est nécessaire. Que ce soit chez vous ou en cabinet, le lieu sera propre, calme, chauffé et suffisamment éclairé. Le matériel nécessaire sera préparé et testé avant la séance. Il est essentiel de repérer où chaque ventouse sera posée et, à chaud comme à froid, d'étaler un baume ou une huile sur la zone définie. Pour la pose à chaud, il faut prévoir du coton hydrophile cent pour cent



© Tyler Olson/stock.adobe.com



DR



*Avant de poser les ventouses humides (en saignée), on tapote la peau avec le marteau « fleur de prunier » dont la tête, stérile et jetable, munie de fines aiguilles, crée des micro-punctures qui vont scarifier la surface de la peau. La dépression locale exercée par le vide d'air ainsi que la scarification vont engendrer une stimulation du système immunitaire par effraction de sang veineux dans les tissus superficiels. La technique des ventouses en saignée peut être avantageusement utilisée pour des pathologies chroniques ou récidivantes lorsque se présente une immunodéficience.*

naturel, de l'alcool éthylique à 90 % (alcool à brûler), une pince Kocher droite, un briquet et, par précaution (en cas de brûlure accidentelle), un gel à l'*Aloe vera* ou de l'huile essentielle de lavande aspic. Pour les saignées, il faudra un marteau « fleur de prunier » – ou des lancettes telles que les diabétiques en utilisent –, un antiseptique, des compresses stériles et du sparadrap pour aseptiser et protéger la zone scarifiée. Sauf cas particulier (personnes affaiblies, jeunes enfants...), le temps de pose est d'une vingtaine de minutes. Selon la pathologie et la vitalité de la personne, une à deux séances peuvent être suffisantes. Parfois, ce sera plus, avec des intervalles de sept à dix jours entre chaque traitement, voire plus en cas de grande fatigue. La pose de ventouses laisse des traces pendant quelques jours. Il convient d'en tenir compte, notamment en période estivale.

### Mais où ?

Bien entendu, poser une ou des ventouses convenablement et au bon endroit a tout son sens, mais la crainte de n'avoir pas défini la zone au millimètre près ne doit pas être un frein. Osez faire et rappelez-vous que nos grands-parents n'avaient pas plus de connaissances anatomiques que le commun des mortels, et ils obtenaient pourtant de merveilleux résultats. Suivez des schémas de pose et enrichissez vos connaissances par la lecture des ouvrages conseillés à la fin de cet article.

### Les précautions et contre-indications

Malgré sa simplicité, la pose de ventouses n'est pas envisageable dans tous les cas et pour tout le monde. Les médecines dites « douces » n'en ont parfois que le nom. En contrepartie d'un soulagement rapide, le corps aura mobilisé beaucoup d'énergie pour démarrer le processus de réparation. La pose de ventouses est donc à éviter sur les personnes affaiblies, sur les nourrissons (attendre que l'enfant ait au moins 3 à 4 ans et réduire le temps

de pose), sur le ventre des femmes enceintes, sur une peau irritée, brûlée, sur des lésions cutanées en relief, sur des varices importantes, sur des zones fragiles, etc. Elle sera formellement contre-indiquée sur les patients atteints de tuberculose, cancers, cardiopathies, porteurs de pacemaker, sous traitement antirejet ou anticoagulant, sur les hémophiles, etc. De toute façon et en aucun cas, les informations et conseils donnés ici ne doivent se substituer à un diagnostic médical. La thérapie par les ventouses peut aussi être envisagée comme un complément au traitement prescrit par votre médecin et, dans ce cas, il conviendra de lui en faire part.

### Ma trousse de secours

Les ventouses m'ont permis à plusieurs reprises d'éviter l'arrêt de travail, à ma très grande surprise tant les résultats étaient convaincants. Bien entendu, une seule séance n'est pas toujours suffisante, mais elle peut permettre au corps de démarrer son processus de guérison. Pour ma part, aux premiers signes de syndrome grippal, c'est rendez-vous ventouses dans les meilleurs délais. Et quand ça coïncide au niveau des lombaires ou des cervicales, cette thérapie m'a toujours énormément soulagée. Je possède un kit de ventouses pneumatiques en matière plastique qui permet, avec un peu de souplesse et de dextérité, de se les poser soi-même puisqu'on peut les relier à un flexible. Ce coffret a même trouvé une place privilégiée dans le coffre de ma voiture, car il n'est pas rare que je croise, en visite chez des amis ou dans la famille, un mal de dos, d'épaules... et, en hiver, quelques problèmes broncho-pulmonaires.

Alors, ne nous laissons pas impressionner par les remarques de certains médecins qui, faute de preuves et d'études sur l'efficacité des ventouses, préfèrent dire qu'elles n'exercent qu'un effet placebo.

Les lobbys pharmaceutiques sont très puissants. Ils imposent leur loi en exerçant une énorme pression sur les prescripteurs. Je me pose constamment la question de la difficile, voire

## La dépression locale exercée par le vide d'air ainsi que la scarification vont engendrer une stimulation du système immunitaire.

de l'impossible cohabitation des différentes médecines, qui devraient pourtant pouvoir se compléter dans l'intérêt du patient, qui est après tout la seule raison d'être des soins. Je discutais dernièrement avec mon médecin généraliste, qui souhaiterait poser des ventouses. Alors, la question se pose d'intégrer cette thérapie dans des journées surchargées tout en parvenant à recevoir tous les patients. Mon vœu est que son projet puisse aboutir.

#### > Pour aller plus loin :

- Chenot Laurent, *Se soigner par les ventouses – Débuter cette pratique de façon simple et efficace*, éditions Jouvence, 2019.
- Henry Daniel, *Guide thérapeutique en médecine des ventouses*, tome III, éditions Trédaniel, octobre 2018.
- Henry Daniel, *La Médecine des ventouses – Cupping-thérapie médicale*, tome II, éditions Trédaniel, avril 2016.
- Ait m'hammed Moloud, *La Hijama*, éditions Tawbah, avril 2012.
- Chirali Ilkay Zihni, *Thérapie par les ventouses*, éditions Maloine, juin 2007.

(Cette première partie est une réédition de la version parue dans *Nexus* n° 121, mars-avril 2019).

### Notes

1. [<http://sante.lefigaro.fr/article/l-appel-de-124-professionnels-de-la-sante-contre-les-medecines-alternatives-/>].
2. La stase, également appelée état de stase, est une condition qui est caractérisée par une immobilité complète. La stase est donc le processus inverse de tous les phénomènes organiques courants. Le terme est généralement employé en médecine pour désigner l'absence de circulation des liquides corporels, notamment du sang. Il s'applique également à l'accumulation de toxines. La stase est donc un état pathogène puisqu'elle bloque le fonctionnement normal de l'organisme. (Source : docteur Pierrick Horde, [journaldesfemmes.fr](http://journaldesfemmes.fr))

UN PEU D'HISTOIRE

Les premières ventouses ont été confectionnées à partir de cornes animales évidées, à l'intérieur desquelles on allumait un feu pour créer un vide d'air et provoquer une aspiration. Puis, la corne a été remplacée par d'autres matériaux tels que le bambou, le bois, le métal, la céramique... plus tard le verre et enfin le plastique. On trouve les premières mentions de l'utilisation thérapeutique des ventouses sur le sceau d'un

médecin mésopotamien datant de 3 300 ans avant J.-C. Les Égyptiens ont été les premiers à les employer de manière systématique. On en retrouve la représentation gravée dans la pierre d'une tombe égyptienne à l'entrée de Louxor. En Europe, tous les médecins du Moyen Âge jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle utilisaient les ventouses. D'ailleurs, Hippocrate (460-377 av. J.-C.) les citait déjà dans *L'Art de la médecine*.

Ainsi, en médecine traditionnelle, partout dans le monde (Inde, Chine, Amérique du Sud, Égypte, Grèce, Empire ottoman, Europe...), les ventouses ont depuis des siècles traité de nombreuses maladies. C'est l'apparition des antibiotiques et des antalgiques qui, dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, mènera à l'abandon de leur utilisation dans la pratique médicale académique occidentale.



Un chaman africain applique des ventouses à un patient à l'aide de cornes d'animaux.



Les ventouses sont représentées (en bas à gauche) sur cette pierre gravée égyptienne parmi d'autres instruments médicaux.



Ventouse en bronze trouvée en Grèce, fabriquée en Égypte en 300 avant J.-C. (Science Museum Group Collection).



Gravure sur bois chinoise de 1883 montrant un récipient à ventouse. Ces « pots à feu » étaient à l'origine fabriqués en porcelaine.



Ventouses gréco-romaines en bronze (Wellcome Historical Medical Museum).



Femme posant des ventouses sur une autre femme après le bain. Gravure sur bois allemande de 1483.



Pose de ventouses réalisée par une femme. Enluminure du début du XIV<sup>e</sup> siècle.



Séance de soins avec ventouses, peinture de Quirijn van Brekelenkam de 1660.



Aquarelle de 1810 de Thomas Rowlandson (Yale Center for British Art).

\* Licence CC BY-SA 3.0 : [https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/legalcode] ; licence CC BY 4.0 : [https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode].



## Interview de Laurent Chenot

Propos recueillis par Lydie Rousset

« **Ce qui fait la gravité de la maladie et donc le pronostic médical, c'est votre propre niveau de vitalité.** »

**nexus** Pendant la crise sanitaire, avez-vous été confronté à une augmentation des demandes de soins par ventouses ?

**Laurent Chenot :** Non, à ma connaissance, les gens ne se sont pas rabattus par défaut sur les techniques de soins alternatifs. Ce n'était pas une période propice à expérimenter des choses nouvelles ; par méconnaissance des techniques (ventouses, aromathérapie, massages, etc.) et par incertitude, car les messages officiels étaient très ambigus et contradictoires, ce qui a engendré beaucoup d'anxiété et une forme d'immobilisme.

**Notre médecine de pays dit riches est devenue très protocolaire et académique. Malheureusement, dans ce type de système de santé, les moyens sont lourds et le parcours de soins très long.**

On revient toujours à une des problématiques clés, que ce soit par rapport à l'esprit des ventouses ou à la médecine traditionnelle chinoise en général – c'est ce que j'aborde souvent lors de mes conférences –, nous ne sommes pas assez préparés ni suffisamment réactifs pour faire

face à une pathologie contagieuse avec une propagation rapide.

Des réflexes et des automatismes subsistent dans certains pays en Afrique, en Asie, en Inde, car ils sont plus souvent confrontés aux épidémies du fait, notamment, de leur climat chaud et humide. S'ils n'ont pas accès à un médecin, les gens ne restent pas chez eux à ne rien faire. Ils vont prendre des plantes, utiliser les ventouses, le *gua sha*<sup>\*</sup>, car ils ont l'habitude d'agir d'abord par eux-mêmes en cas de maladie, ce qui est directement lié à leur système médical moins riche. Donc, une part de la médecine de première intention est restée dans les familles – ce que nous n'avons plus ou quasiment plus en Occident – ; il y a une forme de pré-

paration et d'anticipation innée (que nous avons perdue en Occident) des crises dans les pays dits en voie de développement.

Notre médecine de pays dit riches est devenue très protocolaire et académique. Malheureusement, dans ce type de système de santé, les moyens sont lourds et le parcours de soins très long, ce qui n'est pas du tout adapté à une épidémie qui nécessite une prise en charge immédiate. Alors que, s'il y a un point sur lequel toutes les médecines s'accordent, c'est que plus nous prenons en charge précocement la pathologie, plus nous avons de chances d'éviter les complications et les formes graves. C'est chacun de nous individuellement qui voit les premiers symp-



<sup>\*</sup> *Gua sha* : utilisée en médecine traditionnelle chinoise, cette méthode consiste à utiliser un outil pour racler la peau des patients afin de causer des lésions tissulaires dans le but d'induire une réaction physiologique thérapeutique.



© yanik88 / stock.adobe.com

*Citées par Hippocrate dans De l'ancienne médecine, les ventouses ont été utilisées depuis des siècles par les Chinois, les Grecs, les Indiens et les Arabes pour traiter de nombreuses maladies.*

**Notre état de santé est un équilibre entre la notion de « perversité » Xié Qi (quelque chose qui va déséquilibrer le corps, un virus, une bactérie, un climat, un aliment toxique, etc.) et Zheng Qi, notre vitalité.**

tômes. Chacun de nous qui, avec un peu de connaissances, peut agir, peut apprendre des techniques simples comme les ventouses et les appliquer au plus tôt.

Ainsi, dans le cas d'une épidémie, le médecin le plus efficace, c'est nous, c'est indiscutable !

**Donc, en promouvant les ventouses à la maison, nous avons une réponse très rapide avec une action efficace sur le déséquilibre et la maladie.**

Bien entendu, s'il y a des comorbidités, des problèmes cardiaques ou un terrain immuno-déprimé, par exemple, c'est différent, car toute affection supplémentaire est un problème.

Si nous avons pu agir, comme dans

certains pays d'Asie, très précocement avec les ventouses et les plantes, ma croyance est que nous aurions pu largement éviter un gros pourcentage de complications. L'état de santé de la population, l'âge contribuent aussi aux résultats, c'est ce que nous avons pu constater encore une fois avec le Covid-19.

Cela dit, je ne mets absolument pas en concurrence la pratique des ventouses et d'autres pratiques de médecine occidentale, mais je dis que nous avons vécu deux années qui nous montrent plus que jamais que nous avons aussi besoin des ventouses, non pas en remplacement des médicaments, mais en plus des soins officiels.

Pour moi, les ventouses ne sont ni alternatives ni complémentaires aux traitements médicaux officiels, mais une technique de soins unique en son genre, qui a son champ d'action spécifique, notamment contre les atteintes externes (rhume, grippe, bronchites, Covid...) de la sphère ORL et des voies aériennes d'une façon générale, domaine où les ventouses excellent !

C'est intéressant et indispensable d'avoir une médecine de pointe pour avancer dans la recherche fondamentale et trouver des réponses aux différentes pathologies, mais nous

avons également toujours besoin d'une médecine de terrain, une « médecine de brousse » avec des outils plus rudimentaires et non moins efficaces que l'on peut déployer rapidement en cas de pandémie.

**À l'heure actuelle, pouvez-vous nous dire si les Français ont modifié leur comportement concernant la prise en charge de leur santé ?**

Je pense que nous ne sommes pas encore dans une phase de modification des comportements. Des choses ont été essayées (vaccins, certains médicaments qui ont pu être ou non prescrits, etc.). Les autorités médicales n'étaient pas promptes à mettre en avant la prévention et la prise en compte du terrain (vitamines D, C, zinc, etc.) ni la responsabilisation des personnes pour leurs propres soins ; c'est le fameux « ne faites rien, restez chez vous et attendez que la pathologie s'aggrave pour venir à l'hôpital ».

Je constate plutôt que les gens sont dans une phase de questionnement et d'incertitudes (qu'est-ce que l'on a fait, qui croire, que décider ?). Nous sommes dans une sorte « d'entre-deux » post-crise sanitaire où nous tentons tous de faire le bilan de nos actions individuelles et collectives. Le piège ici est, comme toujours, de rester superficiel ou, pire, de se contenter de chercher un « bouc émissaire », un coupable sur lequel se défaire de toutes nos erreurs. Et la sortie de certaines études, les commissions d'enquête ou encore des ouvrages comme celui du professeur Christian Perronne *Y a-t-il une erreur qu'ILS n'ont pas commise ?* [Albin Michel, 2020], pour autant qu'ils soient tout à fait justes et légitimes, n'en sont pas moins symptomatiques de cette phase !

Personnellement, j'ai plutôt envie d'interpeller positivement chaque Français : « Y a-t-il une action que je puisse faire afin d'améliorer votre santé et vous autonomiser ? »

**Est-ce que vous constatez une certaine autonomie chez vos patients pour prévenir les pathologies telles que les infections hivernales et y faire face ?**

Je crois sincèrement qu'une partie des personnes est actuellement dans une recherche alternative, c'est-à-dire « comment je peux faire autrement ? », mais ce qui m'interpelle, c'est que pour l'instant, ce n'est pas très « réfléchi », c'est plutôt une réaction presque « épidermique » liée aux mesures restrictives des autorités de santé : confinements, port du masque, obligations vaccinales. Cela n'est ni bien ni mal, j'imagine que l'on doit passer par cette phase de rejet, car effectivement cela est allé très loin dans la contrainte, les obligations. D'autant plus que nous constatons aujourd'hui leur très relative efficacité.

De fait, les médecines dites alternatives sont vues souvent comme un moyen d'opposition, voire comme un acte militant pour certains.

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une forme d'indépendance sanitaire ou de prise en charge globale. Lors de mes conférences, j'ai pu échanger avec des personnes et réaliser que le concept d'entretenir son terrain et sa santé est encore au stade très « superficiel ».

Prendre de la vitamine D ou du zinc, c'est bien, mais si l'épidémie se propage dans le pays, c'est bien trop tard, selon moi. Comme dit le proverbe chinois : « *Ce n'est pas quand l'ennemi est aux portes de la cité qu'il faut penser à forger les armes.* »

En tout cas, globalement, pour les Occidentaux, il y a toujours cette idée que la médecine pourra faire quelque chose, et que le médicament est la meilleure réponse.

Nous avons oublié quelque chose de basique, comme l'explique la médecine traditionnelle chinoise. Notre état de santé est un équilibre entre la notion de « perversité » Xié Qi (quelque chose qui va déséquilibrer le corps, un virus, une bactérie, un climat, un aliment toxique, etc.) et Zheng Qi, notre vitalité (immunité, énergie, nos émonctoires, etc.).

Si la « perversité » est forte et l'immunité correcte, vous n'avez rien à craindre, tout va bien se passer. En revanche, si la perversité est tout à fait banale, comme peut l'être un



**Camp Funston, à Fort Riley (Kansas, États-Unis), pendant la pandémie de grippe dite « espagnole » de 1918, qui a provoqué plus de 20 millions de morts.**

Source : Armed Forces Institute of Pathology/National Museum of Health and Medicine (Maryland, États-Unis).

coronavirus, mais que votre vitalité est faible, cela risque malheureusement de mal se terminer pour vous ! Durant ces deux années, j'ai très souvent entendu : « *Tu te rends compte, Laurent, tu ne peux pas dire que le Covid est une affection banale, regarde, les soins intensifs sont débordés !* » Il y a là un biais cognitif qui aboutit à des liens de causalité qui n'ont pas de sens !

Peut-on réellement conclure qu'un micro-organisme est plus ou moins pathogène pour l'homme au simple regard du niveau des moyens médicaux mis en place pour le traiter ? Des milliards d'euros sont dépensés chaque année pour la lutte contre les différents cancers, cela détermine-t-il leur indice de gravité ? Bien sûr que non, ce serait stupide de le penser, n'est-ce pas !

Il y a encore dans l'esprit de chacun une énorme confusion entre la force de l'agent pathogène (Xié Qi), et la gravité de la maladie. Ce qui fait la gravité de la maladie et donc le pronostic médical, c'est votre propre

niveau de vitalité. C'est pour cela que les décès dans le cas du Covid-19 sont plus fréquents chez les plus de 75 ans, ainsi que chez les patients souffrant d'autres pathologies.

Souvenez-vous de la fameuse grippe dite « espagnole » où un virus de type influenza virus H1N1, comme nous en croisons régulièrement chaque hiver, a provoqué plus de 20 millions de morts dans le monde ! Nous étions alors au début de l'année 1918, juste à la sortie de la Première Guerre mondiale, avec une population particulièrement affaiblie et donc une réponse immunitaire, sans surprise, quasiment inexistante !

Je vous rappelle que ce principe d'équilibre est universel et immuable, il en sera toujours ainsi, quelle que soit la nature de la « perversité » de l'agent pathogène, qu'il soit naturel ou échappé d'un laboratoire !

En conclusion, pour moi, nous ne sommes pas encore dans une médecine globale où l'individu est tout autant acteur pour sa santé que le médecin.

Laurent Chenot, thérapeute, auteur de *Se soigner par les ventouses – Débuter de façon simple et efficace* (éditions Jouvence, 2019) et formateur en médecine traditionnelle chinoise.



**À PROPOS DE L'AUTEURE**

Enseignante en physique, puis formatrice en communication en entreprise pendant vingt ans, Alice Pouilloux est aujourd'hui atteinte d'électrohypersensibilité. Elle enquête sur tous les sujets en lien avec les champs électromagnétiques artificiels.



# Urgence vitale

## POUR LES PERSONNES SENSIBLES AUX ONDES!

Par Alice Pouilloux

Les cas d'électrohypersensibles (EHS) se multiplient. D'après l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, ils sont actuellement plus de 3 millions ! Et il est quasi impossible pour ces derniers, entre la multiplication des antennes et l'indifférence, voire l'hostilité des communes, de trouver des lieux de vie. L'association Zones Blanches tire la sonnette d'alarme : voici le texte de leur communiqué daté du 8 novembre dernier et signé notamment par les associations Robin des Toits et Poem26<sup>1</sup>.



**L**es personnes électrohypersensibles (EHS), souffrant d'intolérance aux champs électromagnétiques artificiels, sont privées de toutes les libertés fondamentales garanties par l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme le droit au logement et le droit à la santé. Le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, tel que proclamé par l'article premier de la Charte de l'environnement, présente le caractère d'une liberté fondamentale au

sens de l'article L. 521-2 du CJA. Au pays des droits de l'homme, ceux-ci sont bafoués :  
 — les EHS sont les migrants dans leur propre pays !  
 — l'Anses, en mars 2018, a évalué la prévalence de ce syndrome à environ 5 %<sup>2</sup> de la population touchée à des degrés divers, soit 3,5 millions de Français ;  
 — n'oublions pas que ce syndrome affecte chaque jour des personnes qui jusque-là supportaient les champs électromagnétiques artificiels : nous sommes tous concernés

par le problème, et les EHS sont des lanceurs d'alerte ! Associations et collectifs interpellent les pouvoirs publics sans résultats, alors qu'il y a urgence vitale ! La couverture de téléphonie mobile doit-elle se faire au prix de la vie des personnes ?

**L'Anses, en mars 2018, a évalué la prévalence de ce syndrome [EHS] à environ 5% de la population touchée à des degrés divers, soit 3,5 millions de Français.**

## Témoignages d'EHS

Des situations tragiques et alarmantes dans toute la France



### ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04) – Entrepierres

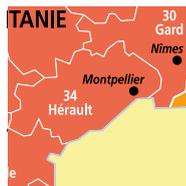
Philippe, EHS et chimicosensible, ancien professeur de technologie à l'Éducation nationale, a trouvé une zone refuge depuis 2015 qui le protège de l'errance, une zone d'excellence environnementale qui va bientôt disparaître à cause d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile. En dépit de multiples courriers aux autorités et de propositions techniques étayées, il a été impossible d'obtenir une simple réunion avec la préfecture pour trouver une solution. Il demande à ce que la préfecture déclare la vallée du Vançon « Zone protégée »<sup>3</sup>.



### AUBE (10) – Montsuzain

Virginie, 57 ans, ingénieure agronome, ex-enseignante, extrêmement sensible aux ondes, a vendu sa maison récemment construite et perdu son travail, car son environnement est devenu intenable (milieu professionnel surexposé et antenne relais à 200 m derrière sa maison). Elle a ensuite vécu deux années de galère en caravane « blindée » dans le Nord jusqu'à ce que deux nouvelles antennes de téléphonie mobile l'obligent à fuir. Elle a cherché désespérément un lieu pour dormir dans le Nord, mais elle s'est fait intimider par des chasseurs. Aujourd'hui, réfugiée avec ses animaux, chez un ami la journée, elle

part la nuit dormir, la peur au ventre, dans sa voiture au cœur d'une forêt, en zone blanche, située à 50 km. Sa situation est très précaire, car elle souffre terriblement la journée en raison du rayonnement émis par le voisinage et les radiofréquences des éoliennes. De plus, une antenne est en cours d'installation près de la forêt où elle se réfugie la nuit. Ce lieu risque de ne plus être suffisamment sain pour elle. Ses symptômes d'électrohypersensibilité ne font qu'évoluer... L'accès aux soins lui est compliqué, voire impossible malgré un cancer de la peau (en relation avec le rayonnement), des troubles de la vue, des troubles cardiaques, de gros problèmes dentaires... Elle est reconnue handicapée par la MDPH, mais n'a droit à aucune aide. Elle a besoin de trouver très rapidement un lieu de vie adéquat.



**HÉRAULT (34)**

Anna, ancienne bibliothécaire-archiviste, réfugiée de la pollution électromagnétique, vit depuis 6 ans de façon spartiate, tel un soldat dans une tranchée dans les forêts de l'Hérault. Indemnisée de l'AAH depuis 2017, elle envisage une grève de la faim dans l'espoir que la 4<sup>e</sup> tentative de réévaluation de son handicap et de ses besoins vitaux aboutisse cette fois-ci. En effet, la MDPH ne tient pas compte de son besoin d'aide humaine pour les traitements, les soins thérapeutiques et ses besoins d'équipements de santé et d'aménagement tel qu'un auvent pour poursuivre la rééducation en hiver à

**À la suite de l'installation d'une nouvelle antenne 4G à 250 mètres des bâtiments du Gaec, le troupeau est décimé : près de 50 vaches meurent et la production de lait chute de façon vertigineuse.**

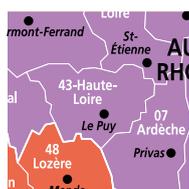
l'abri des intempéries. Il s'agit au sens propre d'une non-assistance à personne en danger que de ne pas fournir un espace pour la rééducation à l'abri de la boue et du froid. Une bâche étant insuffisante. Sans compter tous les autres besoins. Interrompre la rééducation en période hivernale amplifie son handicap, crée des complications en chaîne. Les dommages se cumulent d'année en année. Foutue pour foutue, elle ne voit plus d'autre choix que de faire une grève de la faim. À cela s'ajoute l'usure des années d'errance, de recherches nuit et jour d'une micro-zone blanche, ainsi que celle du froid. Cette existence invivable l'a rendue incapable de mener à bien les démarches administra-

tives, de suivre une formation en agriculture et d'avoir une vie de famille.



**LOIRE (42) – Sail-sous-Couzan**

Virginie, très électrohypersensible, a trouvé refuge en 2016 près d'un hameau dans la Loire en zone « presque » blanche. Les dernières antennes posées fin août-début septembre l'ont obligée à fuir sous tente dans un coin de forêt. Chassée par la gendarmerie à la demande du propriétaire, elle n'a plus aucun lieu pour survivre à l'approche de l'hiver et dort en ce moment en forêt dans sa voiture. Tous les efforts du collectif qui la soutient en direction des mairies et de la préfecture ont été réduits à néant. Ils appellent à un rassemblement devant la sous-préfecture de Montbrison le 18/11 à 16 heures pour protester devant l'abandon par les pouvoirs publics des EHS, pour réclamer des zones blanches pour les plus atteints, et le relogement de Virginie et Marie-Jeanne, compagnon d'infortune, expulsées de leur lieu par l'installation des antennes.



**HAUTE-LOIRE (43) – Mazeyrat-d'Allier**

La famille Salgues, Gaec du Coupet, conduit un élevage de vaches laitières. Depuis juillet 2021, à la suite de l'installation d'une nouvelle antenne 4G à 250 mètres des bâtiments du Gaec, le troupeau est décimé : près de 50 vaches meurent et la production de lait chute de façon vertigineuse. Le 9 octobre 2022, devant la mairie de Mazeyrat, plusieurs associations, des agriculteurs-éleveurs, des maires du secteur (plus de 200 personnes au total) manifestent leur soutien aux éleveurs concernés par ce drame. Ils

s'insurgent contre la décision du Conseil d'État qui a annulé en août dernier la décision du tribunal administratif de Clermont-Ferrand ordonnant la désactivation de l'antenne pendant 2 mois à des fins d'expertise. À la suite de la manifestation, le ministre de l'Agriculture concède l'organisation d'une réunion au ministère... ! (À suivre)

C'est tout le vivant qui est menacé par le « toujours plus » d'ondes électromagnétiques pulsées !



**MORBIHAN (56) – Lanvénegan**

Danièle est reconnue électrohypersensible. Après 2 ans de galère à vivre en caravane sur des espaces publics en zone blanche, elle acquiert un terrain agricole peu impacté par les ondes et installe un mobil-home. Elle demande un permis de construire avec une création de « Stecal<sup>4</sup> » à la mairie. Après avoir interpellé le Premier ministre, Mme Cluzel, secrétaire d'État au Handicap, M. Cédric O, secrétaire d'État au Numérique, M. le sénateur Joël Labbé, le sénateur Jacques Le Nay, le défenseur des droits, etc., sur sa situation, rien n'y fait. La mairie lui a signifié son infraction à l'égard du Code de l'urbanisme et l'a attaquée en justice. Elle est passible de correctionnelle avec amende et/ou emprisonnement. Son mobil-home a récemment été dégradé, elle vient d'écrire à tous les élus de sa commune, sans réponse à ce jour...



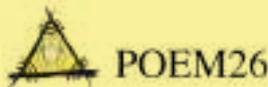
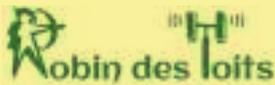
**HAUTES-PYRÉNÉES (65) – Tarbes**

Marie-Christine, 65 ans, collaboratrice d'artisan, a, de par son métier, été contrainte à un usage intensif du téléphone portable, du DECT, du wifi. Diagnostiquée EHS

## DES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX PERSONNES EHS

# AZB

Association Zones Blanches



Association Zone Blanche  
Vallée de l'Artillac  
(Ariège)



• Association Zones Blanches  
[<https://asso-zonesblanches.org/>]

### Soutenue par :

- Robin des Toits  
[[https://www.robindestoits.org/Urgence-vitale-pour-les-personnes-sensibles-aux-ondes-\\_a3193.html](https://www.robindestoits.org/Urgence-vitale-pour-les-personnes-sensibles-aux-ondes-_a3193.html)]
- Association des malades environnementaux (AME)
- POEM26 (Prévention des ondes électromagnétiques)  
[<https://poem26.com/>]
- Cœurs d'EHS  
[<http://coeursdehs.fr/>]
- Association zone blanche en vallée de l'Artillac
- Association Santé-Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes (SERA)  
[<https://www.sera.asso.fr/>]
- SOS MCS, association d'aide et de défense des personnes atteintes du syndrome d'hypersensibilité chimique multiple  
[<https://sosmcs.fr/>]
- Ly'Ondes, association de citoyens pour l'information, l'entraide et la reconnaissance de l'electrosensibilité basé dans la région lyonnaise  
[<https://associationlyondes.wordpress.com/>]
- Association pour un espace protégé des ondes hertziennes (AEPOH)
- Le collectif Santé sans ondes

en 2014, après investigations biologiques plus encéphaloscans, elle ne supporte plus ni les basses, ni les hautes fréquences. Elle a été dans l'obligation de protéger son appartement avec des tissus anti-ondes, elle-même étant habillée avec des vêtements protecteurs.

Malheureusement, la 5G commence à être activée et cela n'est plus suffisant. Cloîtrée 95 % du temps : « Je grille dès que je sors. »

Prochain lieu de vie : la forêt ?

Certaines personnes poussées à bout font le geste ultime... Voir l'hommage à Christophe Mergault : [<https://vimeo.com/763790459>]



© scharfsm86/stockadobe.com



© gazo/phanie

## Entretien avec le professeur Dominique Belpomme

Propos recueillis par Alice Pouilloux

Dans *Le Livre noir des ondes – Les dangers des technologies sans fil et comment s'en protéger – Un guide pour tous* (Éditions Marco Pietteur, janvier 2021), le professeur Dominique Belpomme, oncologue, a coordonné une expertise collective à obédience internationale qui aborde tous les aspects (scientifiques, sanitaires, environnementaux, sociétaux et juridiques) des dangers liés aux technologies sans fil. Voici un extrait d'un entretien que l'auteur nous a accordé, paru dans le *Nexus* n° 135 (juillet-août 2021), et qui a été actualisé.

### **nexus** Que pensez-vous du déploiement de la 5G ?

**Dominique Belpomme :** Je répondrai d'abord sur le plan sociétal : nous sommes en présence d'un déni de démocratie. Il n'y a pas eu de consultation populaire. La décision de développer la 5G a été décidée à Bruxelles et dans différents pays. En France, la 5G a été mise en place au nez et à la barbe de tout le monde, avec pour ambition d'augmenter la couverture de la téléphonie mobile, d'augmenter les débits et de diminuer les délais d'information dans les bandes de 700 à 2100 MHz et autour de 3,5 GHz. Avec le déploiement de la bande autour des 26 GHz, c'est beaucoup plus ambitieux, on veut tout connecter à tout : télémédecine, voiture sans conducteur, robotisation, villes intelligentes, Big Data, etc. Ça veut dire l'évolution vers une nouvelle société. Or, on n'a jamais demandé au peuple s'il en était d'accord.

**On enterre donc le principe de précaution. C'est ce que souligne le rapport de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) d'avril 2021 sur la 5G qui indique qu'il aurait mieux valu faire une évaluation des données scientifiques avant de déployer la**

**5G en février 2022, un nouveau rapport de l'Anses est venu conforter les conclusions du premier, à savoir que « le lien entre exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquence utilisées par les générations précédentes [2G-4G] ».**

En France, l'exécutif n'a pas tenu compte de la Convention citoyenne qui a demandé un moratoire sur la 5G, comme l'ont fait et le font encore de très nombreux scientifiques en France et partout dans le monde. Or, l'expérimentation concernant la 5G a commencé dès 1995 ! Selon le rapport de l'Anses, au 31 janvier 2021, il avait déjà été mis en place à titre expérimental ou commercial 1 594 sites pour la fréquence autour de 3,5 GHz et 14 sites pour la fréquence autour de 26 GHz. Il y aurait en outre plus de 5 000 sites ouverts commercialement et attribués à Free pour la bande de 700-800 MHz, et encore, par exemple, 1 400 sites attribués à Bouygues Telecom pour les bandes de 1800 et 2100 MHz correspondant globalement à ce qu'on peut appeler la 4G+. Le gouvernement actuel a profité de l'état d'urgence lié

à la pandémie de Covid-19 pour décréter le 25 mars 2020<sup>6</sup> que les opérateurs de la 5G n'avaient plus besoin d'en référer aux maires, ni d'obtenir l'avis favorable de l'ANFR. [Ce qui n'est plus le cas, la loi ayant abrogé le 30 juillet 2022 les dispositions du code de la Santé publique relatives à l'état d'urgence sanitaire<sup>7</sup>.]

Sur le plan juridique, des recours ont eu lieu. Par exemple, l'association Priartem avait demandé un moratoire et la non-attribution des bandes de fréquences aux opérateurs. Sur ces deux aspects, le recours de l'association s'est vu débouté par le Conseil d'État pour un problème de pure forme, et cela après l'attribution des antennes. Il y a par ailleurs une action en cours contre l'État en Grande-Bretagne en raison des dangers de la 5G. Et cela se poursuit dans d'autres pays. Le Conseil d'État en France pourra-t-il toujours rester sur sa position ?

### **Que pensez-vous de la position de l'Anses au sujet de la 5G ?**

En matière d'expertise sanitaire, deux questions se posent : est-ce que ce rapport a été fait de façon strictement indépendante, autrement dit en l'absence de toute forme de pression, qu'elle soit économique, administrative ou politique ? Non.



L'Anses, agence de l'État est sous la tutelle de cinq ministères et a été obligée de s'allier à l'Agence nationale des fréquences (ANFR), une autre agence de l'État, pour effectuer des mesures et simulations des niveaux d'exposition. Dans ces conditions, le problème de son indépendance scientifique se trouve posé. Autre point, la plupart des membres de l'Anses ayant contribué de loin ou de près à ce rapport n'avaient pas de publication dans le domaine des champs électromagnétiques (CEM) et de l'électrohypersensibilité (EHS), et même très peu avaient des publications à caractère médical. On est donc en droit de poser la question du niveau de compétence des « experts » de l'Anses.

**La recherche de preuves est au centre de la démarche scientifique. L'expertise collective du *Livre noir des ondes* prétend apporter les preuves, pour la première fois, que nombre de maladies sont causées en partie par les ondes artificielles, et que celles-ci affectent la faune et la flore. En quoi ces preuves consistent-elles et qu'en attendez-vous ?**

J'attends d'une part que les malades et les sujets bien portants se protègent et protègent leurs

**Nous sommes en présence d'un déni de démocratie. Il n'y a pas eu de consultation populaire. La décision de développer la 5G a été décidée à Bruxelles et dans différents pays.**

enfants, et d'autre part que l'État prenne les décisions de protection publiques qui s'imposent.

Ces preuves sont basées sur le respect des quatre critères de causalité définis en 2006 par l'OMS : 1) que les principes sur lesquels on s'appuie soient scientifiques ; 2) que les mécanismes sous-jacents soient compris ; 3) qu'une relation dose-effet soit établie ; 4) et que les résultats expérimentaux soient reproduits dans des laboratoires indépendants ou appuyés par des études connexes.

Or, les très nombreux articles publiés ces dernières années ont validé ces quatre critères de causalité impliquant que l'exposition chronique aux CEM mis sur le marché (fréquences de 800 MHz-2,5 GHz) peut causer la survenue de cancers, de maladie d'Alzheimer, d'une baisse de fertilité,

de dépressions et de suicides. Les recherches concernant l'électrohypersensibilité (EHS) sont en cours et pourraient témoigner d'un même type de validation. C'est ici tout l'intérêt des recherches bibliographiques et travaux de recherche effectués par les médecins et scientifiques ayant contribué au *Livre noir des ondes*.

**> Pour en savoir plus :**

La contre-expertise de l'équipe du professeur Belpomme est disponible sur les sites [<http://eceri-institute.org/fr/>] et [<https://lelivrenoirdesondes.fr/>].

### Notes

- [<https://www.robindestoits.org/attachment/2379898/>].
- [<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0150Ra.pdf>].
- [<http://www.uneterrepourlesehs.org/>].
- Les Stecal sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art. L.151-13).
- [<https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapport-de-lanses-relatif-%C3%A0-l%2E2%80%99-exposition-de-la-population-aux-champs>].
- [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041755887>], [<https://weef-france.org/etat-durgence-sanitaire-lordonnance-n-2020-230-du-25-mars-remet-en-causelen-cadrement-de-linstallation-dantennes-relais/>].
- [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046114630>].



**À PROPOS DE L'AUTEUR**

Jocelin Morisson est journaliste scientifique, auteur et traducteur, passionné par les liens entre science, spiritualité et philosophie. Il est aujourd'hui rédacteur en chef de la revue *Natives*, consacrée aux peuples racines et aux racines des peuples. Dernier ouvrage paru : *Univers-Esprit : Tout est relié*, avec Romuald Leterrier (Guy Trédaniel éditeur, 2023)

I hope and  
that you had  
a wonderful  
New Year's Day!  
And today  
we move into  
the third  
part of the  
Triad Formula,  
which is the first  
step in a Three-Step  
approach to dealing  
with change in one  
of the third part  
Formula  
I decide that  
I am who I...

Le grain  
vous êtes le sème  
et le grain  
ET LE SEMEUR  
SE SEME LUI-MÊME  
Votre chemin  
n'est pas d'améliorer  
d'amender  
Votre chemin  
est ce qui n'a pas  
encore existé:  
Création par la Force  
La Force Sacrée  
Force qui vient  
de Dieu  
qui retourne à Dieu  
Dans la joie de l'ivresse  
Circulation divine  
Au commencement  
était le Silence  
Du sein du Silence  
est né le don Le  
don est l'Amour  
Le don est  
le Fils du Seigneur  
Le Seigneur est le don  
Le sein du Silence  
est le don

Après quelques moments de  
dit : "Quand je vous ai pressonné  
vous devriez être disposés à vous  
que je désirais vous donner un  
voudrais le faire maintenant pour  
quitter. Vous connaissez bien le  
de vous aimer les uns les autres  
comme vous-même. Mais moi  
de mes enfants ne me satisfait  
voir accomplir des actes d'amour  
royaume de la fraternité des  
nouveau commencement :  
vous ai aimés. Si vous faites ça  
les autres, tous les hommes se

# CES LIVRES TOMBÉS DU CIEL

Par Jocelin Morisson

Célèbres ou plus confidentiels, plusieurs livres se présentent comme le fruit d'un dialogue, d'une conversation ou d'une connexion avec des êtres spirituels, défunts, guides, anges, voire avec Dieu lui-même ! Qu'en est-il vraiment ? Comment ces livres ont-ils été écrits, par qui et dans quelles circonstances ? Une exploration fascinante.

**T**ombés du ciel ? Pour le croire, il faut croire au ciel et c'est justement la lecture de tels livres qui y contribue. Le choix ne peut être ni exhaustif ni consensuel. Certains lecteurs seront peut-être déçus que leur « bible » personnelle ne figure pas dans la liste retenue, mais celle-ci présente avant tout des ouvrages qui ont acquis une certaine notoriété avec les années, et dont certains font même l'objet d'un culte, de cercles d'étude ou d'enseignements subséquents. La

raison tient bien entendu au contenu que ces ouvrages proposent, mais aussi aux circonstances de leur conception, aux conditions qui ont mené à ces expériences de canalisations intenses, channelings qui ont duré des années et dont les « passeurs » sont parfois restés inconnus, afin que le médium s'efface derrière le message. Quoi qu'il en soit, ces livres ont touché des dizaines de millions de lecteurs de toutes cultures puisque la plupart ont été traduits dans de très nombreuses langues.



# Dialogues avec l'ange

Fruits d'une expérience spirituelle intense vécue par quatre amis hongrois pendant la Seconde Guerre mondiale, les *Dialogues avec l'ange* constituent un texte unique et singulier qui touche bien au-delà des cercles spirituels ou New Age. De nombreux artistes et scientifiques se réclament ainsi d'une influence des *Dialogues*, et le journal *Libération* lui-même avait écrit en 1990, à l'occasion de la parution d'une version intégrale en français, qu'il s'agissait là d'un « *manifeste esthétique radical* ». Comme dans les *Conversations avec Dieu*, de Neale Donald Walsch, le terme d'ange n'est pas à prendre au pied de la lettre si l'on éprouve la moindre réticence vis-à-vis de sa connotation religieuse. Celui qui parle est le maître intérieur, le soi jungien ou un collectif de guides spirituels ; le ton et le contenu changent selon la personne à laquelle il s'adresse. Hanna Dallosz, Joseph Kreutzer son mari, et Lili Strausz sont juifs agnostiques. Gitta Mallasz est leur amie et tout aussi non croyante. Ils sont artistes, décorateurs, Gitta est affichiste. Au cours d'un après-midi ordinaire, Hanna prévient soudain : « *Attention ! Ce n'est plus moi qui parle.* » Pendant dix-sept mois, de juin 1943 à novembre 1944, tous les vendredis vers 15 heures, « l'ange » va s'exprimer à travers Hanna, et les autres vont noter à tour de rôle ces paroles d'une beauté et d'une radicalité implacables. « *Quel est mon chemin ?* » demande Gitta. « *Fais bien*

*attention ! D'un côté – l'amour. De l'autre – la lumière. Tu es tendue entre les deux. C'est ton chemin. Il y a cent morts entre les deux. L'amour est porteur de la lumière. L'amour n'est rien sans la lumière. La lumière n'est rien sans l'amour. Le comprends-tu ?* » Gitta sera la seule survivante et rapportera les *Dialogues* en France en 1960 avant de les traduire en français et d'en être l'infatigable ambassadrice jusqu'à sa mort, en 1992. Les trois autres amis mourront dans les camps. Au journaliste Patrice Van Eersel qui s'interrogeait en sa présence sur ce qu'avaient pu ressentir Hitler ou Staline au moment de mourir, Gitta avait répondu : « *Mon vieux, je vais te donner un conseil : laisse tomber. Mauvaise piste. L'ange a dit : "La lumière ne naît pas des ténèbres mais les ténèbres meurent de la lumière."* Ne t'intéresse

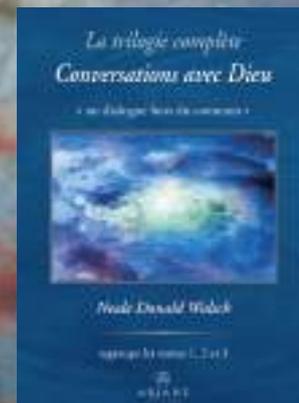
pas à l'âme d'Hitler. Il y a beaucoup plus simple et beaucoup plus urgent à comprendre et à faire. Fuis l'ombre. Ne cherche que la lumière. La réalité est bien plus folle que tu ne l'imagines. » On retrouve dans les *Dialogues* l'idée que la réalité matérielle est une illusion, un rêve : « *Tant que tu fais attention au rêve, tu t'y enfonces de plus en plus, car tu le prends pour l'état de veille... tu t'y enfonces de plus en plus... Tous ceux qui commencent à s'éveiller se disent : "Ce n'est pas vrai" – et alors ils s'éveillent. Le rêve est presque comme la veille. C'est trompeur. Vous rêvez tous.* » Mais l'ange ajoute plus tard : « *Vous êtes des éveilleurs, pas des rêveurs, et c'est pour cela qu'il vous faut rêver.* » Parce qu'il faut s'éveiller à partir du rêve, et la clé, c'est l'attention, ainsi que le répète constamment l'ange : sois attentif !



## EXTRAIT

« *Car il n'y a pas de mal,  
Il n'y a que la tâche qui n'est pas reconnue.  
Son non-accomplissement te détruit.  
C'est en cela que le mal est le berceau de la Joie.  
En vain vous fuyez le mal !  
Il n'y a pas de mal –  
éternelle question de l'homme ! –  
et personne ne le sait.  
Je vous le déclare :  
Le mal est le bien en formation,  
Mais pas encore prêt. »*

# Conversations avec Dieu



Au printemps 1992, Neale Donald Walsch est un homme au bout du rouleau. Il a 49 ans et a retrouvé un job à la radio après quelques années dans la rue, à la suite d'un accident et un défaut d'assurance santé, mais il a le sentiment que sa vie est un échec sur tous les plans. En pleine insomnie, il se saisit d'un bloc et consigne son ressentiment, ses reproches à ce Dieu absent, qui ne sert à rien. « *Veux-tu vraiment une réponse à toutes ces questions, ou es-tu seulement en train de te défouler ?* » entend-il alors comme si quelqu'un se trouvait dans la pièce. C'est le début d'une conversation, d'une dictée plus exactement, qui va durer trois ans, sera publiée à partir de 1995 à plusieurs millions d'exemplaires et traduite dans des dizaines de langues, car ce dialogue touche à l'universel en chacun : le besoin de sens. « *Comment Dieu parle-t-il, et à qui ?* » interroge Walsch. Réponse : « *Je parle à chacun. Tout le temps. La question n'est pas : à qui je parle, mais : qui écoute ?* » Si le premier volume des *Conversations* concerne les problématiques individuelles, le deuxième et le troisième adressent des questions sociales et politiques ; le tout fait environ 3 000 pages. À la base de l'enseignement se trouve l'idée que nous ne formons qu'un, car l'existence est non duelle par nature, et que nous possédons déjà ce que nous cherchons, ou les moyens de l'obtenir. Il n'y a rien que nous devons faire, mais il existe une infinité de voies

pour faire l'expérience de cette réalité. Pour Dieu, qui est Tout Ce Qui Est, la création est un jeu consistant à s'éprouver lui-même à travers de multiples formes et expériences, et l'existence sur ce plan de réalité consiste pour nous à nous rappeler qui nous sommes vraiment. Ces fondamentaux ne sont pas en eux-mêmes nouveaux puisqu'on va en trouver des formulations semblables dans les sagesses grecques autant que dans les spiritualités orientales, mais la puissance des *Conversations* tient beaucoup au style simple et épuré tout en abordant des questions existentielles très profondes. Bien sûr, tout le monde

ne peut pas accepter qu'il s'agisse là d'une authentique conversation avec Dieu. Aussi, Neale Donald Walsch nous avait-il confié il y a quelques années que le critère était pour lui le fait même que le livre ait eu un tel succès : « *Quand le livre a été publié et vendu à 7,5 millions d'exemplaires, traduit en 37 langues, je me suis dit : Quelles sont les chances pour qu'une telle chose arrive si ce n'était pas une expérience authentique ?* » On pourra lui reprocher de raisonner de façon circulaire mais le fait est que les *Conversations* continuent de toucher de nombreux lecteurs dans toutes les cultures.

## EXTRAIT

« *Si l'âme est venue au corps, et le corps à la vie, c'est dans le but d'évoluer. Tu es en train d'évoluer, tu es en train de devenir. Et tu utilises ta relation avec tout afin de déterminer ce que tu es en train de devenir. C'est la tâche que tu es venu accomplir. C'est la joie de créer le Soi, de connaître le Soi, de devenir, consciemment, ce que tu souhaites Être. C'est ce qu'on entend par devenir conscient de Soi. Tu as fait entrer ton Soi dans le monde relatif afin d'avoir les outils nécessaires pour connaître et faire l'expérience de Qui Tu Es Vraiment. Qui Tu Es, c'est tel que tu te crées, en relation avec tout le reste. Tes relations personnelles sont les éléments les plus importants de ce processus. Par conséquent, tes relations personnelles constituent un terrain sacré. Elles n'ont presque rien à voir avec l'autre personne mais, parce qu'elles l'engagent, elles ont tout à voir avec elle. C'est la divine dichotomie. C'est le cercle fermé. Alors, ce n'est pas un enseignement tellement radical que de dire : "Bénis soient ceux qui sont centrés sur le Soi, car ils connaîtront Dieu." Ce ne serait peut-être pas un mauvais but, dans ta vie, que de connaître la part la plus élevée de ton Soi, et d'y rester centré. »*



# Un cours en miracles

Le célèbre *Cours en miracles* a été publié pour la première fois en 1976 aux États-Unis. Le texte est né de la rencontre de deux professeurs de psychologie médicale à l'université Columbia à New York, Helen Schucman et William Thetford, plus préoccupés de reconnaissance professionnelle que de quête spirituelle. Suite à des remarques sur son attitude à l'université, Helen consent à faire l'effort de rechercher une « autre voie ». À la suite d'une série d'événements, elle va alors transcrire les propos d'une voix intérieure, qui n'est pas une voix entendue ni le fruit d'un processus d'écriture automatique, puisqu'il peut être interrompu et repris, qui va lui dicter plus de 1 300 pages au long d'un travail qui durera sept années, de 1965 à 1972. Le *Cours* se divise en trois parties, un traité de 718 pages, un livre d'exercices de 506 pages (et 365 leçons) et un manuel pour enseignants de 94 pages. Le texte met l'accent sur l'expérience plutôt que sur la théorie : « Une théologie universelle est impossible, mais une expérience universelle est non seulement possible mais nécessaire. » Comme aux sources de l'hindouisme, l'enseignement distingue ce qui est réel de ce qui est irréel, c'est-à-dire fruit de l'illusion de la perception. Mais c'est ici le Saint-Esprit, la voix de Dieu, qui peut nous aider à échapper au « monde du rêve », à savoir la réalité ordinaire. « La projection fait la perception » renvoie à l'idée-force des spiritualités orientales vou-

lant que notre réalité physique soit une projection de notre conscience. Le péché est une erreur à corriger, un manque d'amour, plutôt qu'une faute ou un mal à punir. Le « *petit moi* » cherche à se grandir, à partir de l'extérieur, alors que le Soi est déjà complet et ne cherche qu'à partager. L'ego est l'illusion, son opposé est le miracle, la vérité. « *Le miracle pardonne ; l'ego damne* », et le pardon est le moyen de l'expiation, entendue ici comme la perception vraie, la fin de l'illusion. Agrémenté de nombreuses citations de la Bible, mais appelant à sortir du cycle péché-culpabilité-peur, le *Cours* se présente ainsi comme une intéressante synthèse d'enseignements de l'Est et de l'Ouest, ce qui lui vaut bien sûr la réputation péjorative de « *bible du New Age* ». Pour les critiques les plus sévères, il s'agit au contraire d'un collage de notions mal cernées et incompatibles entre elles qui relève d'une démarche

syncrétique au ton pompeux et dénué d'humour. Sont pointés notamment la contradiction entre le fond non dualiste et l'affirmation de l'existence d'une âme distincte de Dieu, ou encore le fait que le monde manifesté soit décrit comme une « erreur » ou une « faute », là où il est décrit sans jugement de valeur comme l'expression du « *jeu divin* » dans l'hindouisme. Constamment conspué, l'ego est l'ennemi, mais il n'est question que de lui et non de l'évocation exaltée d'un soi supérieur ou de l'esprit divin en soi que l'on trouve chez les auteurs véritablement « transcendants » tels que Maître Eckhart, Jean de la Croix, les poètes soufis, etc. Alors qu'Helen Schucman prétendait que c'était Jésus lui-même qui s'était exprimé à travers elle et que le *Cours* était le 3<sup>e</sup> livre de la Bible, elle a renié l'ensemble à la fin de sa vie et a plongé dans une profonde dépression jusqu'à son décès en 1981.

## EXTRAIT

« Il est impossible que le Fils de Dieu soit simplement poussé par des événements qui lui sont extérieurs. Il est impossible que les choses qui lui arrivent ne soient pas de son choix. Son pouvoir de décision est le déterminant de chaque situation dans laquelle il semble se trouver par chance ou par accident. Ni l'accident ni la chance ne sont possibles dans l'univers tel que Dieu l'a créé, en dehors duquel il n'y a rien. Souffre, et tu as décidé que le péché était ton but. Sois heureux, et tu as remis le pouvoir de décision à Celui Qui doit choisir Dieu pour toi. C'est le petit don que tu offres au Saint-Esprit, et même cela Il te le donne à donner à toi-même. Car par ce don t'est donné le pouvoir de délivrer ton sauveur, afin qu'il te donne le salut. »\*

\* Groupes d'études en France : [<https://uncoursenmiraclesenfrance.com/sinformer/groupes-detudiants/>].

# Le Livre d'Urantia



Urantia, c'est la Terre. Le beau projet du livre est d'unifier la religion, la science et la philosophie, mais le texte reste largement d'inspiration chrétienne puisqu'une grande part des quelque 2 000 pages est consacrée à la vie de Jésus. Publié pour la première fois en 1955, le texte appartient aujourd'hui au domaine public. Le livre est divisé en quatre parties intitulées « L'univers central et les superunivers », « L'univers local », « L'histoire d'Urantia », « La vie et les enseignements de Jésus ». L'origine du texte reste obscure, mais l'histoire retient qu'en 1911, William Sadler et son épouse Lena, médecins psychiatres de Chicago, sont approchés par une voisine qui s'inquiète pour son mari dont le sommeil semble perturbé. Au cours de certaines phases, il respire anormalement et il est impossible à réveiller. Les Sadler se rendent à son chevet à plusieurs reprises et constatent que l'individu, qui ne sera jamais officiellement identifié, produit dans son sommeil des communications verbales émanant prétendument d'entités spirituelles. Un flou est volontairement entretenu sur la suite des événements et la façon dont le texte a été composé et recueilli. On parle de « matérialisation » des textes ou de « transcription », mais Sadler répétera qu'il n'a pas l'autorisation de révéler ces aspects. La raison officielle est que le texte ne doit pas être associé à un ou plusieurs êtres humains, de sorte que ces derniers ne deviennent pas l'objet d'un culte. Sadler se prononce par ailleurs contre les phénomènes

paranormaux, le spiritisme ou ces sortes d'expériences, et il présentera plus tard ce cas comme l'exception qui confirme la règle, d'une certaine manière, car la façon dont le texte a été obtenu n'entre dans aucune catégorie identifiée d'états modifiés de conscience ou de transe. Le livre se présente comme la « cinquième révélation d'époque », les précédentes ayant été la cité de Dalamatia en Mésopotamie, résidence du Prince planétaire (-500 000 ans), Adam et Ève dans le jardin d'Éden (-40 000 ans), Melchisédech en Terre d'Israël (-4 000 ans) et Jésus de Nazareth (-2 000 ans). On a reproché au livre d'être une propagande cachée pour la religion d'où viennent les Sadler, l'Église adventiste du septième jour, un courant protestant américain qui attend le retour imminent du Christ

depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, si certains segments vont dans le même sens, d'autres sont des hérésies pour l'adventisme. Le texte est largement d'inspiration chrétienne, mais fait des références à des concepts comme la notion d'*atman* dans l'hindouisme ou de *ka* dans l'Égypte ancienne, soit la parcelle divine en l'homme. Le propos est fidéiste en ce sens que ni la raison ni la logique ne permettent de prouver l'existence ou l'inexistence de Dieu. On n'y parle ni d'enfer ni de réincarnation, mais la parole d'amour et de service aux autres de Jésus est réaffirmée avec force. Le monde est décrit comme gravement retardé sur les plans intellectuel et spirituel, comparé à d'autres mondes habités, et la responsabilité en revient largement aux leaders religieux à travers l'histoire...

## EXTRAIT

« Après quelques moments de conversation amicale, Jésus se leva et dit : "Quand je vous ai présenté une parabole montrant comment vous devriez être disposés à vous servir les uns les autres, j'ai dit que je désirais vous donner un nouveau commandement ; je voudrais le faire maintenant puisque je suis sur le point de vous quitter. Vous connaissez bien le commandement qui vous ordonne de vous aimer les uns les autres ; que vous aimiez votre prochain comme vous-même. Mais même cette dévotion sincère de la part de mes enfants ne me satisfait pas entièrement. Je voudrais vous voir accomplir des actes d'amour encore plus grands dans le royaume de la fraternité des croyants. Je vous donne donc ce nouveau commandement : aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. Si vous faites cela, si vous vous aimez ainsi les uns les autres, tous les hommes sauront que vous êtes mes disciples." »



## Les livres de Seth

Seth est une entité qui s'exprime à travers la voix de Jane Roberts, en état de transe, avec l'aide de son mari Robert Butts, qui prend en note le texte d'une communication qui démarre en 1963 et se poursuit jusqu'au décès de Jane Roberts, en 1984. Le « Matériau de Seth » a donné lieu à plusieurs livres et contribué à faire connaître le phénomène du *channeling* à un large public. L'entité Seth, qui existait bien avant la formation de la Terre, a terminé ses cycles d'incarnation et s'exprime depuis un plan de réalité adjacent au nôtre. Elle apporte un enseignement immémorial qui a été délivré sous maintes formes à de nombreuses périodes de l'histoire. Vous n'êtes pas votre corps ni vos pensées, explique Seth, vous existez au-delà du temps et de vos limitations physiques, et votre conscience crée votre réalité. Nous avons là encore les bases d'un enseignement qui pourrait se réclamer du bouddhisme ou de l'hindouisme. Le texte se réfère à Dieu comme « *Tout ce qui est* » et insiste sur le « *pouvoir du moment présent* » bien avant Eckhart Tolle. On y retrouve en fait tous les grands thèmes qui font le New Age, comme les « *réalités multidimensionnelles* », l'ascension vers d'autres plans, le « *soi supérieur* », les « *guides angéliques* », la réincarnation, etc., au point que la terminologie utilisée par Jane Roberts servira de référence aux auteurs qui viendront après elle. Critiqué à la fois par les milieux religieux et par les milieux rationalistes, le matériau de Seth est considéré comme

une bible du New Age, au même titre qu'*Un Cours en miracles* ou les écrits du médium Edgar Cayce. Il est notamment dit que le compagnon de Jésus Saul/Paul de Tarse se réincarnera au XXI<sup>e</sup> siècle pour corriger ses erreurs qui ont mené le christianisme sur le mauvais chemin.

L'histoire de Jane avant ses 30 ans est éclairante puisqu'elle vient d'une famille brisée et qu'elle était maltraitée par sa mère handicapée dont elle devait s'occuper. Ses convictions religieuses avaient peu à peu cédé face à une vision plus scientifique du monde, mais elle était largement autodidacte, hormis quelques cours de poésie. C'est pourquoi sa description du « *premier contact* » est impressionnante : « *C'était une soirée très normale, et entre une minute normale et la suivante, une fantastique avalanche d'idées radicalement nouvelles*

*a éclaté dans ma tête avec une force incroyable... C'était comme si le monde physique était fin comme du papier mouchoir et qu'il cachait des dimensions de réalité infinies, et j'étais projetée à travers ce papier avec un énorme son de déchirure.* » Grâce à ses contacts dans le milieu de l'édition, elle obtient un contrat pour tester la perception extrasensorielle et en faire un guide. C'est ainsi que débiteront les sessions avec Seth, en utilisant dans un premier temps une planche de oui-ja, avant de l'abandonner après quelques semaines. Les sessions se poursuivront tous les lundis et mercredis soir de 1967 à 1982, quasiment sans exception. Les enseignements de Seth ont eu une profonde influence sur plusieurs personnalités telles que Deepak Chopra ou l'écrivain Richard Bach et ont donné lieu à de nombreux groupes d'étude à travers le monde.

### EXTRAIT

« *La conscience est tout à la fois la source et le moyen de percevoir les différentes dimensions de la réalité. Telle que vous la connaissez, elle est hautement spécialisée. Les sens vous permettent de percevoir le monde tridimensionnel, et pourtant, en raison de leur nature particulière, ils peuvent inhiber la perception d'autres réalités également valables. Pour la plupart, vous vous identifiez à cette dimension de vous-mêmes orientée vers l'existence physique. Vous ne penseriez pas à vous assimiler à une partie de votre corps à l'exclusion des autres et pourtant, c'est ce que vous faites (sourire) quand vous vous imaginez que le soi égotiste porte le fardeau de votre identité. Je vous dis que vous n'êtes pas un sac cosmique composé de chair et d'os, le tout jeté dans un mélange chimique. Je vous dis que votre conscience n'est pas un produit destructible, formé accidentellement à travers l'interaction de composants chimiques.* »

# La Loi de Un

## LES TRANSMISSIONS DE RA



Canalisée au début des années 1980 par un groupe de chercheurs spirituels aux États-Unis, *La Loi de Un* ou *La Loi de Un* est un ensemble d'environ un millier de pages qui compile les « transmissions de Ra », une entité de la « 6<sup>e</sup> densité » qui s'exprime à travers une channel, Carla Rueckert, désignée comme « l'instrument », répondant aux questions d'un intervieweur. Le principal instigateur, Don Elkins, explique en introduction : « Notre groupe de recherche utilise ce que je préfère appeler de la "télépathie en état de transe harmonisée" pour communiquer avec une race extraterrestre nommée Ra. Nous utilisons la langue anglaise parce qu'elle est connue de Ra. En fait, Ra la connaît mieux que moi. Ra est venu sur la Terre il y a environ 11 000 ans, comme une sorte de missionnaire dont l'objectif était d'aider les Terriens dans leur évolution mentale. Ayant échoué dans cette tentative, Ra s'est retiré de la surface de la Terre mais a continué à surveiller de près les activités sur cette planète. » Ce matériel est controversé, notamment parce qu'il inspire certains auteurs très marqués par le New Age, comme David Wilcock, et sa forme elle-même se rapproche souvent d'un verbiage assez creux. Le cœur du message est l'unité fondamentale de toute chose, la résolution des polarités et des paradoxes, sans aucune référence cependant aux philosophies non dualistes, et finalement peu de références aux courants de pensée terrestres de façon

générale. Contrairement aux autres livres inspirés qui contiennent des enseignements de nature essentiellement spirituelle, *La Loi de Un* propose un matériau prétendument scientifique. Cependant, on peine à trouver autre chose que des formules supposées impressionner le lecteur, comme le fait de se référer à l'entité Ra comme un « complexe mémoriel sociétal », ou de parler des individus comme des « distorsions de com-

plexes mental/corps/esprit ». La forme assez froide et clinique de l'expression de Ra n'est pas sans rappeler le « ton » des fameuses lettres ummites/oumaines, mais on cherche en vain dans les transmissions de Ra la moindre information véritablement scientifique. À chaque lecteur de se faire une opinion en fonction de la « résonance » que provoque le matériel en lui.



### EXTRAIT

« La Confédération explique que la Grande Pensée originelle, ou Logos, du Créateur est l'Amour pur et inconditionnel. Cette vibration d'amour inconditionnel crée et manifeste tous les mondes existants, selon la nature de cette Pensée. L'Amour inconditionnel ou Logos est un élément du Grand Échiquier, tout comme le sont sa nature unitaire et son choix fondamental par libre volonté. Nous savons que la véritable nature du Créateur, son "Je suis", c'est l'Amour inconditionnel. Nous pouvons compter sur l'amour du Créateur qui nous aime inconditionnellement et absolument. Le Créateur ne retirera pas cet amour. Il est fasciné de voir comment progresse Sa Création. Nous qui participons au Grand Jeu de la Vie, nous avons pour vibration fondamentale ce même amour inconditionnel. L'objectif du Jeu est, en partie, de découvrir cette grande Pensée originelle ou Logos à l'intérieur de nous-mêmes. Selon les dogmes religieux, nous ne pouvons pas trouver cet amour en nous-mêmes. »



# Les lettres de Pierre

« *Ne pense à rien ! Écris !* » C'est par ces mots, selon une injonction qui rappelle celle des *Dialogues avec l'ange*, que commence l'aventure des *Lettres de Pierre*. Cécile Monnier est la mère de Pierre Monnier, mort au combat le 8 janvier 1915 sur le front d'Argonne à l'âge de 23 ans. Nous sommes le 5 août 1918 lorsqu'elle entend ces mots dans son esprit et se saisit d'un carnet et d'un crayon, puis commence à noter : « *Oui, c'est moi qui t'ai demandé d'écrire. Je crois que par ce moyen nous arriverons à communiquer bien plus facilement. Je suis si heureux de pouvoir te parler comme autrefois...* » In fine, les *Lettres de Pierre* ont été publiées en sept tomes de plus de 400 pages chacun pour rendre compte des communications entre la mère et son fils qui se sont tenues jusqu'en 1937. « *La mort ne brise rien, ni l'amour, ni la vie* », explique Pierre. L'extraordinaire de cette communication provient de ce que la famille Monnier est protestante et très croyante, de sorte qu'on ne croit qu'à la résurrection du dernier jour, corps et âme, et non à la survie de l'âme qui est censée « *s'endormir en Dieu* » et ne se réveiller qu'au jour du Jugement dernier. Pourtant, Pierre annonce à sa mère sa résurrection immédiate et la réalité de sa présence à ses côtés en lui affirmant : « *Ne crains rien, je suis vivant !* » L'époux de Cécile Monnier n'y croit pas et attribue ces dialogues aux affres d'un inconscient qui répond à la douleur de cette perte

du fils unique et adoré. C'est pourtant tout à la fois la beauté, la profondeur théologique et la richesse des textes, ainsi que certaines prédictions de nature scientifique, qui emporteront sa conviction et l'amèneront à faire publier l'ensemble, alors même que la doctrine protestante est mise à mal sur de nombreux points. Par exemple, l'importance de la confession y est rappelée, de même que celle de la communion, et la réincarnation est affirmée. Sur le plan scientifique, une lettre annonce la possibilité de fission de l'atome en 1919 alors que celle-ci ne sera envisagée qu'en 1934 par Enrico Fermi et décrite en 1938. L'historien Jean Prieur se consacrera dans les années 1980 à une réédition des *Lettres de Pierre*. Spécialiste des doctrines ésotériques, il se félicite que les lettres rendent accessibles au

plus grand nombre des connaissances autrefois réservées à une élite spirituelle et considère que ces lettres représentent le meilleur des enseignements catholique et protestant réconciliés. Concernant la méthode, Mme Monnier se contente de retranscrire en écriture intuitive ce que lui dicte la « *voix sans timbre* » qu'elle reçoit, tout en restant lucide et sans poser de questions. Elle prie cependant le Christ avant toute communication et remplit son office à heure fixe. Elle précisera plus tard qu'elle s'oublie elle-même dans le processus et écrit sans hésitation ni réflexion. D'autres correspondances inspirées du même type suivront dans les décennies suivantes. On peut citer celles de Roland de Jouvenel, Georges Morranier et Arnaud Gourvenec.

## EXTRAIT

« *Il est tragique de voir la difficulté qu'éprouve l'âme à se dégager de cette lourde enveloppe charnelle... Pourquoi Dieu envoie-t-il nos âmes dans cette chair corruptible, c'est un mystère ! Cependant, il y a un motif que vous comprendrez facilement : c'est une épreuve, que vous pourriez comparer à celle d'un examen sur terre... L'âme sous cette enveloppe connaît des difficultés, des tentations, mais aussi des possibilités, des occasions de victoire... C'est en quelque sorte l'étude, l'exercice... Quand l'âme a subi victorieusement cette épreuve morale, elle peut être classée dans telle ou telle catégorie... »*



# La Révélation d'Arès



En 1974 dans un village de Gironde, un homme reçoit les paroles de Jésus ressuscité, bien vivant devant lui, et devient le nouveau prophète de la parole divine. Quarante apparitions en tout auront lieu en pleine nuit et Michel Potay prend note de ce qui va devenir « *L'Évangile donné à Arès* ». Quelques années plus tard, entre octobre et novembre 1977, il vit cette fois cinq « théophanies », soit des manifestations directes de Dieu qui lui parle. Également pris en note, ce contenu deviendra « *Le Livre* ». L'ensemble va former « *La Révélation d'Arès* » et sera publié dans un même ouvrage en 1983 après que les deux textes ont été diffusés séparément par Michel Potay. Cette révélation va donner lieu à un pèlerinage et à la création d'un mouvement appelé les Pèlerins d'Arès. Selon Michel Potay lui-même, le message de la révélation est simple : « *Homme, sache que ce n'est pas ta religion ni ta prière qui te sauveront, mais le Bien que tu feras. Ce Bien est appelé pénitence : amour, pardon, paix, intelligence et liberté spirituelles, dans La Révélation d'Arès. Autrement dit, le mal ne sera pas vaincu par la religion, la morale, la loi, les tribunaux, etc., mais simplement dans ton cœur !* » Ignorés des médias et donc du grand public, Michel Potay et son mouvement en nourrissent un certain ressentiment, mais c'est que la pilule est dure à avaler ! *La Révélation* nie en effet la divinité de Jésus et la Trinité chrétienne, rejette l'évangile de Jean mais retient

le Coran comme l'authentique parole du Créateur, faisant de Michel Potay (« le témoin ») le successeur de Mohamed. Les Pèlerins rejettent également le culte des saints mais acceptent la virginité de Marie, la réalité de l'enfer et de la résurrection des justes. Personnalité étonnante et protéiforme, Michel Potay a pour sa part une formation de physicien et d'ingénieur, un parcours d'athée communiste, puis de guérisseur ésotériste, puis de prêtre et d'évêque orthodoxe... Indiscutablement brillant et inspiré, l'homme a été interviewé une heure durant par le journaliste Jacques Chancel en 2010. Dans son livre paru l'année suivante, ce dernier lui rendait hommage, tout en affirmant son incrédulité : il ne croit pas à « *l'apparition* », mais il le croit, lui. Pourtant, les deux ne

font qu'un, et pour se faire une opinion, il faut lire les textes de cette *Révélation*. Le souffle y est présent, et l'exaltation se ressent, mais l'Évangile donné à Arès laisse l'impression d'une longue prédication constamment allégorique et emphatique sur la nécessité de faire le bien. Quant au « *Livre* », la parole de Dieu sans intermédiaire, elle est incompréhensible sans les notes et ajouts de mots pour rendre les phrases intelligibles. Des critiques n'ont pas manqué de pointer la contradiction avec les propos mêmes prêtés à Jésus selon lesquels la révélation se fait dans une langue pure, sans artifice ni besoin d'interprétation, alors que les notes du prophète dépassent de très loin le texte lui-même\*.

\* [<http://michelpotay.info/>].

## EXTRAIT (ÉVANGILE DONNÉ À ARÈS, 1/9-11)

« *Tout homme, même celui qui n'a jamais reçu Ma Parole, au milieu des arbres et des bêtes sauvages, au milieu des cités bâties avec science, même celui qui M'a rejeté avant de Me connaître, sait Qui Je suis quand Je lui parle, car il ne s'est pas levé tant de milliers de soleils sur les hommes depuis leur père, Mon premier Fils, qu'ils n'aient gardé par la Puissance du Souffle Que J'exhale sur eux souvenir de Moi, car Je suis si proche d'eux qu'ils peuvent ne pas Me voir, mais qu'ils sont moulés à Moi comme l'arbre poussé contre le mur du Temple se moule au contour de ses pierres, se courbe selon l'arc de son porche.* »



© - Bitter - /stock.adobe.com

La « preuve » échappe donc, mais est-elle nécessaire ? Ces livres ont touché énormément de lecteurs à travers le monde, c'est donc que quelque chose les traverse, qu'un esprit, un souffle y est présent.

© Gérard Muguet

Pour savoir si ces livres sont vraiment « tombés du ciel », on ne peut que se fier à son intuition, à son ressenti en les lisant, car ils ne renferment pas la preuve de cette caractéristique même. Quand on dit que certains contiennent des « prédictions » d'événements survenus ensuite, la démonstration n'est pas probante car le style est trop métaphorique pour garantir une seule interprétation. La « preuve » échappe donc,

mais est-elle nécessaire ? Ces livres ont touché énormément de lecteurs à travers le monde, c'est donc que quelque chose les traverse, qu'un esprit, un souffle y est présent. Et c'est probablement à ce fruit qu'il faut juger l'arbre. Car on peut aussi estimer qu'un livre s'adresse à un certain lectorat alors qu'un autre touchera une catégorie différente de lecteurs, pour des raisons diverses. *In fine* on est donc laissé seul face à

un texte qui résonne en soi ou non, qui nous parle ou pas. On voit bien que tous ces livres tournent autour des grandes questions spirituelles et qu'ils viennent en quelque sorte réformer, rétablir, reformuler... On voit aussi qu'une sorte de synthèse est souvent réalisée, entre des enseignements supposément concurrents alors qu'ils sont bel et bien complémentaires, parce que plusieurs faces d'une même montagne.

(Cet article est une réédition du texte paru dans Nexus n° 112, septembre-octobre 2017).

# WIKIPÉDIA VEUT ME TUEUR

**Moi, *Nexus* édition française, je ne suis pas australien mais français. J'ai ma propre identité et mon propre contenu, ce que me refuse Wikipédia avec un art consommé de l'amalgame.**

**J'ai vu le jour en 1999 et me suis progressivement affranchi de l'édition australienne en constituant ma propre équipe rédactionnelle. J'ai toute liberté quant aux choix de mes sujets depuis 2009. Il est arrivé que par manque de discernement, et non par idéologie, le *Nexus* australien ait publié dans les années 80, des auteurs critiquables. Il n'est pas honnête de m'en attribuer la paternité.**

J'ai déposé le 10 février 2017 une plainte contre X et la Wikimedia Foundation avec constitution de partie civile. Le juge d'instruction, en première instance, a identifié l'auteur des propos diffamants. Malheureusement, pour une question liée à la prescription (plainte déposée hors délai), il a ordonné un non-lieu. En appel, la chambre de l'instruction a confirmé le non-lieu. Mais contre toute attente, la Cour de cassation a décidé, le 10 avril 2018, que la prescription n'était pas acquise à cause d'une publication ultérieure faite par l'auteur des propos. L'affaire est donc renvoyée à la chambre de l'instruction.

### **Notre action a fait jurisprudence !**

Avant notre affaire, la prescription était de trois mois à partir de la première publication des propos diffamants ou injurieux sur Internet. Dorénavant, grâce à notre action, chaque nouvelle publication fait courir un nouveau délai de prescription de trois mois. Le 16 janvier 2019, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a entériné cette nouvelle jurisprudence qui élargit les possibilités de recours en cas de diffamation mais aussi d'injure.

### **Poursuivre Wikipédia, impossible ?**

Il sera malheureusement difficile en l'état actuel du droit de la presse de poursuivre la société Wikimedia Foundation alors même qu'elle a fourni le support qui a permis la diffamation. Notre affaire est renvoyée devant le juge d'instruction saisi initialement qui va instruire notre plainte et, on l'espère, déterminer les responsabilités. Notre objectif reste d'obtenir la suppression des propos diffamants sur le site Wikipedia.

Affaire à suivre...

---

## À PROPOS DE L'AUTEURE

Philosophe de formation, Florence Lojacono est docteure en littérature comparée. Elle a enseigné aux États-Unis, en France, en Italie, en Polynésie, en Suisse avant de s'installer en Espagne où elle est maîtresse de conférences. Elle a publié de nombreux articles et une monographie, *Roman de l'île et robinsonnade ontologique* (Petra, Paris, 2014).

---



# L'ANTIGONE DE SOPHOCLE

## Du théâtre grec à l'Hémicycle républicain

Par Florence Lojacono

Obéir aux lois éternelles des dieux ou aux lois éphémères des hommes qui régissent la cité ? Antigone a choisi, elle ensevelira le corps de son frère selon les rites, malgré l'interdiction royale. Écrite au v<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la pièce de Sophocle n'a pas pris une ride à l'heure du Covid-19.

**D**e toutes les réécritures d'*Antigone*, la tragédie de Sophocle<sup>1</sup> écrite au v<sup>e</sup> siècle avant J.-C., celle de Jean Anouilh, portée à la scène en 1944, a très certainement le plus œuvré à la pérennisation de cette figure tutélaire de la « révolte », notion qu'il faut mettre entre guillemets tant sa signification est variable et a varié depuis la Grèce antique. Lecture de lycée ou spectacle de fin d'année pour classes littéraires, le succès de cette transposition moderne souligne que le mythe n'a rien perdu de sa force au fil des siècles. Après tout, que sont

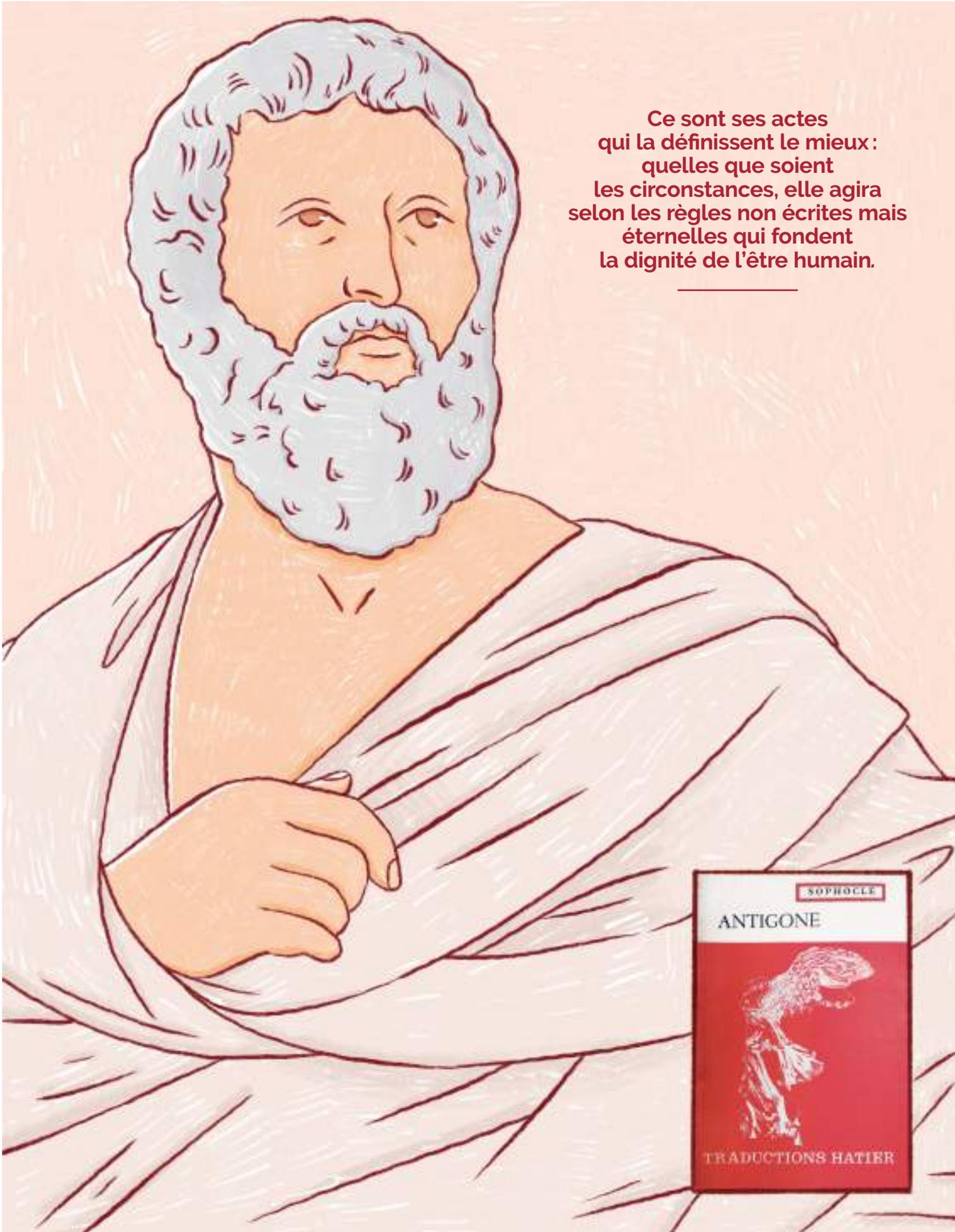
vingt-cinq siècles au regard des grandes questions de l'humanité ? Il n'y a que les réponses qui changent. *Antigone*, la tragédie, pose quelques-unes de ces questions éternelles et Antigone, le personnage, nous en pose une qui a refait surface, inopinément, il n'y a pas si longtemps, dans les Ehpad au début des confinements.

**Toute la journée, elle fait  
« non, non, non, non »**

Toute la journée, elle fait « non, non, non, non », mais c'est loin d'être une poupée. La poupée, c'est

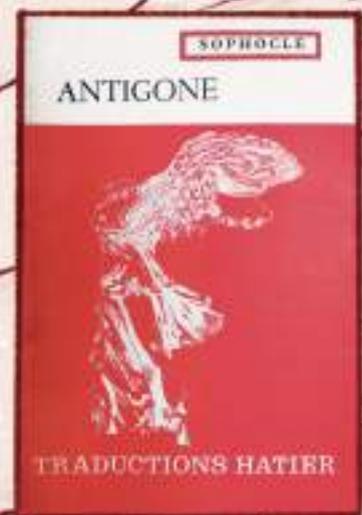
plutôt Ismène, sa sœur, dorée et dodue comme une brioche qui sort du four. Elle, Antigone, c'est la « *maigre jeune fille noire*<sup>2</sup> », « *toujours avec la même robe et mal peignée*<sup>3</sup> ». Ismène, au contraire, porte de belles robes, du parfum et du rouge à lèvres, et a « *de belles mèches lisses et bien ordonnées autour de la tête*<sup>4</sup> ».

Quant au caractère, n'en parlons pas... C'est une têtue, une nihiliste. Toujours avide d'exploits héroïques, elle se prend pour une sainte, une passionaria. Ce sont ses actes qui la définissent le mieux : quelles que

A stylized illustration of a man with a full, curly white beard and hair, wearing a white robe with dark lines. He is looking slightly to the right. The background is a light, textured pinkish-orange.

Ce sont ses actes  
qui la définissent le mieux :  
quelles que soient  
les circonstances, elle agira  
selon les règles non écrites mais  
éternelles qui fondent  
la dignité de l'être humain.

---





© alexlukin/Yvan Reitseirof/stock.adobe.com

soient les circonstances, elle agira selon les règles non écrites mais éternelles qui fondent la dignité de l'être humain. Elle n'est pas fille à craindre l'autorité si celle-ci se met au travers

**Elle n'est pas fille à craindre l'autorité si celle-ci se met au travers de ce qu'elle estime être son devoir et, donc, son droit.**

de ce qu'elle estime être son devoir et, donc, son droit. Bientôt d'ailleurs, on la verra « *se dresser seule en face du monde, seule en face de Créon, son oncle, qui est le roi*<sup>5</sup> ».

### **Diviser pour régner**

Antigone, c'est donc d'abord une orgueilleuse, une caractéristique familiale apparemment puisqu'elle est « *la fille d'Œdipe, la fille de l'orgueil d'Œdipe*<sup>6</sup> ».

L'histoire commence après la mort d'Œdipe, quand ses deux fils « *Étéocle et Polynice, qui devaient régner sur Thèbes un an chacun à tour de rôle, se sont battus et entre-tués sous les murs de la ville, Étéocle l'aîné, au terme de la première année de pouvoir, ayant refusé de céder la place à son frère*<sup>7</sup> ». C'est ainsi que le trône est revenu à Créon. Persuadé qu'il doit lancer un message fort aux citoyens mécontents qui murmurent contre sa politique, il ordonne « *qu'à Étéocle, le bon frère, il serait fait*

*d'imposantes funérailles, mais que Polynice, le vaurien, le révolté, le voyou, serait laissé sans pleurs et sans sépulture, la proie des corbeaux et des chacals*<sup>8</sup> ».

De cette manière, Créon démontrera publiquement qu'il fera toujours la différence entre les justes et les *méchants*, un qualificatif récurrent dans la pièce de Sophocle qui désigne tous ceux qui complotent contre l'autorité royale. Ce double traitement des frères défunts n'a qu'un seul objectif : celui « *de maintenir l'ordre, et donc d'imposer une loi, peu importe laquelle, comme symbole et enjeu, purement arbitraire, du pouvoir de l'État*<sup>9</sup> ». Aucun citoyen ne serait assez fou pour défier l'ordre royal et se mettre ouvertement du côté des méchants, car « *quiconque osera lui*

rendre les devoirs funèbres sera impitoyablement puni de mort<sup>10</sup> ». Mais c'était compter sans « la petite Antigone, la sale bête, l'entêtée, la mauvaise<sup>11</sup> ».

Son devoir est de rendre à son frère les derniers hommages ainsi que le commande Hadès, le dieu des morts, car « ceux qu'on n'enterre pas errent éternellement sans jamais trouver de repos<sup>12</sup> ». Peu importe qu'il s'agisse de celui qui, au détour d'une décision toute politique, est devenu le symbole de tous les méchants : « Hadès désire que les lois soient égales<sup>13</sup>. »

Les ressorts de la tragédie sont bandés. Deux lois, également puissantes, vont diviser les humains. D'un côté, les lois des dieux, s'adressant à ce que l'humanité a de plus intime, son besoin de transcendance. De l'autre, les lois des hommes, s'adressant à ce que la polis a de plus respectable, son besoin d'ordre. Hadès contre le roi. Antigone contre Créon.

### Une femme à histoires

Un garde a vite fait d'amener la coupable devant Créon. Elle a été surprise pendant qu'elle ensevelissait Polynice selon les rites. Eh bien ! s'exclame Créon : « [...] puisque je l'ai prise bien évidemment seule de toute la cité désobéissant à mes lois, aux yeux de cette cité, je ne me démentirai pas : je la ferai périr<sup>14</sup>. » Ses opposants verront que sa main n'aura pas tremblé.

Tout cela ne pouvait que mal finir. Antigone rejette la main tendue de Créon : « Qu'est-ce que vous voulez que cela me fasse, à moi, votre politique, vos nécessités, vos pauvres histoires ? Moi, je peux dire "non" encore à tout ce que je n'aime pas et je suis seul juge<sup>15</sup>. » Condamnée à être emmurée vive, elle se pend plutôt que d'attendre la mort. Mais Créon aussi est durement touché. Son fils, Hémon, le fiancé d'Antigone, lui crache au visage avant de retourner son épée contre lui ; sa femme, Eurydice, se perce le cœur. Le roi de Thèbes ne sort pas grandi de cette affaire. Sans cette empêcheuse de tourner en rond, « sans la petite Antigone, c'est vrai, ils auraient tous été bien tran-

quilles<sup>16</sup> ». Dieu nous garde de ces « femmes à histoires », de celles qui n'en font qu'à leur tête, ne reconnaissent à personne le droit de penser à leur place, jettent aux orties les consignes royales. Giraudoux dans *Électre* (1937) définit ainsi ce genre de trublion : « [...] prends au hasard deux groupes d'humains : chacun contient le même dosage de crime, de mensonge, de vice ou d'adultère... [...] D'où vient que dans l'un l'existence s'écoule douce, correcte, les morts s'oublient, les vivants s'accommodent d'eux-mêmes, et que dans l'autre, c'est l'enfer ? C'est simplement que dans le second il y a une femme à histoires<sup>17</sup>. »

### Hécatombe dans les Ehpad

Nous avons eu récemment l'occasion, dans de tristes circonstances, de redécouvrir presque littéralement l'actualité de la pièce de Sophocle et de mesurer toute l'injustice du décret royal interdisant de pleurer le mauvais frère. L'Hémicycle vaut bien un amphithéâtre, sans doute. Nous ne connaissons que le début de la représentation, le rideau n'est pas encore tombé.

Tout commence là aussi avec une de ces femmes à histoires. Le 28 avril 2020, elle fut la seule de la majorité présidentielle à ignorer la consigne du parti présidentiel en votant contre la « déclaration du Gouvernement relative à la stratégie nationale du plan de déconfinement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 »<sup>18</sup> essentiellement parce qu'aucune stratégie thérapeutique n'avait été proposée. Ce « non » fut retentissant : « Elle était l'exception. Seule députée de la majorité à avoir voté contre le plan de déconfinement du gouvernement, Martine Wonner a été exclue mercredi du groupe La République en marche (LREM) à l'Assemblée nationale<sup>19</sup>. » Et leurs fautes au loin les suivent : « De tous les enfants de Cadmos tu es la seule à penser ainsi<sup>20</sup> », reprochait Créon à Antigone. Intéressante, la réponse d'Antigone : non, il y en a d'autres : « Ils pensent comme moi, mais ils te craignent et se taisent<sup>21</sup>. » La scène capitale de notre tragédie

gréco-sanitaire se déroule quelques mois plus tard, dans le même théâtre politique, le 4 novembre 2020. Mais rappelons les circonstances qui ont conduit à ce moment de honte nationale.

Au printemps 2020, au plus fort de la crise sanitaire du Covid-19, le système hospitalier, déjà exsangue par manque de personnel et manque de lits, craque. Les résidents des Établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ne sont plus admis à l'hôpital en accord avec la recommandation gouvernementale du 31 mars 2020 qui précise : « Le principe est que la prise en charge des cas suspects et confirmés ne présentant pas de critères de gravité doit être assurée en priorité au sein des EHPAD afin de ne pas saturer les établissements de santé<sup>22</sup>. » La phrase en gras apparaît telle quelle dans le texte officiel disponible sur Internet. Le non-accès aux soins en raison de motifs cliniques

**« Seule députée de la majorité à avoir voté contre le plan de déconfinement du gouvernement, Martine Wonner a été exclue mercredi du groupe La République en marche (LREM) à l'Assemblée nationale. »**

Loris Boichot

ou d'un algorithme défavorable est aussi reporté dans le compte rendu de la « Mission d'information de la conférence des Présidents sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid 19 » qui s'est tenue le 7 juillet 2020 : « On a jugé que des patients, essentiellement parce qu'ils étaient âgés, avaient une balance bénéfice-risque qui conduirait les réanimateurs à dire qu'ils auraient du mal à les sortir de la réanimation, mais cela reposait sur des données statistiques et non sur des données réelles, sur des études cliniques<sup>23</sup>. » L'exclusion de certaines personnes des



© ME/Filmarioid/stock.adobe.com

soins hospitaliers intervient trois jours après le décret 2020-360 du 28 mars 2020<sup>24</sup> célèbre pour avoir mis en place un protocole de fin de vie nommé « protocole palliatif covid<sup>25</sup> ». Ce protocole consistait « notamment en injection de rivotril par infuseur<sup>26</sup> ». Le décret précise que ces injections seront destinées aux patients atteints par le virus, mais aussi à ceux « susceptibles d'être atteints<sup>27</sup> ». C'est ainsi que des milliers de patients en Ehpad ont été envoyés sciemment à la mort car exclus d'être admis aux urgences<sup>28</sup>.

### Une tragédie gréco-sanitaire

Après ce prologue, nous voici au 4 novembre 2020. Le rideau se lève sur l'Hémicycle. En hommage à toutes

ces personnes exclues des soins hospitaliers – car, faut-il le rappeler ? une personne âgée est encore une personne –, à toutes ces personnes éligibles à l'injection de rivotril<sup>29</sup>, en hommage aussi aux familles qui n'ont pas pu effectuer les actes funéraires habituels ni accompagner leurs êtres chers dans les derniers instants, pour toute cette détresse, voici ce que la députée Martine Wonner a demandé à ses pairs : « J'aimerais que nous respectons une minute de silence pour toutes les personnes âgées qui ont été accompagnées vers la mort par un fameux protocole comprenant le médicament Rivotril, décidé par décret le 28 mars 2020 sans aucune concertation<sup>30</sup>. » Comment peut-on avoir l'indécence de demander une minute de silence pour ces pauvres gens que « les personnels

n'ont pas toujours pu accompagner "dignement" [...] les laissant parfois mourir seuls dans leur chambre<sup>31</sup> » ? Pour ceux dont les agonies « ont été qualifiées de "particulièrement impressionnantes" (en raison des difficultés respiratoires et du manque d'équipements nécessaire pour les soulager notamment)<sup>32</sup> » ? *How dare you!* Comment, hurle Créon au comble de la colère : « [...] Ton langage est insupportable. Comment, les dieux, dis-tu, auraient souci du cadavre ! [...] ou peut-être vois-tu les dieux honorer les méchants<sup>33</sup> » Créon sait que pour maintenir l'ordre, il faut que les choses soient claires : deux frères, deux partis. Un gentil et un méchant. Il finira pourtant, mais trop tard, par se ranger à l'avis de Tirésias : « Allons, cède devant la mort et ne

frappe pas un cadavre. Quelle gloire à tuer un mort une seconde fois ?<sup>34</sup> » À la suite de la pétition de Martine Wonner fuses les exclamations outrées de deux députés de la majorité présidentielle qui font honneur à leur fonction : « Scandaleux ! », dit l'un ; « C'est du complotisme, ça ! » dit l'autre<sup>35</sup>. Pour le nouveau roi, les hommages aux défunts ne s'accordent que si ceux-ci sont morts dans le sens de la marche. Demandons-nous, nous aussi : quelle gloire à tuer ces morts une seconde fois ?

La proposition n'est pas acceptée. Martine Wonner est déclarée prise de la même maladie qu'Antigone, celle « d'honorer les méchants<sup>36</sup> ». On veillera à le rappeler en toutes occasions. Ainsi, conclut Créon, « elle saura du moins alors que c'est peine inutile d'honorer les morts<sup>37</sup> ».

« Il est bien difficile de connaître d'un homme l'âme et la pensée et l'opinion, avant de l'avoir vu dans l'exercice du pouvoir et de l'autorité<sup>38</sup> », cette constatation du Créon de Sophocle n'a pas pris une ride. Et nous, connaissons-nous vraiment ceux que nous avons élus ? Il faut le

répéter, encore et encore : les députés<sup>39</sup> ont jugé scandaleux d'honorer par une minute de silence toutes ces personnes décédées dans des conditions inimaginables. Créon avait décidé de laisser sans pleurs le mauvais frère ; les élus du peuple français n'ont pas jugé opportun d'honorer les victimes de la « mauvaise mort<sup>40</sup> ». Le respect de la dignité humaine ne va plus de soi, dans ce domaine aussi il y a des priorités : « Honorer les morts est peut-être piété ; mais il faut d'abord respecter le pouvoir du maître, et ta révolte a fait ta mort », rappelle le Chœur<sup>41</sup> à Antigone.

### À suivre...

Antigone, celle qui préfère être emmurée vive plutôt que de vivre lâchement entre quatre murs, incarne l'esprit de résistance. C'est un feu follet. On ne sait jamais où il va prendre, il saute par-dessus les siècles et toujours renaît quelque part, au détour d'un rond-point. La sale gamine n'a pas fini de faire parler d'elle.

Quant à notre tragédie gréco-sanitaire, elle n'est pas terminée. Puissent

nos gouvernants entendre le conseil du sage Tirésias à Créon : « Tout homme est sujet à l'erreur ; et quand on a failli, c'est être sage, c'est être heureux que de réparer le mal où l'on est tombé et de ne s'y point tenir opiniâtrement. L'opiniâtreté est une marque de sottise<sup>42</sup>. »

**Les députés ont jugé scandaleux d'honorer par une minute de silence toutes ces personnes décédées dans des conditions inimaginables.**



Martine Wonner à l'Assemblée nationale.

### Notes

1. Sophocle, *Antigone* (trad. de J. Bousquet et M. Vaquelin, 1897), Paris, Hatier, 2012.
2. Anouilh Jean, *Antigone*, coll. « La Petite Vermillon », Paris, 2008 (1946), p. 9.
3. *Ibid.*, p. 17.
4. *Ibid.*, p. 22.
5. *Ibid.*, p. 9.
6. *Ibid.*, p. 67.
7. *Ibid.*, p. 12.
8. *Ibid.*, p. 13.
9. Genette Gérard, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Seuil, coll. « Poétique », Paris, 1982, p. 524.
10. Anouilh, *op. cit.*, p. 13.
11. *Ibid.*, p. 25.
12. *Ibid.*, p. 65.
13. Sophocle, *op. cit.*, p. 35.
14. *Ibid.*, p. 41.
15. Anouilh, *op. cit.*, p. 78.
16. *Ibid.*, p. 122.
17. Giraudoux Jean, *Électre*, pièce en deux actes, Grasset, Paris, 1937, 7<sup>e</sup> édition, p. 27.
18. [https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/15/(num)/2739].
19. [https://www.lefigaro.fr/la-deputee-martine-wonner-exclue-du-groupe-irem-apres-son-vote-contre-le-plan-de-deconfinement-20200506].
20. Sophocle, *op. cit.*, p. 35. Cadmos est le fondateur de Thèbes.
21. *Ibid.*
22. « Consignes et recommandations concernant l'appui

- des établissements de santé aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes » [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\_ehpad\_etablissements.pdf]. Le tri des patients et le nonaccès aux soins des résidents en Ehpad sont aussi mentionnés par COVIDEHpad *Rapport final* (novembre 2021) [https://www.platforme-recherche-findevie.fr/sites/default/files/inline-content/PNRFV/COVIDEHpad/rapport-covidehpad-final.pdf].
23. « Mission d'information de la conférence des Présidents sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid 19 », 7 juillet 2020, p. 13 [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/covid19/l15covid191920035\_compte-rendu.pdf].
24. Décret n° 2020-360 du 28 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=kk\_VqtvsEMwb0J6otEZyFIVRKUN-sUNk3r-G5ek4A=].
25. Voir note 23.
26. *Ibid.*
27. Voir note 24.
28. La FERC-CGT, 17 mai 2020 [https://www.ferc-cgt.org/hecatombe-dans-les-ehpad-une-discrimination-criminelle].
29. Voir note 25, p. 13 : « On a mis en place à l'Assistance publique des groupes d'intervention

- rapide (GIR). Vous imaginez, rien que sur le plan lexical, ce que cela peut vouloir dire – on n'est pas tellement dans le champ hospitalier. »
30. Assemblée nationale, 1<sup>re</sup> séance du 4 novembre 2020, p. 8864 [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2020-2021/premiere-seance-du-mercredi-04-novembre-2020].
31. COVIDEHpad *Synthèse* (novembre 2021), p. 8 [https://www.platforme-recherche-findevie.fr/sites/default/files/inline-content/PNRFV/COVIDEHpad/synthese-covidehpad.pdf].
32. *Ibid.*, p. 6.
33. Sophocle, *op. cit.*, p. 25.
34. *Ibid.*, p. 55.
35. Voir note 30.
36. Sophocle, *op. cit.*, p. 41.
37. *Ibid.*, p. 45.
38. *Ibid.*, p. 21.
39. Sauf Nicolas Dupont-Aignan qui s'est immédiatement exprimé publiquement en faveur de la minute de silence.
40. Voir note 31, p. 8 : « Du point de vue des professionnels et des proches, compte tenu des circonstances, les décès ont davantage relevé de la "mauvaise mort" (par opposition au "bien mourir" que ces derniers se représentent comme une mort individualisée, entourée, accompagnée, apaisée et sans souffrances). »
41. Sophocle, *op. cit.*, p. 48.
42. *Ibid.*, p. 55.



# NEXUS A LU ET VU POUR VOUS



**Éditions Jouvence**  
**27 septembre 2022**  
**320 pages – 18,90 euros**

## L'errance médicale chez les femmes *Maladies chroniques, rares, invisibles...* *Pourquoi avoir un diagnostic prend du temps ?*

**Charline Girardel**

Une fois plongé dans ce livre, vous n'en décrochez pas tant le parcours de cette jeune femme est hallucinant. L'auteure y raconte son combat de malade chronique et ses années d'errance médicale. Des professionnels de santé admirables, il y en a, mais d'autres, insupportables d'autorité, de suffisance, d'indifférence et de surdité, il y en a aussi, et ils font beaucoup de mal.

L'errance médicale est bien évidemment le lot de patients hommes et femmes, mais pour ces dernières s'y ajoutent un « patriarcat et sexisme ordinaire [qui] accentuent les délais de la pose d'un diagnostic », sans compter la maltraitance gynécologique.

Ce livre est à lire par toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, sont concernés par l'errance médicale et/ou la maladie chronique. Sans résoudre les problèmes, il donne des pistes et des clés de savoir-faire. Il permet aussi de faire la part des choses sur ce qu'on peut attendre ou pas de la médecine en général et des professionnels de santé en particulier.

## L'art subtil du nudge

### *Guide pratique pour réduire les biais cognitifs et accélérer le changement*

**Juliette Brun**

Qu'est-ce qu'un *nudge* ? C'est, nous explique l'auteure, « un mot anglais qui signifie littéralement "petit coup de coude". [Celui] que l'on donne gentiment à un ami pour l'encourager à faire quelque chose, comme prendre la parole. En français, on traduit volontiers le mot *nudge* par l'expression "coup de pouce". » Il est destiné à encourager le changement sans qu'il soit pris comme une contrainte. Les nudges sont réputés à faible coût et à fort impact. Un livre de manipulation ou de bien-être de plus, me direz-vous ? Pas du tout. L'auteure, docteure de l'École des mines de Paris, ingénieure polytechnicienne et spécialiste en sciences comportementales (Harvard Business School), nous livre de manière très pédagogique et avec de très nombreux exemples tout ce qu'il convient de savoir sur les nudges *light* (positifs) ou *dark* (négatifs), sur les biais cognitifs (ces déviations systématiques et prévisibles qui nous font prendre des décisions en dépit du bon sens – plus de 200 d'entre eux influencent quotidiennement nos comportements). Elle nous familiarise avec diverses notions (architecture du choix, fatigue décisionnelle, etc.) utiles pour mieux se comprendre et comprendre notre environnement. Ainsi, si vous avez en tête un changement de vie, ce livre pourra vous guider dans vos motivations et vos objectifs. Grâce à sa méthode Codex, qui permet de créer des nudges en 4 étapes, vous pourrez, par exemple, identifier des biais synonymes d'obstacles, adopter les comportements adéquats ou adopter les leviers à actionner pour rendre ces comportements attractifs.



**Diateino – novembre 2022**  
**200 pages – 19,90 euros**



Éditions Pardès – juin 2022  
262 pages – 20 euros

## Réchauffement climatique Enquête sur une manipulation mondiale

Alban d'Arguin

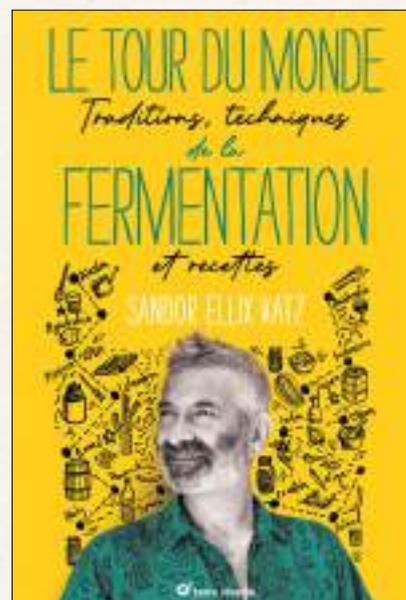
Encore un livre sur la menace du réchauffement climatique d'origine anthropique ? Certainement pas ! L'investigation d'Alban d'Arguin dévoile, au contraire, les ficelles de cette farce planétaire. Introduite comme une enquête policière, l'auteur nous y présente, en première partie, sur un ton détendu et anecdotique, les faits. Des réalités sur le climat, qui a bien sûr toujours changé au cours des âges. Des preuves de mensonges, dissimulations et interprétations abusives, destinés à induire le public en erreur. Et les ressorts de la manipulation dialectique à l'œuvre. Sans être exhaustifs, les éléments relevés sont correctement sourcés et la démonstration est incisive. On regrettera cependant le parti pris religieux traditionaliste de l'auteur, qui dessert, dans la deuxième partie, la force de son propos. Ce livre a néanmoins le mérite d'être clair et synthétique et, surtout, d'aborder « les mobiles du crime », ce qui est encore rare parmi les ouvrages techniques dénonçant la manipulation climatique. Oser évoquer les raisons de cette ingénierie sociale planétaire, c'est se préparer aux prochains scénarios de *mass control*.

## Le tour du monde de la fermentation Traditions, techniques et recettes

Sandor Ellix Katz

« La première fois qu'on m'a servi du gâteau au chocolat à la choucroute, ce fut lors d'une merveilleuse fête de la fermentation, à Amery dans le Wisconsin... » (La recette est dans le livre.) L'auteur, formateur et « aventurier » en fermentations, a réalisé une vaste exploration géographique et ethnique des fermentations alimentaires, gustatives et vertueuses pour la santé. Sa performance est d'être parvenu à se faire expliquer et montrer des savoir-faire régionaux ou même personnels jamais dénaturés par les techniques industrielles. Les aliments sont classés par matière – sucres simples, légumes, céréales et tubercules, légumineuses et graines, moisissures, lait, viandes et poissons, etc. – et le lecteur passe d'un coin à l'autre de la planète avec un certain bonheur de curiosité. La surprise, réjouissante, vient de l'infinie variété qui subsiste de nos jours. Du milieu de fermentation perpétuel de la pâte de curcuma d'Adam James en Tasmanie, à la réutilisation des sous-produits du vinaigre de kaki au Japon pour en faire des légumes lacto-fermentés, en passant par la boisson sacrée colombienne à base de fèves de cacao (la *chucula*) et par les enzymes de fruits en Asie qui flirtent avec le religieux du fait de leurs superpouvoirs supposés en matière de dépollution, le lecteur intéressé par ce fil conducteur original ne peut pas être déçu du voyage. La narration vivante est agrémentée de photos que le maître ès fermentations a lui-même prises lors de ses rencontres. Dépaysement assuré sans billet d'avion !

Petit souhait à l'attention de l'éditeur : nous aimerions qu'un tel ouvrage de référence existe dans le domaine de la cueillette des plantes sauvages.



Éditions Terre vivante  
octobre 2022  
350 pages – 36 euros

**CONSCIENCE**

Altruisme : **123**  
 Âme : 106  
 Archéologie intuitive: 99, 56  
 Aurobindo : **125**  
 Bio-psychokinèse: 77  
 Champignons hallucinogènes: 79  
 Clairvoyance : **92, 90**  
 Cohérence cardiaque: **103**  
 Communication animale: 73, 69  
 Communication NonViolente (CNV): 99  
 Communication post-mortem induite: **104, 81, 47**  
 Complexes: 129  
 Conscience animale: 56  
 Conscience collective: **70, 56**  
 Dessin & cerveau droit: **98**  
 Don d'organes : **100**  
 Eau (Bernard Blancan): **142**  
 Effet placebo: **85, 66, 52**  
 Émerveillement : **134**  
 EMI/NDE: **141, 105, 104, 101, 98, 90, 86, 84, 83, 81, 72, 60, 46**  
 Entendeurs de voix : **111**  
 Girard Jean-Pierre: 56  
 Glande pinéale: **92, 81**  
 Guérison des souvenirs: **89**  
 Hologramme : **115**  
 Hypnose: **93**  
 Iboga : **98**  
 Intention: 77, 70  
 Intuition: **94, 70**  
 I-ther : **55**  
 Kounen Jan: **68**  
 Laborit Henri: **122**  
 Lucia Light: **102**  
 Lucidité terminale: **84**  
 Maïeuthésie: **103**  
 Matérialisme: **64**  
 Médecine psychédélique: **71, 68**  
 Méditation: **128, 85, 83, 81, 75, 72**  
 Médiumnité: 81  
 Mémoire quantique: 81  
 Miracles: **101**  
 Moorjani Anita : **83, 119**  
 Neurones miroirs: **95**  
 Neurosciences: **92**  
 OBE: 107  
 Ombre : 112  
 Opération aurique: **92**  
 Padovani Isabelle : 110  
 Phénomènes psy: **83, 75, 56, 43**  
 Physique quantique: **88, 80**  
 Prânisme: **88, 69**  
 Prédicateurs psychiques: 54  
 Psychélémentarité: 90  
 Psychogénéalogie: **64**  
 Psychophysique: 40  
 Remote viewing: **99, 96, 68**  
 Résonance morphique: 56  
 Rêve lucide: **134, 63**  
 Rêve thérapeutique: **91, 89**  
 Sensations et guérison : 108  
 Sheldrake Rupert: 56  
 Synchronicité: **121, 119**  
 Syndrome savant: **84, 76**  
 Subliminal: **82, 60**  
 Télépathie: **102**  
 Transcommunication hypnotique: **116**  
 Troisième œil : **140, 92**  
 Transe: **93**  
 Vision à distance: **96**  
 Vision au rayon X : **92**  
 Vision sans les yeux : **122**  
 6<sup>e</sup> sens: 58

**ÉNERGIES ALTERNATIVES**

Accélération régénératrice: 77  
 Agrocultures: 61  
 Algues: 61  
 Antennes Tesla: 76  
 Anti-gravité: 54  
 Aviso Ismaël: 79  
 Batterie autonome: 82  
 Bombe à hydrogène: 82  
 Capteur sensible: **84**  
 Catalyseur à hydrogène: 65  
 COP21 : **103, 102**  
 Désalination: 65, 58  
 E-cat: **87, 80, 79**

Économies de carburant: 76, 47  
 Effet Casimir: 82  
 Effet Dumas: **93**  
 Effet Hutchinson: 45  
 Électricité laser: 82  
 Électricité terrestre: 65  
 Énergie du vide: **83, 82, 79, 74, 67**  
 Éolienne domestique: **68**  
 Firestorm: **53**  
 Fusion froide: **127, 79, 67**  
 Fusion nucléaire: **68**  
 Gaz de Brown: 48  
 Générateur à eau: 65  
 Générateur électrique: 79  
 GIFNET: 40  
 Hélice Juan: **63**  
 Hydrogène solaire: 90  
 Hydroliennes: **85, 82**  
 Innovations technologiques: **68, 66**  
 Kit Hypnow: **63**  
 Lentilles gravitationnelles: **66**  
 Lévitacion magnétique: 65, 54  
 LLW9: 102  
 Mégajoule: **84**  
 MHD: **133**  
 Masculin sacré : **138**  
 Moteur à aimants: **60, 45**  
 Moteur à eau: **108, 79, 63, 58, 57**  
 Moteur à hydrogène: 46  
 Moteur Bedini: **68**  
 Moteur Keppe: **67, 61**  
 Moteur MYT: 65  
 Moteur Panton: **65, 63, 52**  
 Moteur Stirling: **91, 68, 60**  
 Moteur universel à électropistons: 79  
 Moteur 2-temps: 77  
 Nanotubes électriques: **68**  
 Neutrinos supraluminiques: 77  
 Orbo: 67  
 Photovoltaïque: **82, 68**  
 Piles à combustible: 74  
 Piles à cristaux de Reid: 46  
 Propulsion relativiste: **50**  
 Pseudo Direct Drive: 71  
 QM Power: 75  
 Recommandations: 65  
 Rosch: **106, 100**  
 Schauberg Viktor: **95**  
 Score: 71  
 Steorn: **77, 67, 49, 48**  
 Surunité: **100, 85, 77, 75, 69, 67, 58, 50, 47**  
 Tesla: **81, 76, 65**  
 Thermoélectronique: **59**  
 Transformateurs électriques: 78  
 Voiture électrique: **86, 79**  
 Vol battu: 90  
 Z-machine: 73

**GÉOPOLITIQUE**

Agrobusiness: **89, 88, 86**  
 Al-qaïda: 45, 42  
 Antarctique 1945 : 42, 41  
 Areva: **94**  
 Armée: 112  
 Ateliers constituants: **120, 92**  
 Atlantisme: 74, **62, 60**  
 Banques: **66, 62**  
 Banque mondiale et FMI: **140**  
 Big Brother: **88, 80, 79, 71, 63, 60**  
 Bilderberg: **105, 93, 87, 81, 75, 53, 41**  
 Bioterrorisme: **141**  
 Blockchain : **115**  
 Capital d'existence: 85  
 Capitalisme du désastre: **97, 58**  
 Chavez Hugo: **86**  
 Chouart Étienne: **96, 92**  
 Crise: 61  
 Conspirationnisme: **97**  
 Décroissance : **119**  
 Démocratie: **104, 96, 92, 78, 75, 74, 72, 63**  
 Dette: **95, 89, 86, 74, 68, 43**  
 Dissuasion nucléaire: **141**  
 Dollar: **66, 65**  
 Écologie sociale: **120**  
 Économistes atterrés: 73  
 Espionnage: **86, 85, 65, 55**  
 États-Unis: **63, 59**  
 Extraterritorialité : **117**  
 Fonds vautours: 108  
 Gigantisme: **103**  
 Hold-up bancaire: **104**

Illuminati: 58  
 Inde: **94**  
 Intercommunalité: **92**  
 Irak: **65, 60**  
 Iran: **66, 59, 58**  
 Islande: **90, 85**  
 Kennedy John Fitzgerald: 76  
 Lobbying : **135**  
 Lockerbie: **53**  
 Loi martiale: **62**  
 Lybie: 79, 78  
 Marché transatlantique: **91, 90, 63**  
 Mécanisme européen de stabilité: **80**  
 Monaco: 106  
 Mondialisme: **71, 68, 62, 48, 41**  
 Monnaie bio: **84**  
 Monnaies locales: **84**  
 Monnaie mondiale : **115**  
 Monnaie pleine: **114**  
 Mythe de la croissance: **89**  
 Narcotraffics: **47, 46**  
 Nouvel ordre Mondial: **64, 62**  
 Or: **66**  
 Otan: **62, 60**  
 Paradis fiscaux: 106, 79  
 Politique sanitaire: **141**  
 Revenu d'existence: **101, 72**  
 Subprimes: 61  
 Suisse: 74  
 Syrie: **91, 89, 80**  
 Système monétaire: 61, 58  
 Terrorisme d'État: **50**  
 Tirage au sort: **92, 78**  
 Total: 111  
 Tribunaux d'exception: **63**  
 Tueur économique: 64  
 Union européenne: **62**  
 Vatican: **67, 51**  
 11-Septembre: **136, 124, 116, 112, 92, 85, 77, 75, 74, 71, 70, 68, 65, 62, 60, 58, 49**

**HISTOIRE & ORIGINES**

Apollo : **122**  
 Archéologie intuitive: 56  
 Arkaim: 42  
 Art rupestre: **88, 85**  
 Atlantide: **62**  
 Bipédie: **64**  
 Calendrier maya: 40  
 Cartes anciennes: **121, 120, 119, 118, 117, 116**  
 Colomb Christophe: 65  
 Crypto-archéologie: 58  
 Crypto-zoologie: 65  
 Darwin Charles: **107, 64**  
 Exogénèse: **50, 43**  
 Férons : 109  
 Gilgamesh: **88, 40**  
 Göbekli Tepe: **64**  
 Grande Pyramide: **85, 60, 59, 42**  
 Grecs en Chine : **122**  
 Grotte de Burrows: **47**  
 Hominidés : **127**  
 Ateliers de Flores: 40  
 Ionesco: **138**  
 Khéops: **135, 95, 93**  
 Livres de métal (Équateur): 46  
 Nazca: **84**  
 Olmèques: **55**  
 Oracles naadis: 58  
 Parks Anton : **63, 50, 45, 44, 43**  
 Pyramides de Bosnie: 61, 45  
 Pyramides de Chine: 82  
 Pyramides d'Égypte: **137, 95, 93, 85**  
 Sardes: **84**  
 Soljenitsyne: **137**  
 Sphinx: **66**  
 Sumer: 73  
 Terre creuse: 83, 44  
 Vestiges ET: 61, 58  
 Zamiatine: **139**  
 Zillmer Hans-Joachim: 65  
 III Reich: **62**

**INEXPLIQUÉ**

Apparitions: **115, 66**  
 Astrologie et statistiques: 113  
 Au-delà : **114**  
 Aura: **92, 54**

Baltique: 82  
 Bugarach: 73  
 Crânes de cristal: 58  
 Crâne de Paracas: **91**  
 Crop circles: **65, 64, 61, 60, 52, 47, 42, 41**  
 Crop circles (faux): 70  
 Crop d'hiver: **68**  
 Fantôme de Breitenwiner: 40  
 Emprise : **114**  
 Entendeurs de voix : 111  
 Fées: **47**  
 Fort Charles: **120**  
 Garabandal : **115**  
 Guérisseurs: **87, 66, 48**  
 Hiéroglyphes Australie: **120**  
 Homme de glace: 77  
 Icônes qui pleurent : 129  
 Immortalité: 40  
 Lévitacion: **134, 133, 44**  
 Linceul de Turin: 70  
 Livres tombés du ciel : 112  
 Lourdes (miracles): **66**  
 Lune: **122, 103, 73, 70**  
 Menhirs guérisseurs: 129  
 Miracles: **66**  
 Némésis: 71  
 Notre-Dame de Guadalupe: **63**  
 Origine espèces: **127**  
 Philippe de Lyon: **101, 48**  
 Planète X: **71, 55**  
 Prânisme: **106, 88, 69**  
 Schlatter François: **87**  
 Starchild: 83, 80  
 Sœurs de Lourdes: **98**  
 Souterrains de Lyon: 105  
 Tarabitch Mitar (prophéties): **43**  
 Yéti: 77

**PLANÈTE**

Abeilles: **124, 121, 110, 87, 67**  
 Agent orange: 76  
 Agriculture bio: **102, 87**  
 Agriculture écologiquement intensive: **104**  
 Agriculture supra-quantique: 65  
 Agriculture yogique: 82  
 Agroécologie: 108  
 Agroforesterie syntropique: **143, 121**  
 Algues : **138**  
 Aquaponie: 132  
 Arbologie: **142**  
 Arbre (forme): **144**  
 Arbre et cosmos: **140**  
 Armes bactériologiques: 81, 53  
 Armes électromagnétiques: **77, 68, 67, 51, 45, 44**  
 Aromathérapie pour les plantes: **88**  
 Big Bang Bogdanov: 102  
 Biodiversité: **105, 104**  
 BP: 71  
 Carmen Don José: 65  
 Césium (Sahara): **135**  
 Champignons: **94**  
 Climat: **121, 118**  
 Communication interspèce: **118**  
 Consensus climatique: **77, 65, 56, 55, 49**  
 Crise alimentaire: **58, 55**  
 Cristallisation sensible: **87**  
 Développement durable: 109  
 Eau-mère: **142**  
 Économie verte : **115**  
 Électro-culture: 69, 65  
 EM (compost): 71  
 Éolien en mer: **114**  
 EPR: **111, 98**  
 Forêt française: 110  
 Fractales: 108  
 Fukushima: **113, 93, 86, 82, 80, 79, 75**  
 Gaz de schiste: **91, 88, 87, 83, 82, 78, 72**  
 Géobiologie et accidents: **140**  
 Géoingénierie: **90, 87, 73, 72, 70**  
 Cloghose: **144**  
 Greffeur fou: 110  
 HAARP: **92, 87, 73, 58**  
 Haïti: **67**  
 Herboristerie: 111  
 Homéopathie pour les plantes: **88**  
 Inondation : **117**  
 Inversion des pôles: 130

ITER: **94, 82, 78, 77, 75, 74**  
 Kokopelli: **95, 65**  
 Lune: **103, 73, 70**  
 Mandala végétal: 72  
 Métal : 109  
 Miracles: **101**  
 Nouvelle ère glaciaire: **60, 45**  
 Nucléaire (déchets): **110**  
 Nucléaire (démantèlement) : **112**  
 Nucléaire (désarmement): **95**  
 Nucléaire (enfouissement): **86, 74**  
 Nucléaire (pollution): **109, 97**  
 OGM: **88, 83, 81, 77, 75, 67, 65, 58, 56**  
 Ormus (éléments): **65, 50**  
 Plante bio: **138**  
 Permaculture: **108, 96**  
 Pesticides: **138, 119, 87, 85, 80**  
 Pic pétrolier: **60, 58, 57**  
 Piri Reis : 113  
 Protéodides: **110, 109, 67, 48, 40**  
 Sables bitumineux: **84**  
 Sea Shepherd: **92, 86, 82**  
 Séisme (détection sensitive): 45  
 Semences : **137, 130**  
 Sols vivants: 113  
 Transition énergétique: 99  
 Tsunami: **75, 59**

**SANTÉ**

Accidents vaccinaux: **67, 66**  
 Accouchement à domicile: **106, 98**  
 Acanth : **62**  
 Adjuvants vaccinaux: **65, 64, 47**  
 Aliments irradiés: **68**  
 Aluminium: 76, 72, 41  
 Alzheimer: **130, 103, 41**  
 Amibes: 82  
 Antibiotiques : **115**  
 Apithérapie: **87**  
 Argile: 90, 83  
 Art-thérapie: **143**  
 Artemisia : 119  
 Aspirine: **89**  
 Asthme: **117, 43**  
 Autisme: **109, 76, 73, 67**  
 Auto-hémothérapie: **119, 75**  
 Apythérapie: **87**  
 Ayahuasca : **139**  
 AZT: 80, 61  
 Bébé lotus: **88**  
 Bébé secoué: **92**  
 Beljanski: **96**  
 Big Pharma: **113, 89, 84, 83, 72, 69, 64, 63**  
 Biorésonance: 49  
 Cancer: **114, 85, 83, 63, 62, 78, 61, 50, 49**  
 Candida Albicans: 54  
 Cannabis: **113, 83, 79, 77, 68**  
 Cardiopathie: 41  
 Caries: 58  
 Césariennes: **86**  
 Champignons: **94**  
 Chimiothérapie: 102  
 Chirurgie psychique: **93**  
 Chlorure de magnésium: 65  
 Cholestérol: 72  
 Circulation sanguine: 73  
 Cohérence cardiaque: **103**  
 Conflits d'intérêts: 105  
 Contraception: **88, 73**  
 Corruption: **101**  
 Cosmétiques: 49  
 Couverture lestée: **141**  
 Covid-19: accidents vaccinaux, nanovaccins: **139**  
 Covid-19 : 131 (Bain, Delépine)  
 Covid-19 dépistage: **138, 137, 136**  
 Covid-19 interviews: Dr Maudrus (140), J-M Sabatier (138), infirmière (137), Philippe Guillemin (137) Fouché Louis (132), Agret Denis (136)  
 Covid-19 ivermectine: **140**  
 Covid long : **140**  
 Coupe vibratoire: 112  
 Crèmes solaires: **111, 93, 81**  
 Cycle féminin : **116**  
 Dents dévitalisées: 82  
 Dépistage: 61  
 Déserts médicaux: **116**  
 Digitopuncture : **126**

Dogme vaccinal: **85, 83, 74, 72, 67, 66, 65, 64, 55, 42**  
 DTPolio: **113, 91, 67, 66, 54**  
 Earthing : 132  
 Eau et pollution: 107  
 Ebola: **96**  
 Échographies: **127**  
 Eczéma : **117**  
 Effet 3B: 77  
 Électricité (pollution) : 109  
 Électrohypersensibles: **136, 109, 91, 80, 76, 74, 128**  
 EMDR : **131, 122**  
 Enzymes : 110  
 Épigénétique: **64**  
 Escherichia Coli: 75  
 Fascias: 70  
 Fibromyalgie: **52**  
 Fleurs de Bach: **143**  
 Flux instinctif: 130  
 Froid (pratique du) : **133**  
 Gardasil ©: **120, 118, 99, 95, 92, 84, 69**  
 Gernez André: **50, 49**  
 Gluten : **144**  
 Glyphosate: **144, 98, 94**  
 Grenade: 51  
 Grippe: 78, 70  
 Grippe A: **64**  
 Grippe aviaire: **62, 44**  
 Grippe espagnole: **89, 83**  
 Homéopathie: 132, 72  
 Hormèse : **136**  
 Humbert : **119**  
 Hyperactivité : 113  
 Intestin: **64**  
 Jambes sans repos: **100, 99**  
 Lakhovsy Georges : **86**  
 Larmes: 87  
 Lit incliné: 105  
 Longévité: 74  
 Lyme (maladie de): **141, 114, 109, 86, 84, 81, 65**  
 Magnésium: **60**  
 Maladies neurovégétatives: **122**  
 Malaria : 54  
 Malbouffe: **68**  
 Mammographies: **84, 80, 78, 71**  
 Masque : **135**  
 Médecines ancestrales: 90  
 Médecines douces : **115**  
 Médecine énergétique: **142, 65**  
 Médecine génomique : **135**  
 Médecine quantique: **98**  
 Mercure: 72  
 Métaux lourds: **96, 93**  
 Microbiote: 83  
 Cancer: **114, 85, 83, 63, 62, 78, 61, 50, 49**  
 Miso/nucléaire: **141**  
 Moississure: 81, 46  
 Musicothérapie: **123**  
 Nanoparticules: **93**  
 Nicotine: 90  
 Obsésité: 75  
 Océan déphasées: **62**  
 Ondes EM: 105  
 Orthokératologie: **89**  
 Ozonothérapie: 48  
 Pasteur: **67**  
 Phagothérapie: **107, 71**  
 Placebo: **127, 66, 52**  
 Placenta : 113  
 Plastiques (pollution): **95**  
 Prânisme: **69, 88**  
 Priore (affaire): 69  
 Probiotiques: 77  
 Protéodides : **110, 109, 67**  
 Psoriasis : **117**  
 Psychédélique : 132  
 Psychiatrie: **86, 82, 78**  
 Quinton: **115, 48**  
 Radicaux libres: 45  
 Régimes amaigrissants: **63**  
 Régime sans polyamines: **114**  
 Résonance EM: **86**  
 Respiration: **135, 134**  
 ROR: **117, 68, 67**  
 Rougeole : **117**  
 Sensations et guérison: 108  
 Sodas: **50**  
 Sono-cytologie: 45  
 Stimulation transcrânienne: **93**  
 SV40 (vaccin): 75  
 Tamiflu: **64**  
 TDAH: 82

Téléphonie mobile, Wifi: **137, 91, 87, 77, 75, 74, 62, 58, 57, 53, 42**  
 Transfusions: **65**  
 Vaccin ARNm : **144**  
 Vaccin AstraZeneca: **133**  
 Vaccin et Autisme: **123**  
 Vaccins/chronique: **143, 125 et suiv.**  
 Vaccin/immunité de groupe : **127, 126**  
 Vaccins OGM : **129**  
 Vaccin paludisme : **138**  
 Vaccin polio oral (VPO) : **112, 81**  
 Vaccin VPH: **118**  
 Vaccination : **129, 121, 114, 113, 112, 109, 101, 106, 90, 83, 81, 75, 74, 72, 67, 66, 65, 64, 55, 47, 42**  
 Végétarisme : **128**  
 Ventouses : **121**  
 VIH-sida : **97, 80, 79, 70, 61, 59, 53, 52**  
 Violence médicale : **95**  
 Virus : **137**  
 Vitamine C : **43**  
 Vulnérabilité : **91**  
 5G (Belpomme) : **135**

**SCIENCE**

Benveniste Jacques: **63**  
 Biochamp : **58**  
 Bioénergie : **54**  
 Biologie numérique : **63**  
 Champs électriques : **65**  
 Chronologie multiple : **55**  
 Consensus : **129**  
 Cosmos à expansion d'échelle : **46**  
 Croix planétaire : **59**  
 Cycle solaire : **60**  
 Cymatique : **44**  
 Dédoublement du temps : **61, 58**  
 Eau (4<sup>e</sup> état) : **143**  
 Échos différés : **47**  
 Électropollution des sols agricoles : **139**  
 Épigénétique : **44**  
 Éther : **51**  
 Expérimentation animale : **121, 111, 102, 88, 87, 85, 79, 53**  
 Expérimentation humaine : **122**  
 Géobiologie : **129, 65**  
 Hareme Nassim : **89**  
 Herboristerie : **111**  
 Intelligence cellulaire : **50**  
 I-ther : **55**  
 Kripal Jeffrey : **125**  
 Loi de Titius Bode : **55**  
 Magnétisme solaire : **60**  
 Mathématiques des abeilles : **110**  
 Mécanique classique exacte : **55**  
 Mémoire de l'eau : **87, 83, 81**  
 Multivers : **69**  
 Ondes de formes : **83**  
 Ondes scalaires : **90**  
 Petit Jean-Pierre : **133, 126**  
 Principe d'incertitude : **84**  
 Protéodites : **110, 67, 48, 40**  
 Rayonnement cosmique : **65**

Réactions nucléaires biologiques : **139**  
 Recherche (biais) : **131, 126, 118**  
 Recherche (créativité) : **110**  
 Rétrocausalité : **79, 128, 119**  
 Revue Scientifique : **126, 118**  
 Schauberger Viktor : **130**  
 Science biolumineuse : **77, 47**  
 Soleil : **75, 53, 41**  
 Synchronicité : **79, 66**  
 Terre en expansion : **69**  
 Troux noirs : **89**  
 Univers connectés : **89**  
 Univers électrique : **68**

**SOCIÉTÉ**

Abus bancaires : **100, 95**  
 Abus rituels : **52**  
 Abus sexuels : **91, 78**  
 Accouchement à domicile : **106, 98**  
 Action citoyenne : **106**  
 ADN synthétisé : **85**  
 Adulte : **108, 107**  
 Affaire Outreau : **99, 91**  
 Alstom : **117**  
 Animalistes : **114**  
 Animal politique : **111**  
 Architecture native : **142**  
 Apple : **79**  
 Argent : **105, 100**  
 Art et Carmignac : **123**  
 Art et CIA : **123**  
 Autonomie alimentaire collective : **131**  
 Autosuffisance alimentaire : **79**  
 AZF : **70, 68, 62**  
 Banquiers prédateurs : **115**  
 Bâton carotte : **131**  
 Bébé éprouvettes : **80**  
 Benoît XVI : **85**  
 Bi-Fi : **84**  
 Bigness : **128**  
 Big Tobacco : **90**  
 Biométrie : **88, 81, 66**  
 Blockchain : **111**  
 Bob vous disait toute la vérité : **88**  
 Capitalisme agricole : **141**  
 Censure de soumission : **142**  
 Chasse : **103**  
 Chat : **130**  
 Chili (art) : **127**  
 Cigarette électronique : **90**  
 Circoncision : **71**  
 Clearstream : **98, 74, 70**  
 Codex alimentarius : **67**  
 Collapsologie : **121**  
 Complotisme : **140**  
 Corrida : **100, 82**  
 Corruption : **82**  
 Cousin Francis : **127**  
 Covid-19 : **138 (Mc Kinsey) ; 137 (Moderna fiscalité) ; 136 (Big Pharma ; Macron ; Peter Deunov)**  
 Décroissance : **130**  
 Déserts médicaux : **116**  
 Désobair : **114**  
 Désobéissance fertile (chroniques) :

**143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132**  
 Droit/Bressy : **102**  
 Dutroux : **94**  
 Écopsychologie : **125**  
 Éducation : **136, 123, 109, 108, 100**  
 Effondristes : **134**  
 Entreprises libérées : **93**  
 Équitation : **93**  
 Excision : **88**  
 Expérimentation animale : **135, 111, 102, 88, 87, 85, 79, 53**  
 Féminisme : **116**  
 Ferrage des chevaux : **86**  
 Forster E.M. : **144**  
 Française des Jeux : **88**  
 Google : **91, 84**  
 Grande distribution : **114, 101, 72**  
 Herboristerie : **111**  
 Habitat léger : **144, 141**  
 Holarchie : **93**  
 Hold-up bancaire : **104**  
 Huit lois du changement : **126**  
 Hypercroissance déficitaire : **133**  
 Inédie : **96**  
 Inégalités scolaires : **94**  
 Instruction en famille : **108**  
 Intelligence collective : **124**  
 Journalisme de solution : **101**  
 Lampes fluocompactes : **74, 64**  
 Langage des signes : **101**  
 Liberland : **100**  
 Li-fi : **90, 85**  
 Linky : **117, 114, 103, 99, 77**  
 Lobbycratie : **89**  
 Loi de Proust : **129**  
 Marcel Aymé : **143**  
 Marchés de plein vent : **126**  
 Marx : **127**  
 Masculinisme : **124**  
 Médias : **100, 86, 71, 62**  
 Médicaments (inefficaces) : **143**  
 Mind Control : **60, 52**  
 Miviludes : **115, 82**  
 MK-Ultra : **52**  
 Monsanto : **87, 84, 65**  
 Municipalisme : **125**  
 Mythe de la croissance : **115**  
 Nanotechnologies : **83, 41, 40**  
 Nestlé : **84**  
 No-hygiène : **111**  
 Noosphère : **144**  
 Nudges : **111**  
 Numérique et éternel présent : **143**  
 Obsolescence programmée : **69**  
 PagesJaunes : **90**  
 Palais de la femme : **124**  
 Passeport vaccinal : **134**  
 Pauwels Louis : **142**  
 Paysan boulanger : **117**  
 Covid-19 : **138 (Mc Kinsey) ; 137 (Moderna fiscalité) ; 136 (Big Pharma ; Macron ; Peter Deunov)**  
 PISA : **94**  
 Pétitions : **109**  
 PISA : **94**  
 Placements abusifs : **94**  
 Politique : **132**  
 Porte-conteneurs : **143**

Prédiction linguistique : **59**  
 Presse (disparition) : **112**  
 Presstalis (crise) : **116**  
 Dutroux : **94**  
 Prix des choses : **123**  
 Project Censored : **72, 67, 55, 43**  
 Propagande : **136**  
 Protection de l'enfance : **94**  
 Psychopathie & enfant : **98**  
 Pucés : **66, 53**  
 Pulsion (domestication) : **133**  
 Ralentir (slow life) : **144**  
 Reachgate : **123**  
 Référendum d'initiative citoyenne : **102**  
 Refoulement pulsion : **131**  
 Religion : **132**  
 Revenu de base : **114, 101, 72**  
 Sécurité alimentaire : **84**  
 Sécurité sociale : **120**  
 Sexualité : **111, 105, 51**  
 Slow sex : **111**  
 Sobriété : **144**  
 Soins Palliatifs : **124**  
 Solitude : **116**  
 Suicide des patrons : **104**  
 Suicide des policiers : **96**  
 Surpopulation : **105**  
 Survivalisme : **95**  
 Télédépendance : **75, 60**  
 Théorie du complot : **105**  
 Théorie du genre : **105, 104**  
 Transhumanisme : **139, 124, 104**  
 Végéphobie : **83**  
 Végétarisme : **87, 62**  
 Weil Simone : **140**  
 Whistleblower : **74**  
 Wikipédia : **101, 54**  
 Zéro Karl : **69**  
 Zoopolitique : **111**  
 4G : **89**  
 5G : **131, 124**

**TRADITION & SPIRITUALITÉ**

Aladin : **127**  
 Amma : **139**  
 Amour : **105, 75, 51**  
 Astrologie : **113, 80**  
 Ayahuasca : **68**  
 Cathares : **68**  
 Chamanisme : **138, 107, 87, 56**  
 Christianisme païen : **54**  
 Cœur : **125**  
 Contes de fées : **98**  
 Dieu : **103**  
 Druidisme : **128**  
 Éveil : **92, 88, 83**  
 Féminin sacré : **139**  
 Gnostiques : **53**  
 Jésus : **131, 41**  
 Johanne Razanamahay : **139**  
 Livres tombés du ciel : **112**  
 Loi d'attraction : **89**  
 Magie et religion : **113**  
 Magie noire : **87**  
 Mani : **123**

Matière et Esprit : **64**  
 Meurois-Givaudan Daniel : **69, 56, 53**  
 Miracles : **101**  
 Mutombo Gregory : **117**  
 Narby Jeremy : **56**  
 Non-dualité : **87**  
 Nouveaux éveillés : **87**  
 Orbito Alex : **93**  
 Padovani Isabelle : **110, 93**  
 Paneurythmie : **126**  
 Philippe de Lyon : **101, 48**  
 Psycho-spiritualité : **66**  
 Qi projeté : **130**  
 Réincarnation : **126, 81, 76, 43**  
 Sexualité sacrée : **132, 131**  
 Shambhala : **65**  
 Spiritualité laïque : **117, 80, 71**  
 Symbolisme : **70**  
 Tai Chi Chuan : **65**  
 Tao : **75, 52**  
 Tour de Saint-Bernard : **108**  
 Yi King : **84**

**UFOLOGIE**

Abductions : **134, 121, 84, 83, 80, 69, 64, 47**  
 Adamski George : **123**  
 Armée de l'air : **95, 84**  
 ASE : **110**  
 Audition de Washington : **88, 87**  
 Avion furtif : **123**  
 Bassett Stephen : **87**  
 Bourret Jean-Claude : **109, 98**  
 Brésil : **71, 41**  
 Capitole (juillet 1952) : **41**  
 Chiumiento Antonio : **111**  
 Citizen hearings : **98, 87**  
 Civilisations ET : **73**  
 Clervoy Jean-François : **89**  
 Cnes : **94, 76, 69**  
 Co-évolution : **64**  
 Gogeipan : **96, 95**  
 Colares (Brésil, 1977) : **83**  
 Colonel Salas : **116**  
 Commandement de l'espace : **124**  
 Contacts rapprochés : **93, 92, 84, 83, 69, 64, 62, 55, 54, 51, 40**  
 Cosmic Top Secret : **54**  
 Cover-up : **92, 87, 86, 83, 79, 78**  
 Déclassification : **128, 85, 84, 76, 48**  
 Dialogue (protocole) : **134**  
 Dini Luc : **107**  
 Disclosure Project : **53**  
 Divulgateur : **124, 123, 103, 98, 94, 93, 87, 71, 69, 59, 55**  
 Drones ou ovnis? : **97, 96**  
 Écologie : **125**  
 Enquêtes : **107, 90, 86, 77, 69**  
 Espèces ET : **83, 62**  
 Exobiologie : **84**  
 Exopolitique : **104, 94, 92, 87, 82, 81, 74, 54, 44**  
 5 novembre 1990 : **90**  
 Geipan : **92, 90, 77**  
 Golfech, 2010 : **77**

Gravel M. : **88**  
 Greer Steven : **53**  
 Greslé Jean-Gabriel : **92, 89, 86, 78, 72, 59**  
 Guerre des étoiles : **82, 81, 49, 48**  
 Guerre froide : **85**  
 Hammaguir (1967) : **75**  
 Humanoïdes : **120**  
 Hybridation : **80**  
 Hypothèse ET : **94, 72**  
 Juillet : **128**  
 Kean Leslie : **92, 58**  
 Kislring Jean : **58**  
 Lune : **75, 70**  
 McKinnon (Affaire) : **46**  
 Mesnard Joël : **107, 90**  
 Mexique : **41**  
 Mission Kimono (BD) : **84**  
 Mitchell Edgar : **58**  
 Moselle, 1998 : **84**  
 Mufon France : **89, 85**  
 Mutilations : **83**  
 NASA : **61**  
 Nucléaire : **141, 79, 77, 76, 59, 42**  
 Oanis : **126, 77**  
 OSPAN : **95, 94**  
 Ovnis (art) : **74**  
 Ovnis américains : **131**  
 Ovnis au Moyen-Orient : **130**  
 Ovnis (observations) : **102, 94, 90, 84, 83, 77, 75, 67, 65, 63, 42**  
 Paris, 1994 : **59**  
 Passot Xavier : **90, 77**  
 Patenet Jacques : **89**  
 Petit Jean-Pierre : **109, 72**  
 Phoenix (congrès) : **80**  
 Pope Nick : **74**  
 Projet Camelot : **54, 48**  
 Propulsion des ovnis : **107**  
 Psychologie : **97, 74, 72, 69, 54, 43**  
 Rand Corporation : **79**  
 Rendlesham : **73**  
 Ribes Jean-Claude : **69**  
 Roswell : **82, 79, 53**  
 Salla Michael : **54**  
 Secret d'État : **111, 94, 92, 83, 81, 72, 54**  
 Serpo (opération) : **45**  
 Shag Harbour (1967) : **77**  
 Sillard Yves : **73**  
 Soucoupes volantes : **136**  
 Swann Ingo : **75**  
 Technologies ET : **125, 85, 62, 61**  
 Trans-en-Provence : **84**  
 Triangles : **126**  
 URSS : **85**  
 US Air Force : **81**  
 Vague ovnis (1990) : **62**  
 Valensole : **100**  
 Vallée Jacques : **74**  
 Velasco Jean-Jacques : **108, 90**  
 X-Files : **104**  
 Zone 51 chinoise : **79**  
 3AF-PAN : **63, 59, 58**  
 3AF Sigma : **89, 78**

**DERNIERS NUMÉROS PARUS**

Tous les sommaires sont en ligne sur **nexus.fr** • Commandez p. 112 ou sur **nexus.fr**



**NEXUS N° 142**  
 septembre-octobre 2022

La censure • De la quête de la santé à l'accomplissement humain • L'eau-mère, un dossier interdit ? • L'eau, miroir de notre conscience • Portfolio – Majestés aquatiques (Stéphane Granzotto) • Architectures autochtones • Élagueur et arbologue, il écoute les arbres • Chronique de la désobéissance fertile (épisode 10) – Que les menaces soient nos forces • Être heureux, un acte de générosité • Les États-Unis renforcent leur système de renseignement sur les ovnis •



**NEXUS N° 143**  
 novembre-décembre 2022

Porte-conteneurs : profits géants • La prison de l'éternel présent • Vaccins : chroniques d'une dictature mondiale : où en sommes-nous ? • Résilience active ! Retrouver le sens du vivant • Les fleurs de Bach, plus loin que vous ne pensez • Se soigner par l'art • Portfolio : Le plastique, c'est fantastique ? • E = H<sub>2</sub>O, à la découverte de l'eau-énergie • Médicaments peu efficaces : comment sont-ils arrivés dans nos pharmacies ? • Chronique de la désobéissance fertile (épisode 11) • Marcel Aymé et la carte de temps • Les dix commandements de l'inventeur en énergies non conventionnelles • OVNI : menace imminente sur les États-Unis ?



**NEXUS N° 144**  
 janvier-février 2023

Résister en habitat léger : l'histoire de Franck et Josiane • La sobriété, pour l'écologie des riches ou des pauvres ? • L'avènement de la conscience collective planétaire est-il en cours ? • Qu'y a-t-il dans les « vaccins » anti-Covid-19 ? • Oser ralentir pour gagner du temps • Portfolio : Françoise Dagorn – Bleu diversité • Le glyphosate : un empoisonnement mondial orchestré • Intolérance au gluten : la faute du glyphosate ? • Architecture végétale : comment l'arbre défie-t-il le temps ? • La Machine s'arrête – E. M. Forster • Recherche sur les ovnis : militaires et scientifiques ont-ils signé un pacte ?

# ABONNEZ-VOUS OU OFFREZ UN ABONNEMENT

**40€**

**POUR 1 AN**  
(6 NUMÉROS)  
**au lieu de 53,40€**  
soit 25 % d'économie

**76€**

**POUR 2 ANS**  
(12 NUMÉROS)  
**au lieu de 106,80€**  
soit 29 % d'économie



À découvrir  
tous les deux mois,  
**112 PAGES**  
**D'ENQUÊTES**  
**INÉDITES !**

## BON DE COMMANDE

Tarifs port inclus valables jusqu'au 30 avril 2023 - Vous pouvez également commander sur [nexus.fr](http://nexus.fr)

### ABONNEMENT à partir du numéro 146

Je choisis de m'abonner pour :  
(cocher les cases correspondantes)

	1 an	2 ans
<b>Bienfaiteur</b> .....	<input type="checkbox"/> 75 €	<input type="checkbox"/> 150 €
<i>Papier (France et reste du monde)</i>		
<b>France</b> .....	<input type="checkbox"/> 40 €	<input type="checkbox"/> 76 €
Dom .....	<input type="checkbox"/> 42 €	<input type="checkbox"/> 80 €
Tom .....	<input type="checkbox"/> 49 €	<input type="checkbox"/> 94 €
CE (Schengen) + Suisse .....	<input type="checkbox"/> 46 €	<input type="checkbox"/> 87 €
Autres destinations .....	<input type="checkbox"/> 51 €	<input type="checkbox"/> 96 €

### ACHAT À L'UNITÉ NUMÉROS DISPONIBLES :

57, 59, 60, 67, 68, 84, 86, 88, 89, 91 à 98, 101, 103, 104, 114 à 120, 122 à 128, 133 à 137, 139, 141 à 145

	du n° 138 au n° 145	du n° 100 au n° 137	du n° 89 au n° 99	du n° 41 au n° 88
<input type="checkbox"/> France .....	8,90€	7,90€	7,50€	5,90€
<input type="checkbox"/> Dom .....	9,50€	8,20€	7,80€	6,10€
<input type="checkbox"/> Tom .....	10,00€	9,00€	8,80€	7,10€
<input type="checkbox"/> CE (Schengen) + Suisse ...	9,30€	8,30€	7,90€	6,20€
<input type="checkbox"/> Autres destinations .....	10,20€	9,20€	8,60€	7,20€

Numéros choisis :

### OFFRE PACK ARCHIVES NUMÉROS DISPONIBLES :

57, 59, 60, 67, 68, 84, 86, 88, 89, 91 à 98, 101, 103, 104, 114 à 120, 122 à 128, 133 à 137, 139, 141 à 145

- 5 numéros au choix à partir du n° 91 ..... 30 €
- 5 numéros au choix jusqu'au n° 89 ..... 20 €

Numéros choisis :

**HORS-SÉRIE SANTÉ N° 1** ..... 8,90 €

### COORDONNÉES du bénéficiaire (écrire en majuscules)

Mme  M.  Société + n° TVA .....

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code Postal .....

Ville .....

Pays .....

Tél .....

Email .....

**POUR SAUVEGARDER L'INDÉPENDANCE DE *nexus***

**JE FAIS UN DON DE** ..... €

### RÈGLEMENT

**TOTAL** ..... €

PAR CHÈQUE CI-JOINT (à l'ordre des éditions MGMP)

À renvoyer à : Magazine **NEXUS** - Éditions MGMP  
22, rue Pasteur, 92380 Garches - France

PAR VIREMENT (uniquement SEPA en euros)

Lors de l'opération, merci d'indiquer votre nom en référence

IBAN : FR76 1820 6000 4265 0421 1133 816

BIC : AGRIFRPP882

> ENVOYER RÉFÉRENCES DE VIREMENT ET DÉTAILS DE LA COMMANDE  
PAR MAIL (à [secretariat@nexus.fr](mailto:secretariat@nexus.fr))

Informations : téléphone : 01 47 41 35 61 - email : [info@nexus.fr](mailto:info@nexus.fr)



# SOUTENEZ nexus

Chers lecteurs, chères lectrices,  
la presse française est en péril. Après des années de mauvaise gestion, le distributeur national, Presstalis, a fait faillite sans payer ses dettes. Les petits éditeurs sont les premiers touchés. À cela s'ajoute la fermeture de nombreux points de vente. Pour continuer de lire **nexus**, un magazine sans publicité, sans financeur, sans actionnaire et sans subvention directe, **ABONNEZ-VOUS** ou **OFFREZ UN ABONNEMENT** et **RETROUVEZ-NOUS EN KIOSQUE !** Vous soutiendrez ainsi une presse totalement indépendante !



0% PUB  
100%  
LIBRE

## VIDÉOS, REPORTAGES, INTERVIEWS ET ARTICLES *EN ACCÈS LIBRE !*

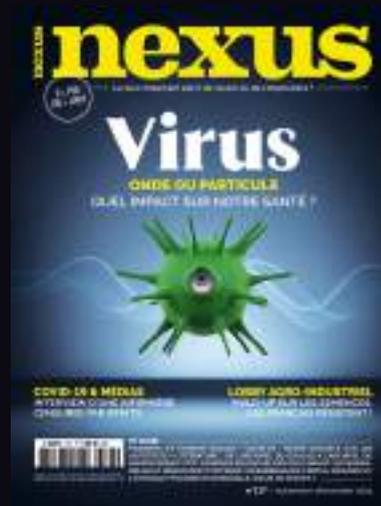
Retrouvez-nous sur Internet :  
nexus.fr, Facebook, YouTube, Telegram, Twitter,  
Instagram, Odysee et VK!  
Accédez à une actualité indépendante !

ACCÈS  
100%  
LIBRE





n° 136



n° 137



n° 138



n° 139



n° 140



n° 141



n° 142



n° 143



n° 144